

ÉPÎTRE AUX HÉBREUX

INTRODUCTION ¹

1° *Le sujet traité, la division.* — Cette lettre, dont on a dit à bon droit qu'« elle n'a pas sa pareille parmi les épîtres du Nouveau Testament », démontre d'une manière systématique, et avec une rare élévation de langage, que la religion fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ l'emporte de beaucoup sur l'ancienne religion judaïque, que la nouvelle alliance est incomparablement supérieure à l'ancienne.

Procédant avec une méthode rigoureuse et une grande clarté, l'auteur établit d'abord un parallèle entre les agents révélateurs des deux alliances, qui étaient d'une part, pour la théocratie juive, les anges et Moïse, de l'autre, pour la religion chrétienne, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus est infiniment au-dessus des anges et de Moïse : tel est le résultat de cette comparaison. Vient ensuite un autre contraste, sur lequel il est insisté davantage et qui forme vraiment la partie centrale de l'épître. Il porte sur les sacerdoces des deux religions, avec les développements que voici. 1° La personne même des prêtres : Jésus-Christ, pontife selon l'ordre de Melchisédech, est bien supérieur à Aaron et à ses successeurs ; tandis que ceux-ci étaient mortels et pécheurs, Jésus est notre pontife éternel, unique, parfaitement saint. 2° Le local du culte : autrefois un simple tabernacle, une tente, tandis que le Christ exerce ses fonctions sacerdotales dans le ciel même. 3° Les sacrifices offerts : sous l'ancien Testament, des victimes immolées par milliers et sans relâche, parce qu'elles étaient incapables par elles-mêmes d'effacer les péchés ; sous le nouveau Testament, une seule

¹ Le titre primitif paraît avoir été simplement, d'après les manuscrits les plus anciens, πρὸς Ἑβραίους, « ad Hebræos ». C'est à tort qu'on a contesté parfois de nos jours le caractère épistolaire de cet écrit. Il est vrai qu'on ne trouve pas, au début (non plus que dans la

première épître de saint Jean), la salutation accoutumée ; mais les derniers versets, XIII, 22-25, et la teneur générale prouvent jusqu'à l'évidence que l'auteur a vraiment voulu écrire une lettre proprement dite, et non pas un traité dogmatique.

victime, Jésus-Christ, victime idéale, immolée une seule fois, parce que sa vertu est toute-puissante.

A plusieurs reprises (cf. II, 1-4; III, 7-IV, 13; V, 11-VI, 20), l'auteur interrompt sa démonstration, pour adresser à ses lecteurs des exhortations, des avertissements, des reproches. Et même, à partir de X, 19, jusqu'à la fin de l'épître, c'est l'exhortation qui a la part prépondérante, car elle n'est guère interrompue qu'au chapitre XI, par la magnifique description des « héros de la foi » sous l'ancienne alliance.

On le voit par ce court exposé, la marche des pensées est des plus simples. Deux parties, dont la première est surtout dogmatique, et la seconde surtout morale¹. La première partie, I, 1-X, 18, démontre la thèse qui a été résumée plus haut. Elle se subdivise en deux sections : Jésus, en tant que fondateur du christianisme, est supérieur aux anges et à Moïse, qui avaient servi d'intermédiaires entre le Seigneur et les Hébreux pour l'institution de l'ancienne théocratie (I, 1-IV, 13). 2^o Notre-Seigneur, en tant que souverain prêtre de la nouvelle alliance, l'emporte de toutes manières sur Aaron et les autres pontifes de l'Ancien Testament (IV, 14-X, 18). Dans la deuxième partie, X, 19-XIII, 17, nous trouvons une longue série d'exhortations, d'un caractère d'abord plus général et se rattachant plus étroitement à la thèse dogmatique (c'est la première section, X, 19-XII, 29), puis d'une nature plus spéciale (c'est la deuxième section, XIII, 1-17). Un court épilogue, XIII, 18-25, sert de conclusion à la lettre².

2^o *Le but et l'occasion de l'épître.* — Le but est au fond le même que dans les lettres aux Romains et aux Galates³. Ces trois épîtres, en effet, tendent à démontrer que le salut messianique n'est pas procuré par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ; ici, cependant, « la méthode, l'argumentation, les moyens dialectiques » diffèrent notablement.

L'auteur, nous l'avons vu, présente lui-même sa lettre comme « une parole d'exhortation⁴ », d'encouragement. Elle est, en réalité, constamment cela. L'objet de cette exhortation est de maintenir dans la fidélité à Jésus-Christ et au christianisme ceux auxquels elle s'adresse. Aussi les met-elle en garde à tout instant, soit par les avertissements de longue haleine dont il était question plus haut, soit par des appels vibrants, directs ou indirects, qui retentissent à travers tout l'écrit⁵, contre tout ce qui pourrait les conduire à l'apostasie. Telle est bien la préoccupation capitale de l'auteur. Mais il se sert d'un exposé théorique pour atteindre ce but moral et pratique. De là sa grandiose démonstration dogmatique, destinée à fortifier les lecteurs dans la foi chrétienne, et, par conséquent, à les mieux encourager à une persévérance inébranlable.

Ils se trouvaient, en effet, dans une situation à la fois pénible et dangereuse⁶. Sans être persécutés jusqu'au sang, ils enduraient, de la part de leurs concitoyens demeurer infidèles, toutes sortes de vexations douloureuses⁷, qui créaient un péril pour leur foi, d'autant plus qu'ils s'étaient un peu relâchés de leur fer-

¹ Cette division est très communément adoptée, et elle a réellement sa raison d'être, quoiqu'il règne une grande unité dans tout l'écrit, qui est, dans toute son étendue, comme le dit l'auteur lui-même, un λόγος παρακλήσεως, une parole d'exhortation. Cf. XIII, 22.

² Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1320-1330.

³ Voyez les pages 16, 4^o et 28.

⁴ La Vulgate et les anciennes versions disent avec une nuance, mais moins exactement : parole de consolation.

⁵ Voyez, sous le rapport négatif, II, 3; III, 12; IV, 1; VI, 6; VII, 19; X, 26, 29, 35; XII, 15, etc.; sous le rapport positif, IV, 11, 14, 16; VI, 11; X, 19, 22; XII, 28, etc.

⁶ Cf. II, 1-4; III, 7 et ss.; IV, 1-13; X, 26 et ss.; XII, 25 et ss.

⁷ Cf. XII, 1 et ss.

veur première¹. L'auteur, redoutant de les voir succomber, s'empresse de remonter leur courage par ses exhortations éloquentes.

3^o *Les destinataires* sont très exactement désignés par le titre *ad Hebræos*, qui existe « d'antiquité immémoriale » dans tous les manuscrits grecs comme dans toutes les versions, qui exprime le sentiment unanime des commentateurs des dix-huit premiers siècles, et qui s'harmonise fort bien avec le contenu de l'épître.

Ce nom d'Hébreux n'est employé qu'en trois autres endroits du Nouveau Testament². C'est la dénomination nationale des descendants d'Abraham, en tant qu'ils étaient venus, en la personne de leur illustre aïeul, d'« au delà » de l'Euphrate³, de la lointaine Chaldée. Dans toute cette épître, il s'agit évidemment de Juifs convertis au christianisme.

Indépendamment de la tradition, qui est très ancienne et très nette sur ce point⁴, ce sentiment est démontré jusqu'à l'évidence par la lettre même. 1^o Le sujet, tel qu'il est présenté dans le détail par l'auteur, convient admirablement à des Juifs convertis, nullement à des chrétiens issus du paganisme. 2^o Le but de l'épître nous conduit à la même conclusion, car, le commentaire le montrera clairement, l'apostasie de laquelle l'écrivain sacré travaille à détourner ses lecteurs consistait à retomber, non dans le paganisme, comme l'ont prétendu quelques interprètes contemporains, mais dans le judaïsme. 3^o Tout du long, l'auteur appuie son argumentation sur des textes bibliques : il suppose donc que ses lecteurs connaissaient à fond les écrits de l'Ancien Testament ; or, tel n'était pas alors le cas pour des païens d'origine. 4^o Même remarque à faire à propos des réflexions empruntées très fréquemment par l'auteur à l'histoire, aux institutions et aux coutumes juives⁵. Seuls, des lecteurs ayant appartenu au judaïsme pouvaient être familiarisés avec ces détails multiples, comprendre ces allusions répétées. Un tel genre d'argumentation eût été à peine accessible à des Gentils. D'ailleurs, il est dit explicitement, I, 1-2, que les destinataires avaient des Israélites pour ancêtres ; II, 16, ils sont nommés postérité d'Abraham ; XII, 1, ils sont mis en relations intimes et directes avec une « nuée de témoins », c'est-à-dire, avec les héros de la foi sous l'Ancien Testament énumérés au chapitre XI. Bref, tout suppose que le milieu auquel s'adresse l'épître était « d'éducation juive »⁶.

Mais nous pouvons mieux déterminer encore quels étaient les « Hébreux » pour lesquels fut écrite cette admirable lettre. Toujours d'après le sentiment traditionnel, très conforme au contenu de l'épître, c'est en Palestine, surtout à Jérusalem et dans ses alentours, que nous devons les chercher. 1^o Dans ces pages, on ne trouve pas la moindre trace de païens convertis, coexistant à côté de chrétiens issus du judaïsme ; la chrétienté à laquelle s'adresse l'auteur ne

¹ Cf. v, 11-14 ; vi, 1-3, 9-12 ; x, 25 et ss., 32-39.

² Cf. Act. vi, 1 ; II Cor. xi, 22 ; Phil. iii, 5. Dans le premier de ces passages, cette appellation représente les Israélites qui parlaient la langue hébraïque, par opposition à ceux de leurs coreligionnaires qu'on surnommait « Hellenistes », parce que, dispersés à travers l'empire, ils avaient adopté la langue grecque. Dans les deux autres, elle désigne les Juifs en général, par opposition aux païens. C'est la première de ces deux significations qui lui convient davantage ici, comme il sera dit plus bas.

³ *Eber*, au delà ; *Ibri*, Hébreu.

⁴ Elle était déjà formulée par saint Clément pape et par Tertullien, *de Pudic.*, 20. Elle le fut plus tard par Origène, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, Théodoret. Il est à noter en outre que les deux grands docteurs alexandrins, Clément et Origène, disent tenir cette opinion des anciens auteurs (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 25, 11-14).

⁵ Voyez en particulier iv, 15 et ss. ; vi, 2 ; ix, 10, 13 ; x, 22, 23, 26 ; xi, 1 et ss. ; xiii, 18, etc.

⁶ Voyez encore les passages suivants : ii, 1-2 ; iii, 2 ; vi, 6 ; x, 28-29 ; xii, 18-22, 24 ; xiii, 14, etc.

paraît avoir été composée que de Juifs; or, ce fait ne se rencontrait pas en dehors de la Palestine¹. 2^o C'est là seulement aussi, et spécialement à Jérusalem, que la théocratie, si bien décrite dans l'épître, vivait encore presque dans toute sa force et sa splendeur. 3^o La lettre nous montre les destinataires en rapports intimes, incessants, personnels, avec les cérémonies du culte juif, les sacrifices, les purifications, etc. 4^o L'oppression et les vexations auxquelles ils étaient en butte² n'ont rien de commun avec celles qui éclatèrent plus tard contre les chrétiens, soit à Rome, soit dans tout le reste de l'empire, et qui furent autrement terribles; ce sont celles que les Juifs convertis enduraient de la part de leurs compatriotes demeurés incrédules. 5^o Ce qui est dit de leurs chefs morts antérieurement pour la foi (xiii, 7), de leur conversion qui remontait déjà à un certain temps (v, 12 et ss.; x, 32), de leur brillant passé (vi, 19 et ss.; x, 32-34), nous conduit au même résultat³.

Notons aussi que l'épître aux Hébreux suppose une chrétienté très distincte, très concrète, qui a ses chefs, ses lieux de réunion⁴. L'auteur, qui a déjà vécu au milieu d'elle, se propose de la visiter bientôt⁵. Il suit de là qu'on a eu tort parfois de prétendre que la lettre était destinée aux « communautés dispersées de la Judée », ou même, d'une manière encore plus générale, à « un groupe d'Églises d'origine juive ». A plus forte raison doit-on rejeter le sentiment de quelques critiques contemporains, au dire desquels les destinataires de l'épître auraient été d'origine païenne, nullement d'origine juive. Ce n'est là qu'un paradoxe sans fondement. La lettre entière, aussi bien que la tradition, protestent contre cette audacieuse assertion. D'ailleurs, ses fauteurs peu nombreux ne peuvent se mettre d'accord pour désigner la chrétienté spéciale à laquelle la lettre aurait été destinée.

4^o *La langue originale.* — D'après Clément d'Alexandrie⁶, c'est en hébreu (ἐβραϊκῇ φωνῇ), c'est-à-dire, dans l'idiome araméen que l'on parlait encore à Jérusalem et en Palestine au premier siècle de notre ère, qu'aurait été composée l'épître aux Hébreux. Cette opinion fut presque unanimement admise dans l'antiquité, et l'autorité d'Eusèbe⁷, de saint Jérôme⁸, etc., ne contribua pas peu à la généraliser durant de longs siècles. Cependant, l'illustre élève de Clément d'Alexandrie, Origène, abandonna sur ce point le sentiment de son maître, une étude attentive de la lettre l'ayant convaincu qu'on n'y trouve point les particularités (τὸ ἰδιώτικον) du style de saint Paul; d'où il concluait qu'un autre, sans doute un disciple du grand apôtre, avait donné aux pensées de Paul leur vêtement extérieur. D'après lui, la langue originale aurait donc été le grec, et non l'hébreu. L'accord tend de plus en plus à se faire aujourd'hui dans ce même sens, et la plupart des commentateurs, sans distinction de parti⁹, admettent que l'épître aux Hébreux fut écrite en grec, comme tous les autres livres du Nouveau Testament, à part le premier évangile.

Telle est, en effet, l'hypothèse la plus vraisemblable. Le texte grec est vrai-

¹ Eusèbe, *I. c.* iv, 5, affirme savoir de source certaine que, jusqu'à l'époque de la révolte des Juifs sous Adrien, au second siècle, la chrétienté de Jérusalem était entièrement composée d'« Hébreux ». Voyez aussi les *Homélies Clémentines*, xi, 35.

² Cf. x, 32-34; xii, 4 et ss.; xiii, 3.

³ C'est donc sans motif suffisant qu'on a supposé, de nos jours, que l'épître a été écrite pour des Judéo-chrétiens de Rome ou d'Alexandrie.

⁴ Cf. x, 25; xiii, 7, 17, 24.

⁵ Cf. xiii, 19, 23.

⁶ Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14.

⁷ *Hist. eccl.*, iii, 38.

⁸ « Scripserat, dit ce Père, ut Hebræus Hebræis, hebraice, id est, suo eloquio disertissime, ut ea quæ eloquenter scripta fuerant in hebræo eloquentius verterentur in græcum. »

⁹ Parmi les catholiques, citons MM. Kaulen, van Steenkiste, Fouard, B. Schæfer, le P. Cornely, etc.

ment de telle nature¹, qu'il semble exclure toute supposition d'un écrit original en langue hébraïque. Rien n'y manifeste le traducteur; tout au contraire, « il porte visiblement un cachet primesautier. » On y rencontre fort peu d'hébraïsmes²; on sent que l'écrivain pensait en grec et non en hébreu. En outre, les citations de l'Ancien Testament sont toujours faites d'après les Septante : ce qui favorise encore l'hypothèse d'un original grec. Certaines allitérations ou paronomases³ que l'on rencontre çà et là s'expliquent moins facilement si le texte grec actuel n'est qu'une traduction.

Voici encore quelques autres particularités que l'on regarde comme concluantes et décisives. ix, 5 et 16, l'auteur donne successivement au mot διαθήκη deux significations distinctes (alliance et testament). Mais le mot hébreu correspondant, *b'rit*, n'a que la première : d'où il suit que le texte primitif de ce passage n'a guère pu être l'hébreu. Même conclusion à tirer de l'argumentation faite, x, 5 et ss., sur le Ps. xxxix, 7-8 : elle s'harmonise avec la version des Septante⁴.

Quoique les destinataires fussent des « Hébreux » de Jérusalem et de Palestine, dont l'idiome maternel était l'araméen, ils comprenaient certainement le grec, et aucune objection sérieuse ne peut être faite de ce côté⁵.

5^o Comme nous l'avons insinué, le style est vraiment remarquable à tous les points de vue, et d'une telle pureté, qu'aucune autre partie du Nouveau Testament ne peut être comparée à notre lettre sous ce rapport⁶. Sans doute, ce n'est pas le grec classique qu'elle emploie, mais l'idiome judéo-hellénique des Septante et du Nouveau Testament; toutefois, cette réserve faite, le style de l'épître aux Hébreux est d'une étonnante richesse et d'une rare élégance.

En ce qui concerne le vocabulaire, c'est-à-dire les matériaux du langage, la quantité des mots employés est extraordinaire. La lettre contient de nombreuses expressions qui n'apparaissent pas ailleurs dans le Nouveau Testament⁷, ni dans les Septante, ni même dans la littérature grecque, de sorte qu'elle a réellement un domaine philologique qui lui est propre. Ce fait suppose que l'auteur maniait le grec avec aisance. Il use plus fréquemment des verbes composés qu'aucun autre écrivain du Nouveau Testament; il aime les verbes en ζειν⁸, les substantifs en σις⁹; θεν est sa conjonction préférée.

Mais son habile agencement des mots attire encore davantage l'attention. Il n'y a qu'une voix parmi les littérateurs, comme parmi les exégètes, pour vanter ses belles périodes arrondies¹⁰, l'art exquis avec lequel il donne à chaque mot sa véritable place, ses épithètes toujours bien choisies, le rythme parfait des propositions, l'emploi d'expressions euphoniques, ses amplifications calmes et majestueuses. Tout est soigné et pondéré dans son style, sans que rien soit jamais gâté par une tendance trop visible à produire de l'effet. On sent partout l'écrivain exercé, qui savait d'avance ce qu'il voulait dire, et qui réussit toujours à le bien exprimer. Ses images sont nombreuses et dramatiques¹¹.

¹ Voyez ce qui sera dit plus bas du style.

² Par exemple, i, 3; v, 7; ix, 5, etc.

³ Par exemple : v, 8; ἔμαθεν ἀπ' ὧν ἔπαθεν; x, 38-39, ὑποστειλῆται, ὑποστολῆς; xii, 14, μένουσαν, μέλλουσαν. Voyez aussi i, 1; ii, 10; vii, 23-24; ix, 28, etc.

⁴ Voyez encore les passages suivants : i, 6-7; ii, 5-8; vi, 1; ix, 2 et ss.; x, 37; xii, 5 et ss., 26 et 2.

⁵ C'est également en grec que saint Jacques écrivit sa lettre adressée « aux douze tribus ». Cf. Jac. i, 1.

⁶ Elle nous est parvenue dans un excellent état de conservation.

⁷ On en a compté jusqu'à cent quarante.

⁸ Environ quatorze; par exemple, ἀνακαίνιζεν, πρίζειν, etc.

⁹ Entre autres, ἀθέτησις, αἰνεσις, ὑπόστασις (quinze environ).

¹⁰ Notez en particulier les passages i, 1-3; ii, 2-4; v, 1-6; vi, 16-20; vii, 26-28; x, 19-25; xii, 1-2, 18-24, etc.

¹¹ Voyez en particulier ii, 1; iv, 12; vi, 7-8, 19; x, 20; xi, 13; xii, 1.

6° La question relative à l'auteur a été de tout temps fort débattue. Nous interrogerons successivement à son sujet la tradition ecclésiastique et l'épître elle-même.

1. Les plus anciens témoignages sont ceux de saint Panthène et de Clément d'Alexandrie¹, qui la regardaient comme l'œuvre immédiate de saint Paul. Origène affirme² que « ce n'est pas en vain que les anciens (οἱ ἀρχαῖοι ἄνδρες, expression qui désigne évidemment les premières générations chrétiennes) l'ont transmise comme étant de Paul. » Et cette attestation d'Origène est d'autant plus précieuse, qu'il est fidèle à mentionner ailleurs les doutes qui existaient çà et là sur l'origine paulinienne de l'épître³. Les célèbres évêques d'Alexandrie, Denys, Pierre, Alexandre, saint Athanase et saint Cyrille⁴, le concile tenu en 264 contre Paul de Samosate, l'historien Eusèbe⁵, Théophile d'Antioche, saint Cyrille de Jérusalem, Jacques de Nisibe, saint Éphrem, saint Épiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome et d'autres encore n'hésitent pas à regarder saint Paul comme l'auteur de notre épître. On le voit, tous ces grands noms résument la tradition des différentes Églises d'Orient : tradition très ancienne, très ferme et très explicite.

En Occident, l'opinion ne fut pas tout d'abord unanime sur le point en question. C'est ainsi que, d'après Eusèbe⁶, le prêtre romain Caius n'aurait pas compté l'épître aux Hébreux parmi les écrits de saint Paul. Tertullien⁷ va plus loin, et l'attribue directement à saint Barnabé. Saint Cyprien⁸ ne mentionne que sept Églises auxquelles l'apôtre des Gentils aurait écrit, et parmi elles il ne signale pas celle des « Hébreux ». Peu à peu cependant, surtout à la suite de l'arianisme, on se mit, dans l'Église d'Occident comme dans l'Église d'Orient, à regarder saint Paul comme l'auteur de l'épître aux Hébreux. Saint Hilaire de Poitiers⁹, Lucifer de Cagliari, saint Ambroise, Rufin, saint Jérôme et saint Augustin¹⁰, les conciles d'Hippone¹¹ (en 393), de Carthage (397 et 419), de Rome (en 494), attestent la croyance, comme aussi, le cas échéant, les hésitations de leurs contemporains sur ce point.

De tout cela, se dégage clairement ce fait que, dans l'ancienne Église, saint Paul a été regardé d'abord généralement, puis à l'unanimité, comme étant, au moins dans le sens large de l'expression, l'auteur de l'épître aux Hébreux¹². C'est là en réalité le sentiment catholique, dont il serait téméraire de s'écarter¹³. De fait, on n'a commencé à l'abandonner, et tout d'abord d'une manière assez lente, qu'à la suite de Luther et de Calvin¹⁴.

¹ Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, cite Hebr. v, 12, avec cette formule d'introduction : « Paul écrivait aux Hébreux. »

² Dans Eusèbe, *l. c.*, vi, 25. Lui aussi, il introduit plusieurs fois des passages de l'épître aux Hébreux par des formules qui attribuent ouvertement la composition à saint Paul.

³ Voyez plus bas, p. 545.

⁴ *Ep. fest.* : « De l'apôtre Paul il existe quatorze épîtres : ... les deux aux Thessaloniens et celle aux Hébreux. »

⁵ *Hist. eccl.*, ii, 17, etc.

⁶ *Loc. cit.*

⁷ *De Pudicit.*, 20.

⁸ *Adv. Jud.*, i, 20.

⁹ *De Trinit.*, iv, 10, etc.

¹⁰ Ces deux savants docteurs signalent fré-

quemment, eux aussi, les doutes qui existaient dans l'Eglise latine ; mais ils préférèrent suivre, comme ils disent, « veterum scriptorum auctoritatem. » Voyez saint Jérôme, *ad Dardan.*, ep. 129, 3 ; *de Vir. ill.*, 5, etc. ; saint Augustin, *de Civit. Dei*, xvi, 22 ; *Enchir.*, viii, etc. ; Rufin, *Symb. apost.*, 37.

¹¹ « Pauli apostoli epistolæ tredecim ; ejusdem ad Hebræos una. »

¹² Nous reviendrons plus bas sur les nuances avec lesquelles cette croyance s'est produite, et sur les conclusions qu'il faut en tirer.

¹³ Dans le sens large dont nous parlons, le mot d'Estius, *Prolog. in Ep. ad Hebr.*, « Censeo quidem cum Facultate Parisiensi ... temerarium esse, si quis epistolam ad Hebræos negaret esse Pauli apostoli, » n'a rien perdu de sa valeur.

¹⁴ Plusieurs exégètes protestants affirment

2. Si nous consultons l'épître elle-même sur ce point, elle nous donne trois sortes de réponses, qui consistent soit dans quelques allusions biographiques, soit dans la doctrine enseignée, soit dans la forme extérieure. Sous ces trois aspects, elle confirme entièrement l'antique tradition.

a) Si l'épître aux Hébreux est anonyme pour nous, elle ne l'était point pour ses destinataires qui, d'après divers passages¹, connaissaient fort bien l'auteur. Elle nous le révèle d'ailleurs assez nettement : d'après sa manière de parler en divers endroits², et d'après sa connaissance remarquable des livres de l'Ancien Testament, de l'histoire et des choses juives³, il appartenait lui-même par sa naissance à la nation théocratique. On le voit, ces deux traits conviennent à saint Paul. Le passage XIII, 19, où l'auteur demande des prières à ses correspondants pour qu'il leur soit promptement rendu, nous font également penser au grand apôtre, qui aimait à intéresser à sa personne et à ses œuvres les Églises avec lesquelles il était en relations. Même conséquence à tirer de XIII, 23, où l'auteur mentionne Timothée comme son compagnon de voyage⁴. La doxologie, XIII, 20-21, et la salutation finale, XIII, 23-25, rappellent aussi très vivement saint Paul⁵.

b) En ce qui concerne la doctrine contenue dans l'épître, rien n'est plus exact que la réflexion faite par Origène à son sujet⁶ : *Τὰ μὲν νοήματα τοῦ ἀποστόλου ἐστὶν*, « Les pensées sont celles de l'apôtre ». Comme l'écrivait naguère un exégète protestant, « une comparaison établie entre la substance de l'épître et les idées émises dans les écrits reconnus (de tous) comme étant de saint Paul montre avec certitude que la doctrine de l'épître aux Hébreux est tout à fait paulinienne ». Cela est parfaitement vrai, soit pour l'ensemble, soit pour les détails.

Pour l'ensemble, nous avons déjà fait remarquer⁷ que le thème traité ici est au fond le même que celui des lettres aux Romains et aux Galates. Dans l'épître aux Hébreux comme dans toute la prédication orale ou écrite de saint Paul⁸, c'est autour de Notre-Seigneur Jésus-Christ que tout converge, à sa divine personne que tout est rattaché comme à un centre. Dans les épîtres proprement dites de l'apôtre des Gentils comme dans celle-ci, l'Ancien Testament tout entier est un type de Jésus et de son Église⁹.

Pour les détails aussi, la doctrine est certainement la même. De part et d'autre, la parole de Dieu est un glaive acéré (Hebr. IV, 12; cf. Eph. VI, 17); il y a, sous le rapport religieux, les commençants, que l'on nourrit avec du lait, et les hommes mûrs, qui ont besoin d'une nourriture plus substantielle (Hebr. V, 13-14; cf. I Cor. III, 1-2; XIV, 20, etc.); le siècle présent est mis en opposition avec le siècle futur (Hebr. VI, 5 et IX, 9; cf. Eph. I, 24), ce qui est terrestre avec ce qui est céleste (Hebr. VI, 4; IX, 1, etc.; cf. Eph. I, 10), l'ombre avec la réalité (Hebr. VIII, 5 et X, 1; cf. I Cor. II, 17), etc. On remarque surtout une identité frappante entre les données christologiques. Les

néanmoins encore l'origine paulinienne de l'épître même dans le sens strict.

¹ Cf. XIII, 19, 25, etc.

² I, 2, « Locutus est nobis »; XII, 1, etc.

³ Voyez ce qui a été dit à la page 541.

⁴ Comp. Act. xvi, 1 et ss.; Phil. II, 23, etc.

⁵ Le passage II, 3, a été souvent allégué comme supposant que l'auteur faisait partie de la seconde génération chrétienne, et ne pouvait pas être saint Paul : mais, dans ce texte, le pronom « nous » se rapporte surtout aux lec-

teurs, parmi lesquels l'écrivain sacré se place comme ne formant qu'une seule personne morale avec eux.

⁶ Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 25, 13. Voyez aussi VI, 25, 12.

⁷ P. 539.

⁸ Cf. I Cor. I, 23; II Cor. I, 19, etc.

⁹ Voyez Rom. V, 14; X, 6-7; I Cor. V, 7; IX, 9 et ss.; X, 1 et ss.; II Cor. III, 13-18; Gal. III, 18-24; IV, 21-31.

relations du Christ avec Dieu et avec le monde (Hebr. I, 2 et ss.; cf. Rom. XI, 36; I Cor. VIII, 6; Col. I, 16), l'humiliation volontaire du Fils de Dieu par l'incarnation (Hebr. II, 9 et ss.; v, 7-9; cf. Phil. II, 7-8; Gal. IV, 4, etc.), son élévation en tant qu'homme au-dessus des anges (Hebr. II, 7 et ss.; x, 12; cf. Eph. I, 20-21; Phil. II, 9), son triomphe sur la mort et sur le démon (Hebr. II, 14; cf. Col. II, 15; I Cor. XV, 54 et ss.; II Tim. I, 10), le salut mérité par lui pour tous les hommes (Hebr. IX, 15; v, 9, etc.), son état de victime et implicitement son sacerdoce (cf. Eph. v, 2; Gal. II, 20, etc.), la continuation de son activité dans le ciel (Hebr. VIII, 1-3; IX, 24; cf. Rom. VIII, 34; I Cor. XII, 9-10, etc.), l'identité de son enseignement avec celui des apôtres (Hebr. II, 3; cf. Eph. II, 20): ces points dogmatiques et beaucoup d'autres encore sont présentés des deux parts de la même manière. L'harmonie est donc très réelle sous le rapport doctrinal. On a vainement allégué en sens contraire l'absence, dans l'épître aux Hébreux, de certaines théories regardées comme « spécifiquement pauliniennes »: par exemple, la justification par la foi seule et non par les œuvres de la loi; la vocation des païens eux-mêmes au christianisme, la résurrection du Sauveur. En effet, outre que l'épître touche au premier et au troisième de ces points¹, faut-il donc qu'un auteur, pour que l'on puisse croire à l'authenticité de ses écrits, soit obligé d'y reproduire toujours toutes ses pensées dominantes? « On ne peut pas demander cela » raisonnablement. En réalité, l'on ne trouve dans l'épître aux Hébreux rien, absolument rien, qui soit en opposition avec l'enseignement de saint Paul.

c) Sous le rapport de la forme, il n'en est pas de même, comme le reconnaissent déjà Clément d'Alexandrie, Origène et saint Jérôme². « Le style surtout diffère: plus abondant (ici), plus soutenu (et aussi plus correct) que celui de l'apôtre; il n'a en revanche ni le même élan, ni la marche libre, inégale, suspendue ou précipitée au souffle du moment³. » On a remarqué aussi que, d'ordinaire, saint Paul ne développe pas ses comparaisons et ses rapprochements jusque dans le détail⁴; au contraire, dans l'épître aux Hébreux, le parallèle établi entre le sacerdoce lévitique et le sacerdoce du Christ (VIII, 1 et ss.) est complet, minutieux. La longue énumération des héros de la foi (XI, 1 et ss.) n'a rien non plus qui lui corresponde dans les autres écrits de l'apôtre des Gentils. On a noté aussi les nuances qui existent de part et d'autre dans l'emploi du nom sacré de Jésus: saint Paul y ajoute presque toujours les titres de Christ ou de Seigneur; le rédacteur de l'épître aux Hébreux l'écrit souvent seul, sans aucune épithète⁵. L'absence de l'introduction épistolaire accoutumée, le mélange presque perpétuel de l'exposition dogmatique et de l'exhortation morale doivent aussi attirer notre attention, comme étant opposés au genre habituel de saint Paul. Il en est de même des citations de l'Ancien Testament, faites invariablement ici d'après les Septante, tandis qu'elles ont lieu dans les autres lettres de l'apôtre tantôt selon cette même version, tantôt suivant l'hébreu. Les formules qui les introduisent diffèrent fréquemment aussi.

On a donc pu dire à bon droit que « le caractère tout spécial de la lettre sous le rapport du style (et de la forme extérieure) oblige d'abandonner l'opinion d'après laquelle Paul l'aurait composée d'une manière immédiate. » Ce n'est pas qu'à côté des différences que nous venons de signaler, sous le rapport de la forme, entre les deux catégories d'écrits il n'existe aussi des ressemblances con-

¹ Voyez v, 9; x, 38, etc.

² Saint Jérôme signale, de *Vtr. ill.*, 5, « styl sermonis dissonantiam. »

³ C. Fouard, *Saint Paul, ses dernières an-*

nées, Paris, 1897, p. 208.

⁴ Voyez en particulier Gal. IV, 1 et ss.

⁵ Cf. Hebr. II, 9; III, 1; VI, 20; VII, 21, 22; x, 19; XII, 2, 24, etc.

sidérables¹; mais celles-là sont beaucoup plus frappantes, et suffisent pour motiver l'opinion d'Origène, de saint Jérôme et des nombreux auteurs catholiques qui ont suivi ces deux savants critiques. Nous admettons comme tout à fait vraisemblable que si saint Paul doit être regardé réellement comme l'auteur de l'épître aux Hébreux, ce n'est pas de la même manière que pour ses autres écrits. Il en a conçu le projet et le plan; puis il a chargé un de ses amis de la rédiger, d'après les idées qu'il avait lui-même fournies²; il a ensuite adopté la rédaction comme sienne, de sorte qu'on peut dire qu'elle lui appartient véritablement. On comprend, de la sorte, pourquoi cette lettre présente tout à la fois tant de ressemblances et tant de différences avec ses autres épîtres.

Lequel des amis ou des disciples de l'apôtre aura été chargé de ce travail de rédaction? Sur ce point, le mot célèbre d'Origène demeure toujours vrai : Dieu seul connaît la vérité sur ce point³. Tout ce qu'on peut dire de plus ne saurait dépasser les limites de l'hypothèse. Les anciens mentionnaient saint Luc⁴, saint Barnabé⁵, surtout le pape saint Clément⁶, auxquels on a ajouté, dans les temps modernes, saint Marc, Silas (cf. Act. xv, 22, etc.), et tout particulièrement Apollos (cf. Act. xviii, 24 et ss.)⁷. Les plus grandes probabilités nous paraissent être en faveur de saint Clément; mais ce n'est là qu'une vraisemblance, et nous devons laisser la question ouverte en ce qui regarde le rédacteur.

7o La date et le lieu de la composition peuvent être déterminés avec assez de vraisemblance, d'après ce qui précède. En ce qui concerne le premier point, l'épître aux Hébreux a dû être composée avant la destruction de Jérusalem et du temple juif par les Romains (70 ap. J.-C.). En effet, l'auteur se propose (voyez la p. 539) d'écarter de ses lecteurs le grave péril qu'ils couraient de retomber dans le judaïsme. Or, après la ruine de l'État juif, ce péril eût été à peu près nul pour les chrétiens de Jérusalem et de la Palestine, qui auraient vu au contraire, dans cet événement terrible prédit par Notre-Seigneur Jésus-Christ⁸, une frappante confirmation de leur foi. Comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, si la lettre n'a été écrite qu'après la destruction de Jérusalem, l'auteur avait, dans cette catastrophe même, pour démontrer sa thèse, « un argument beaucoup plus décisif que tous les autres. » Pourquoi ne l'a-t-il pas employé? Par exemple, lorsqu'il affirme, vii, 12 et ss., que l'abrogation du sacerdoce lévitique entraînait forcément celle de la loi mosaïque tout entière, il avait un développement éloquent de sa proposition dans le fait en question. Voyez d'ailleurs viii, 13 et x, 25, où il annonce précisément la fin prochaine de l'ancienne alliance; il aurait tenu un langage plus énergique, si elle avait eu lieu depuis quelque temps.

En outre, la lettre suppose que le judaïsme existait encore, avec son culte, ses sacrifices et tous ses dehors brillants, qui exerçaient une influence séduisante sur les Juifs devenus chrétiens⁹. Elle suppose également que ceux-ci

¹ On a composé de longues listes avec les expressions ou les constructions identiques que l'on rencontre de part et d'autre, et il est certain que « ces coïncidences ne peuvent guère être attribuées au hasard ».

² C'est bien là ce que disait saint Jérôme, l. c. : « Sententias Pauli proprio ordinasse et ornassem sermone. »

³ L. c. : Τίς δὲ ὁ γράψας τὴν ἐπιστολὴν, τὸ μὲν ἀληθὲς θεὸς οἶδεν.

⁴ Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14.

⁵ Tertullien, *de Pudic.*, 20.

⁶ Voyez Origène, dans Eusèbe, l. c., vi, 25; saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 5 et 15; Philastrius, *Lit. de Hæc.*, c. 89.

⁷ Les commentateurs et les critiques contemporains adoptent l'un ou l'autre de ces divers noms, avec cette divergence très importante, que la plupart des auteurs protestants et tous les exégètes rationalistes voient l'auteur proprement dit là où les catholiques parlent d'un simple rédacteur.

⁸ Voyez Matth. xxiv, 1 et ss., etc.

⁹ Voyez en particulier vii, 5; viii, 3-4; ix, 6-7, 9, 28; x, 1-2, 11; xiii, 10, etc.

avaient à souffrir de la part de leurs anciens coreligionnaires¹. Or, ces deux faits sont incompatibles avec une date postérieure à l'an 70. Aussi la plupart des interprètes, sans distinction d'écoles, admettent-ils que l'épître fut composée entre les années 63 et 67. C'est probablement vers la fin de 63, ou au commencement de 64, vers les derniers temps de sa première captivité à Rome, ou au moment où il revenait de recouvrer sa liberté, que Paul écrivit aux Hébreux. Timothée était précisément alors auprès de lui, comme le suppose la fin de la lettre².

D'après XIII, 24³, le lieu de la composition fut d'une manière générale l'Italie. Les mots « Elle fut écrite à Rome », qui terminent l'épître dans le célèbre manuscrit d'Alexandrie, et la conclusion analogue de la Peschito syriaque⁴, nous fournissent un précieux et très ancien renseignement, qui, joint au témoignage de plusieurs Pères grecs⁵, présente toutes les garanties d'une tradition sérieuse et authentique.

80 *La canonicité* est, comme l'on sait, tout à fait indépendante de la question relative à l'auteur, de sorte que si, par impossible, on arrivait à démontrer que l'épître aux Hébreux n'est de saint Paul en aucun sens, mais qu'elle a pour auteur un chrétien de la seconde moitié du premier siècle, cela ne prouverait nullement qu'elle ne fait point partie des saintes Écritures. Comme l'écrivait naguère un savant exégète protestant, en rangeant officiellement notre épître parmi les livres inspirés, le concile de Trente (et après lui celui du Vatican) « s'est borné à confirmer ce qui était depuis longtemps un fait établi par l'Église. »

Les documents que l'antiquité nous a transmis prouvent que l'opinion a été unanime sur ce point dans les différentes Églises orientales depuis la fin du second siècle, et aussi, à partir de la fin du iv^e siècle, dans l'Église occidentale. Celle-ci, il est vrai, a manifesté, jusqu'à l'époque de saint Jérôme et de saint Augustin, des hésitations notables, mais purement négatives : on ne rejetait pas, on ne condamnait pas la lettre, on se contentait de ne pas la recevoir dans le canon sacré. L'influence des deux grands docteurs dont nous venons de citer les noms ne contribua pas peu à faire cesser les doutes⁶, de sorte que les conciles de Carthage et de Rome, comme il a été dit plus haut⁷, purent trancher définitivement la question. De là le témoignage significatif d'Eusèbe, que nous avons cité dans notre Introduction générale aux épîtres de saint Paul⁸.

Mais il est certain qu'à Rome même, et de très bonne heure, la lettre aux Hébreux fut traitée comme canonique et jouit d'une grande autorité. Dans son épître aux Corinthiens, le pape saint Clément la cite très souvent, et de la même

¹ Voyez la page 539, 2^o.

² XIII, 23. Cf. Phil. I, 1; Col. I, 1; Philém. 1.

³ Voyez le commentaire.

⁴ « Fin de l'épître aux Hébreux, écrite d'Italie, de Rome. »

⁵ Notamment de saint Jean Chrysostome, *Proœm. in ep. ad Hebr.*

⁶ Le langage de saint Jérôme est intéressant à étudier sur ce point. Son opinion personnelle est très claire; il admet sans hésiter la canonicité de l'épître : « Nos suscipimus, veterum scriptorum auctoritatem sequentes. » (*Ep. 129 ad Dardan*). Lorsqu'il parle de ses compatriotes, il fait des restrictions : « De ea multi Latinorum dubitant » (*in Math., xxvi*);

« Eam consuetudo Latinorum non recipit inter Scripturas canonicas » (*Ep. 129*). Cependant « nonnulli Latinorum » la reçoivent, avec « tous les Grecs », etc. Puis tout à coup il écrit, *in Tit., II* : « Jam inter ecclesiasticas est recepta. » Saint Augustin, *de Civ. Dei*, xvi, 22, signale les contradictions auxquelles l'épître était en butte en Occident; mais il la reçoit lui-même, à cause de la tradition des Églises orientales : « Magis me movet auctoritas Ecclesiarum orientalium, quæ hanc (epistolam) etiam in canonicis habent » (*De Peccator. meritis*, I, 27, 50). »

⁷ Page 543.

⁸ Page 9.

manière que les autres écrits inspirés¹. L'auteur du *Pasteur d'Hermas*, qui écrivait pareillement à Rome, y fait de même allusion plusieurs fois. Saint Justin la cite aussi dans sa première apologie, composée également à Rome². Au dire d'Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 26, saint Irénée la citait comme un livre canonique dans ceux de ses écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Tertullien nous apprend, *de Pudic.*, 20, qu'au nord de l'Afrique elle était admise de son temps dans le canon sacré par un certain nombre de chrétiens. Ces divers faits sont éloquentes. Si peu à peu l'épître aux Hébreux perdit de son autorité en Occident, ce fut, comme l'insinue saint Philastrius³, pour une raison toute secondaire : « à cause des Novatiens ». Ces hérétiques prétendaient, comme les Montanistes, que certains péchés graves ne pouvaient pas être pardonnés; or, comme quelques passages de notre épître, entre autres, vi, 4 et ss., semblaient favoriser leur enseignement erroné, on cessa de la lire dans les assemblées publiques, et peu à peu le silence se fit autour d'elle, jusqu'au changement d'opinion dont nous avons parlé. Mais saint Philastrius a soin d'ajouter que « interdum in Ecclesia (latina) legitur. » Même en Occident, elle a donc toujours eu un nombre plus ou moins considérable de partisans.

Concluons de tout cela que la canonicité et l'inspiration de l'épître aux Hébreux sont absolument indiscutables.

9^o *Commentaires catholiques.* — A la liste des auteurs qui ont expliqué toutes les épîtres de saint Paul⁴, il faut ajouter : F. Ribera, *Commentarii in epist. ad Hebr.*, Salamanque, 1598; L. de Tena, *Comm. et disputationes in epist. ad Hebr.*, Tolède, 1611; Klee, *Auslegung des Briefes an die Hebræer*, Mayence, 1833; A. Maier, *Kommentar über den Brief an die Hebr.*, Fribourg-en-Brisgau, 1861; L. Zill, *der Brief an die Hebr. übersetzt und erklärt*, Mayence, 1879; J. Paneck, *Commentarius in epist. B. Pauli apost. ad Hebr.*, Inspruck, 1882; A. Schæfer, *Erklärung des Hebræerbrieves*, Munster, 1893; A. Padovani, *in Epistolas ad Titum, Philemonem et Hebræos*, Paris, 1896. Voyez aussi Thalhofer, *das Opfer des A. und des N. Bundes, mit besonderer Rücksicht auf den Hebræerbrieff*, Ratisbonne, 1870.

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 38, et saint Jérôme, *de Vir. illustr.*, 15, signalent ce fait.

² *Apol.*, I, 63.

³ *Hæc.*, 89. Fin du IV^e siècle.

⁴ Page 12.

ÉPÎTRE AUX HÉBREUX

CHAPITRE I

1. Après avoir, à bien des reprises et de bien des manières, parlé autrefois à nos pères par les prophètes, Dieu,

1. Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis,

PREMIÈRE PARTIE

La nouvelle alliance établie par Jésus-Christ est incomparablement supérieure à l'alliance théocratique. I, 1-X, 18.

SECTION I. — COMPARAISON ENTRE LES MÉDIATEURS DES DEUX ALLIANCES. I, 1-IV, 13.

Les médiateurs de l'Ancien Testament étaient d'une part les anges, de l'autre Moïse : le Christ l'emporte sur eux tous.

§ I. — *Le Christ est de beaucoup supérieur aux anges.* I, 1-II, 18.

1^o Exorde solennel. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Ces premières lignes, d'une étonnante richesse, nous fournissent un résumé très clair et très énergique de toute l'épître, car elles opposent la révélation nouvelle, apportée aux hommes par Jésus-Christ, aux révélations antérieures, dont les prophètes de l'Ancien Testament avaient été les intermédiaires, et elles montrent que celle-là l'emporte incontestablement sur celles-ci. Les vers. 1-4 ne forment qu'une seule phrase, parfaitement rythmée et cadencée, admirée à bon droit sous le rapport du style. Dans les deux premiers, nous voyons Dieu le Père, parlant successivement au monde par les prophètes et par son Fils; le troisième expose la nature et l'œuvre du Fils. — Dans le contraste sommairement établi entre l'Ancien et le Nouveau Testament, vers. 1-2, l'écrivain sacré signale trois détails principaux : les deux alliances formant comme deux révéla-

tions distinctes, ces révélations diffèrent sous le rapport soit de la méthode, soit du temps, soit des agents. Sous l'Ancien Testament, pour ce qui est de la méthode, les enseignements et les oracles célestes furent distribués *multifariam* (de « multum » et « fari ») *multisque modis*. D'après le grec : πολυμερῶς καὶ πολυτρόπως. C.-à-d., d'un côté, par fragments nécessairement incomplets, communiqués selon les besoins et aussi selon les capacités de ceux auxquels ils étaient destinés (« Dieu a levé le voile pli par pli » ; ses révélations étaient « comme des éclairs qui illuminaient de temps en temps les ténèbres universelles ») ; de l'autre côté, sous des formes très variées (parfois des révélations proprement dites, des promesses, des menaces, etc.). Le contraste est frappant entre cette méthode compliquée et l'unité, la simplicité, la plénitude de la révélation évangélique. — En ce qui concerne le temps, les anciennes communications divines avaient eu lieu *olim*, πάλαι : à l'époque de l'enfance et de l'adolescence de l'humanité, époque qui dura jusqu'à l'apparition du Messie. — Les messagers de Dieu furent alors les prophètes (*in prophetis* ; avec l'article dans le grec, pour déterminer une catégorie de personnes connues de tous), groupe de personnages admirables par leur sainteté, mais qui n'étaient au fond que des hommes. Le mot prophète est employé dans le sens large, pour représenter tous ceux qui parlèrent au nom de Dieu sous l'ancienne Alliance, tels qu'Abraham (Gen. xx, 7), Moïse (Deut. xxxiv, 10), David (Act. ii, 30), etc. La locution ἐν, « in », au lieu de διὰ,

2. novissime diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit et sæcula;

3. qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia

2. dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait les mondes;

3. et qui, étant la splendeur de sa gloire, et l'empreinte de sa substance,

« per », est à remarquer; Dieu s'est adressé au plus intime du cœur des prophètes. — L'auteur de ces révélations, c'est le Seigneur lui-même (*Deus loquens*); plutôt: ayant parlé, λαλήσας). — Ceux en faveur desquels elles avaient été faites, c'étaient les pères (*patribus*); titre qui désigne ici d'une manière générale les ancêtres du peuple juif. Cf. Joan. vii, 22; Rom. ix, 6, etc. — Avec le vers. 2 nous passons aux révélations divines sous le Nouveau Testament. Il y a une opposition très marquée entre ce passage et celui qui précède. — *Novissime diebus istis*. Dans le grec: ἐν ἑσχατίῳ τῶν ἡμερῶν τούτων (Itala: « in novissimis diebus his »). Cette expression est celle par laquelle les Septante traduisent la célèbre formule hébraïque בְּאַחֲרִית הַיָּמִים, qui désigne toujours l'époque du Messie, en tant qu'elle devait amener le dernier développement du royaume de Dieu sur la terre. Voyez Gen. xlix, 1; Is. ii, 2, et les notes. — *Locutus est nobis*. C.-à-d., à la génération judéo-chrétienne d'alors, dont l'auteur et les destinataires de l'épître faisaient partie. — *In Filio* (ἐν υἱῷ, sans article, le mot υἱός étant traité comme un nom propre). Cette fois, ce ne furent pas des hommes qui firent retentir les oracles divins, mais le Fils de Dieu lui-même: aussi la révélation apportée par lui fut-elle parfaite sous le rapport du fond et de la forme, et par conséquent définitive. — *Quem constituit*... L'Écriture sacrée détermine par deux traits importants la nature du Fils: l'envisageant dans ses relations avec le monde extérieur, il affirme qu'il est l'héritier et le créateur de toutes choses. Comp. Col. i, 15 et 16. — *Heredem*. Un fils est tout naturellement héritier; les deux concepts sont donc corrélatifs. Évidemment c'est en tant qu'homme, et non en tant que Dieu, que Jésus-Christ a reçu cet héritage (Théodoret, etc.). — *Universorum* est au neutre: tout sans exception, tout l'univers créé. — *Per quem* (dans le grec: par qui aussi) *fecit*... Les créatures, que le Fils possède comme un héritage, sont venues à l'existence grâce à lui; il en est donc tout à la fois l'origine et le terme. Cf. Joan. i, 3, 10; I Cor. viii, 6; Col. i, 16, etc. — *Sæcula* (τοὺς αἰῶνας, les âges). C.-à-d., toutes les périodes du temps, avec ce qu'elles contiennent et manifestent; les différentes phases de l'existence du monde et de son développement. La locution « Il a fait les siècles » équivaut donc à celle-ci: il a créé le monde. — *Qui cum*... Le vers. 3 décrit brièvement la nature et l'œuvre du Fils, ou, en d'autres termes, sa personnalité divine et son incarnation. — *Cum str.*... Notez l'emploi du participe présent, ὢν, étant, qui marque ici une exis-

tence absolue, éternelle. Cf. Joan. i, 18; Col. i, 15, 17. — Pour décrire l'essence divine que possède le Fils, l'auteur de l'épître n'avait à sa disposition que des expressions et des métaphores humaines; mais les deux qu'il a choisies sont parfaitement appropriées à son but. En premier lieu, *splendor gloriæ... ejus* (c.-à-d., de Dieu), ἀπαύγασμα τῆς δόξης... αὐτοῦ. Le substantif ἀπαύγασμα a en général le sens d'éclat, de splendeur; mais il peut représenter soit le rayon même qui s'échappe directement de l'objet lumineux, soit son reflet. C'est la première de ces deux significations que lui donnent à bon droit les exégètes, à la suite des Pères grecs. Comparez ce mot de Tertullien: « Ille (Deus) tanquam sol, hic quasi radius a sole porrectus ». Éclat substantiel, mais distinct de la lumière qui le produit; éclat éternel comme cette lumière même. On trouve au livre de la Sagesse, vii, 25-26, une expression semblable, appliquée à la sagesse incarnée. — *Gloriæ... ejus*. La gloire de Dieu, c'est la manifestation de ses attributs et de ses perfections, aussi pleinement que l'homme peut les comprendre. Les prophètes avaient prédit cette manifestation (Is. xl, 5; xlvii, 13, etc.); le Christ l'a réalisée (cf. Joan. i, 14; xi, 40; II Cor. iv, 4-6, etc.). — *Figura* (χαράκτις). L'ancienne version latine a « imago » ou « character »; le syriaque, l'image. Le substantif χαράκτις (de la racine χαράσσω, je grave) désigne tout d'abord l'instrument qui sert à graver, puis les traits gravés sur un sceau ou imprimés en relief sur une monnaie, puis la reproduction de ce sceau ou de cette image, finalement les traits distinctifs ou caractéristiques d'une personne ou d'une chose; son expression, comme l'on dit, ce qui fait que nous la reconnaissons entre toutes. Le Christ est donc, « figura expressa substantiæ Patris » (Origène). Comp. Col. i, 15, où saint Paul l'appelle l'image (εἰκὼν) du Dieu invisible. — *Substantiæ* est la traduction littérale de ὑποστάσεως. A la lettre: ce qui se tient dessous, comme fondement et comme support; au sens dérivé, l'essence d'un être. Le Fils est donc l'expression de l'essence de Dieu, expression adéquate, absolue; d'où il suit qu'il est Dieu lui-même et consubstantiel au Père. Aussi Jésus pouvait-il dire, Joan. xiv, 9: « Quiconque me voit, voit le Père ». — *Portansque*... De la nature du Fils, nous passons maintenant à son œuvre. Cette œuvre est double: il conserve tous les êtres et il a racheté les hommes. Le premier de ces actes n'est nullement passif de sa part; « le Fils n'est pas un Atlas qui supporte la masse inerte du monde ». C'est une œuvre très active, car elle consiste à porter les

et soutenant toutes choses par la parole de sa puissance, après avoir opéré la purification des péchés, s'est assis à la droite de la majesté, au plus haut des cieux ;

4. devenu d'autant supérieur aux anges, qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur.

5. Car auquel des anges a-t-il jamais

verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis ;

4. tanto melior angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando angelo-

êtres vers leur fin, vers leur terme providentiel. — *Verbo virtutis...* C.-à-d., par la parole qui manifeste sa puissance. Cf. Gen. I, 3. — *Purgationem... faciens*. Dans le grec, le participe est à l'aoriste, ποιῶντος, ayant fait (Itala : « purgatione peccatorum facta »). C'est là un fait accompli en ce qui concerne le Fils, tandis que sa nature divine est éternelle (ὧν, « cum sit ») et que son rôle à l'égard du monde dure toujours (πέπων, « portans »). Ce trait se rapporte à l'œuvre rédemptrice du Fils de Dieu. Il suppose, comme on nous le dira bientôt (cf. II, 5 et ss.), que le Verbe divin s'est incarné et qu'il a pénétré en personne dans un monde souillé par le péché, afin de le purifier. — *Sedet* (ἐκάθισεν, il s'est assis) ad... Expression solennelle, qui nous montre le Verbe incarné prenant possession à tout jamais de son trône céleste, après son ascension. C'est l'accomplissement du célèbre oracle Ps. cix, 1 (cf. Matth. xxii, 44 ; Act. II, 34 ; Rom. viii, 34, etc.). — *Majestatis*. C.-à-d., de la majesté divine. Cf. viii, 1^{re}, etc. — Les mots in *excelsis* dépendent du verbe « sedet », et représentent le lieu sublime où Dieu se manifeste aux anges et aux élus.

2^o Démonstration de la supériorité du Christ sur les anges par plusieurs textes de l'Ancien Testament. I, 4-14.

4. Transition, par laquelle l'auteur passe au fait qu'il voulait prouver en premier lieu. D'après une croyance juive, dont nous trouvons des traces soit dans le Nouveau Testament (cf. II, 2 ; Act. vii, 53 ; Gal. iii, 19), soit dans les écrits rabbiniques, la loi avait été communiquée à Moïse par les anges, qui étaient ainsi devenus les médiateurs de l'alliance théocratique. L'auteur de notre épître avait donc tout d'abord à démontrer leur infériorité relativement à Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance. Il savait que cette conception du rôle des anges au Sinaï était familière à ses lecteurs ; c'est pourquoi il l'introduit d'une manière si abrupte. — *Tanto... quanto*. C'est là une des expressions favorites du rédacteur de la lettre. Cf. iii, 3 ; vii, 20 ; viii, 6 ; ix, 27, etc. — *Melior* (χρῆσις). Autre locution caractéristique de cette épître (treize fois). Elle marque la supériorité en dignité, en valeur. — *Effectus* (γεγόμενα, devenu). Contraste

avec ὧν, « cum sit », du vers. 3^o ; c.-à-d. entre l'éternité du Fils de Dieu et son incarnation dans le temps. En se faisant homme, il fut placé momentanément et d'une certaine manière au-dessous des anges (cf. II, 9) ; mais il ne tarda pas à être exalté au-dessus d'eux après sa résurrection et son ascension. — *Differentius* (διαφορώτερον est mieux traduit par « excellentius » dans l'Itala)... *nomen*... Si excellent, si distingué que soit le nom des anges, il n'est pas comparable à celui du Fils de Dieu. Comp. le vers. 5. — *Hereditavit*. Jésus recueillit ce glorieux héritage après avoir consommé l'œuvre de notre rédemption, et après être remonté au ciel. C'est comme homme qu'il a hérité du nom de Fils de Dieu, puisqu'il le possédait, en tant que Verbe, de toute éternité. Cf. Phil. II, 9.

5-14. Les citations. Il y en a sept. Elles se rattachent de très près à l'exorde, et concernent les trois points suivants : le Fils, vers. 5-6



Jésus-Christ assis sur un trône.

(D'après une ancienne mosaïque de Rome.)

(trois citations) ; le Dieu roi et créateur, vers. 7-12 (deux citations) ; le Christ ressuscité et assis à la droite de son Père, versets 13-14 (deux citations). Elles sont toutes précédées d'une petite introduction. L'auteur ne s'arrête pas pour démontrer que les textes allégués par lui sont messianiques et que le Christ est vraiment le Fils de Dieu ; ses lecteurs, Juifs par leur origine et chrétiens par leur conversion, admettaient ces divers faits. — *Cui enim dixit* (scil. Deus)... ? Ces

rum : Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum : Ego ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium?

6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes angeli Dei.

7. Et ad angelos quidem dicit : Qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis;

dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui? Et encore : Je serai son Père et il sera mon Fils?

6. Et de nouveau, lorsqu'il introduit son premier-né dans le monde, il dit : Que tous les anges de Dieu l'adorent.

7. A la vérité, quant aux anges, il dit : Celui qui fait de ses anges des vents, et de ses ministres une flamme de feu ;

mots introduisent la première citation. La question suppose une réponse négative : jamais Dieu n'a adressé une parole de ce genre à personne autre que son Christ. Comp. le vers. 13. — *Filius meus...* ; *ego hodie...* Texte tiré du Ps. II, 7 (voyez notre commentaire), et cité d'après les LXX. Les écrivains sacrés du Nouveau Testament l'ont plusieurs fois encore appliqué à Jésus-Christ. Cf. v, 5 ; Act. iv, 25 et ss., et x, 33 ; Apoc. II, 27 et xvii, 5, etc. Étant Fils de Dieu dans le sens strict, le Christ est infiniment supérieur aux anges. Il est vrai que ceux-ci sont appelés çà et là « *fili Dei* » dans l'Ancien Testament (cf. Job. I, 6 et xxxvii, 7 ; Ps. xxviii, 1 ; lxxxviii, 7, etc.) ; mais ce n'est là qu'un titre d'honneur, employé dans une acception très large. — *Et rursum* (s. ent. « *dixit* »). Introduction au second texte, lequel est extrait de II Reg. vii, 14 (voyez le commentaire). La parole célèbre *Ego ero et...* fut apportée à David de la part de Dieu, par le prophète Nathan. Le pieux roi avait exprimé le désir de construire un temple en l'honneur de Jéhovah. Il lui fut répondu que cet honneur était réservé à l'un de ses descendants ; puis le Seigneur rattacha à cette pensée la promesse du Messie, roi éternel, Fils de Dieu non moins que de David. — *Et cum...* (vers. 6). La conjonction « *et* » a ici en partie le sens adversatif : Mais, au contraire... — *Iterum*. C'est à tort que l'ancienne version latine (comme aussi le syriaque) fait la transposition « *definde iterum cum...* » Il vaut beaucoup mieux rattacher cet adverbe au verbe *introduxit*, et l'interpréter comme faisant allusion au second avènement de Jésus-Christ. Le grec serait mieux traduit, en effet, par « *cum... introduxerit* ». La première introduction du Fils sur la scène du monde avait eu lieu au moment de son incarnation ; celle-ci aura son tour après le jugement général, lorsque le Père le mettra en possession du royaume des élus. Cf. I Cor. xv, 28, etc. — *Primogenitum* (avec l'article dans le grec : le premier-né par excellence). Le Verbe incarné reçoit ce nom en tant qu'il est pour ainsi dire l'aîné de toute la grande famille humaine, dont il a daigné faire partie. Dans l'antiquité, spécialement chez les Hébreux, le premier-né jouissait de grands privilèges et avait une grande responsabilité, car il représentait la famille entière. Cf. Deut. xxi, 15 et ss. ; II Par. xxi, 3, etc. Les anciens auteurs relèvent à bon droit la différence qui existe entre « *primogenitus* » et « *unigenitus* » :

comme Dieu, Jésus-Christ est le Fils unique du Père ; en tant qu'homme, il est « *premier-né* parmi beaucoup de frères ». Cf. Rom. viii, 29 ; Col. I, 15, etc. — *Dicit*. Au temps présent, quoi qu'il s'agisse de l'avenir, car cet avenir est envisagé comme étant déjà réalisé. — *Et adorent...* Dans le Ps. xcvi, 7^e, qui contient ce texte sous la forme : « *Adorez-le, tous ses anges,* » le poète sacré invite tous les esprits célestes à rendre hommage à Jéhovah ; mais le Christ, Fils de Dieu, a droit aussi aux adorations des anges ; d'où il suit qu'ils sont de beaucoup ses inférieurs. — *Et ad angelos...* (vers. 7). Ces mots introduisent la troisième citation. La préposition *πρός*, « *ad* », a ici le sens de : par rapport à, en ce qui concerne. De même au début du vers. 8. — Le texte *Qui facit...* est tiré du Ps. ciii, 4, d'après la version des LXX (voyez le



Sceptre royal. (D'après une pierre gravée.)

commentaire). L'hébreu reçoit d'ordinaire cette autre traduction : Qui fait des vents ses messagers, du feu ardent ses serviteurs. L'auteur suit naturellement ici le sens qui s'adapte le mieux à sa thèse. D'ailleurs, les deux interprétations sont exactes sous le rapport grammatical, et plusieurs exégètes pensent que celle des Septante est la meilleure. Il résulte de ce texte que les anges sont de simples créatures, tandis que le Fils est incréé. — Les métaphores *spiritus* (dans le sens de « *ventos* ») et *flammam ignis* expriment l'ardeur de l'obéissance des anges, lorsqu'ils accomplissent les ordres de

8. mais, quant au Fils : Ton trône, ô Dieu, est dans les siècles des siècles ; le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité.

9. Tu as aimé la justice, et tu as haï l'injustice ; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile d'allégresse, de préférence à tes compagnons.

10. Et encore : C'est vous, Seigneur, qui, au commencement, avez fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

11. Ils périront, mais vous demeurerez ; et tous ils vieilliront comme un vêtement,

12. et vous les changerez comme un manteau, et ils seront changés ; mais vous, vous êtes le même, et vos années ne finiront pas.

13. Auquel des anges a-t-il jamais dit : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'esca-
beau de tes pieds ?

8. ad Filium autem : Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi ; virga æquitatis virga regni tui.

9. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem ; propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis.

10. Et : Tu in principio, Domine, terram fundasti, et opera manuum tuarum sunt cæli.

11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis ; et omnes ut vestimentum veterascent ;

12. et velut amictum mutabis eos, et mutabuntur ; tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.

13. Ad quem autem angelorum dixit aliquando : Sede a dextris meis, quoad usque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ?

Dieu. — *Thronus tuus...* (vers. 8 et 9). C'est le cinquième texte, emprunté au Ps. XLIV, 7 et 8 (voyez notre commentaire), qui est le psaume de la royauté du Messie, de même que le *cantus* est celui de la création. — *In sæculum...* Le trône du Christ est éternel. Cf. Luc. I, 31-33. — *Virga*. Description de la royauté du Fils. Assis sur son trône, il tient le sceptre, cet antique emblème de la puissance royale ; mais au lieu d'abuser de son autorité, comme il arrive trop souvent aux princes de la terre, il ne s'en sert que pour le bien de ses sujets. — *Dilexisti... et odisti...* Développement de l'idée qui précède : « le Fils, dans son œuvre sur la terre, a réalisé l'idéal de la justice. » — *Unxit te...* Expression figurée, pour marquer une effusion abondante de grâces. — *Participibus*. Ce mot désigne tous ceux qui partagent avec le Messie le privilège de jouer un rôle relativement au service de Dieu, et en particulier les anges dans ce passage. — *Et* (vers. 10). Formule d'introduction très abrégée. Elle équivaut à celle-ci : Dieu dit aussi touchant le Fils. Comp. les vers. 6^a et 8^a. — *Tu in principio...* (vers. 10-12). Sixième citation, qui nous montre le roi Messie, le Dieu Messie, infiniment supérieur à toutes les choses créées, puisqu'il en est lui-même le créateur. Elle est extraite du Ps. ci, 26-28 (voyez le commentaire), et faite d'après les LXX, avec quelques légers changements. — *Ipsi* (vers. 11). Les cieux, envisagés comme représentant tout l'univers extérieur. De toutes les créatures, ils sont celle qui paraît la plus solide et la plus immuable ; et pourtant, *peribunt* : ce qui doit s'entendre, d'après le contexte, d'une transformation qui les rajeunira, et non pas d'une annihilation proprement dite. Comp. Is. LI, 6, 16 et LXV, 17 ; II Petr. III, 13 ; Apoc. XX, 21, etc. —

Permanebis. Au temps présent dans le texte grec ; ce qui rend la pensée plus énergique. — *Sicut vestimentum*. Chose si fragile, qu'il faut renouveler sans cesse. Cf. Is. I, 9. — *Amictum* : περιβόλαιον, le manteau que l'on jette par-dessus les autres vêtements. — *Mutabis...* D'après la meilleure leçon, le grec emploie le verbe ἐλίζει, tu rouleras (comme une couverture, un manteau, etc.). Le latin suit ici l'hébreu et la variante ἀλλάξεις de quelques manuscrits : Tu changeras (comme un vêtement



Escabeau pour poser les pieds.
(D'après un bas-relief romain.)

usé). — *Ad quem autem...* (vers. 13). Sur cette formule d'introduction, voyez le vers. 5^a et les notes. — *Sede a dextris...* Cette septième et dernière citation met en relief le triomphe final

14. Nonne omnes sunt administratores spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capient salutis?

14. Ne sont-ils pas tous des esprits qui servent, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent recevoir l'héritage du salut?

CHAPITRE II

1. Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus.

2. Si enim qui per angelos dictus est sermo, factus est firmus, et omnis prævaricatio et inobedientia accepit justam mercedis retributionem,

3. quomodo nos effugiemus, si tan-

1. C'est pourquoi nous devons nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, de peur que nous ne soyons emportés au loin.

2. Car si la parole qui a été annoncée par les anges est demeurée ferme, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu la juste rétribution qui lui était due,

3. comment échapperons-nous, si

et éternel du Christ. Nous la retrouverons plus bas, x, 12-13. Elle est tirée du Ps. cix, 1 (voyez le commentaire). « Aucun être créé ne pourrait partager ainsi le trône de l'Éternel. » — *Nonne...* (vers. 14). Cette fois, la question suppose une réponse affirmative. Du Fils, nous sommes ramenés aux anges, et leur immense infériorité par rapport à lui est affirmée d'une manière nouvelle. — *Omnes* est très accentué : bien que les esprits célestes ne soient pas tous égaux entre eux et que quelques-uns soient très élevés en dignité, ils sont sans exception *administratores* (ἀεισπουγιά), destinés à servir; comp. le vers. 7b). — *In ministerium* (διακονίαν) *missi*. Ce petit développement les montre exerçant leurs fonctions de serviteurs, suivant les circonstances. Tandis que le Christ est assis sur son trône à la droite du Père, ils se tiennent debout devant Dieu, attendant ses ordres, qu'ils exécutent aussitôt avec empressement, portant en tous lieux ses grâces aux élus : *propter eos...* La locution *qui hereditatem capient...* est synonyme de chrétiens. Cf. Matth. xix, 29; Luc. x, 25 et xviii, 18; I Cor. xv, 50.

3^e Péril qu'il y aurait à négliger le salut apporté par le Fils de Dieu. II, 1-4.

L'écrivain sacré suspend un instant sa démonstration, pour tirer les conséquences pratiques de la magnifique théorie qu'il vient d'établir. A coup sûr, on courrait un danger très grave en négligeant une révélation divine transmise par un tel médiateur.

CHAP. II. — 1. Nécessité d'obéir aux enseignements de Jésus-Christ. — *Propterea* : à cause de l'exaltation sublime du Christ et de sa supériorité sur les anges. — *Abundantius* (περισσότερος), expression fréquente dans les épîtres de saint Paul). Ce comparatif est très énergique. A la lettre : plus excessivement (que

si le Fils n'avait pas eu une telle prééminence). — *Observare*. Dans le grec : προσέχειν, faire attention à ; puis, d'une manière pratique, accomplir, observer. — *Quæ audivimus*. C.-à-d., les choses enseignées par le Fils de Dieu et par ses messagers. Comp. le vers. 3b ; i, 2^a ; iv, 2, etc. — *Ne... perefluamus*. Le verbe grec παραβύωμεν a plutôt le sens de « praeferuimus ». Il se dit d'un vaisseau qui, n'ayant pas de solides amarres, est incapable de s'arrêter ; il passe devant le port sans pouvoir y aborder, entraîné qu'il est par les vents et les courants. Dans l'application : de peur que nous ne demeurions loin du salut.

2-4. Raison pour laquelle la désobéissance serait sévèrement châtiée. Argument « a fortiori » : La violation de la loi mosaïque entraînait des châtimens sévères ; à plus forte raison la désobéissance à la révélation chrétienne, qui est tout ensemble beaucoup plus sublime, beaucoup plus claire et bien mieux attestée. — *Qui per angelos... sermo*. C.-à-d., la loi théocratique, promulguée par l'intermédiaire des anges. Voyez i, 4 et les notes. Josèphe, *Ant.*, xv, 5, 3, dit que ce qu'il y avait de plus saint dans la loi venait « de Dieu par les anges ».

— *Factus est firmus* : est devenu strictement obligatoire, inviolable. — *Prævaricatio, παράθεσις*, dénote une transgression positive (« veta facere ») ; *inobedientia, παρακοή*, une transgression négative, le refus d'obéir (« jussa non facere »). — *Accipit... retributionem*. Les livres de l'Exode et des Nombres contiennent des preuves multiples de cette assertion : les désobéissances des Hébreux furent constamment châtiées par Jéhovah. Voyez aussi Lev. x, 1-2 ; Deut. iv, 3 ; Ps. cv, 1 et ss. ; I Cor. x, 6 et ss. ; Hebr. iii, 7 et ss., etc. — *Quomodo nos...* (verset 3). Le pronom est fortement souligné. Ce

nous négligeons un si grand salut qui, après avoir été annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu de lui,

4. et dont Dieu a appuyé le témoignage par des signes et des prodiges, par les différents effets de sa puissance, et par la distribution des grâces du Saint-Esprit, comme il lui a plu?

5. Car ce n'est point aux anges que Dieu a soumis le monde à venir dont nous parlons.

6. Quelqu'un a fait quelque part cette déclaration : Qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui? ou le fils de l'homme, pour que vous le visitiez?

7. Vous l'avez abaissé pour un peu de

tam neglexerimus salutem, quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt, in nos confirmata est,

4. contestante Deo signis et portentis, et variis virtutibus, et Spiritus sancti distributionibus secundum suam voluntatem?

5. Non enim angelis subiecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur.

6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens : Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum?

7. Minuisti eum paulo minus ab ange-

verset et le suivant le commentent avec éloquence. — *Tantum...* Quelle n'est pas l'excellence d'un moyen de salut qui n'a pu être procuré que par le Fils de Dieu! — *Quæ cum...* L'auteur fait ressortir sur trois points distincts la supériorité de la révélation évangélique et de la nouvelle institution de salut qu'elle a fondée. — Tout d'abord, à son origine, elle avait été proclamée par Jésus-Christ lui-même : *initium...* per... — En second lieu, elle avait été communiquée aux destinataires de l'épître par les témoins immédiats du Christ : *ab eis qui audierunt*. Cf. Luc. i, 2. En disant *in nos*, l'auteur s'associe étroitement à ses lecteurs. Comp. i, 2; vi, 1; x, 25; xii, 1, etc. *Confirmata est* : a été démontrée comme étant solide et obligatoire. — En troisième lieu, la vérité de la révélation chrétienne avait été attestée par Dieu lui-même de diverses manières : *contestante...* (vers. 4). Trois de ces divins témoignages sont mentionnés tour à tour : des miracles (*signis et portentis*); deux mots souvent associées dans les évangiles, les Actes et les épîtres de saint Paul; des pouvoirs supérieurs accordés aux prédicateurs de l'évangile (*variis virtutibus*; cf. II Cor. xii, 12; II Thess. ii, 9); des dons spéciaux que l'Esprit-Saint manifestait en eux pour les accréditer (*Spiritus... distributionibus*; cf. I Cor. xii, 1-11, etc.). — *Secundum... voluntatem*. C'est en vue de son aimable dessein de sauver les hommes que Dieu avait daigné munir les apôtres de ces grands pouvoirs. Le pronom *suam* se rapporte à « Deo » et non à « Spiritus sancti ».

4^e L'humiliation et l'exaltation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. II, 5-18.

Après la brève exhortation qui précède, saint Paul revient à son thème, et continue de prouver que Jésus-Christ est très supérieur aux anges, malgré son incarnation et sa passion; il l'emporte sur eux, même en tant que Fils de l'homme.

5-9. La promesse de souveraineté faite à l'homme par le Créateur s'est accomplie en Jésus-Christ. Il y a trois pensées dans cet ali-

née : Ce ne sont pas les anges que Dieu a proposés au monde messianique, vers. 5; il a réservé très expressément cet honneur à l'homme, vers. 6-8; c'est dans le Christ que la promesse divine a été réalisée, vers. 8^b-9. — *Non enim...* Transition : si la loi ancienne, transmise par les anges, était si prompte à punir les transgresseurs, comment des chrétiens désobéissants échapperont-ils au châtement? Le substantif *angelis* est mis en avant de la phrase d'une manière très emphatique. — *Orbem...* L'épithète *futurum* ne fait nullement allusion au monde futur, au ciel, mais à l'ordre de choses qui a commencé ici-bas avec l'avènement du Christ. L'expression revient donc à celle-ci : le monde tel qu'il devait être à l'époque messianique. C'est presque l'équivalent de la locution juive *glam habbâ*, le siècle à venir, pour désigner l'ère du Messie. — *De quo loquimur*. Tel est, en effet, le thème principal de l'épître entière. — *Testatus est... quis* (vers. 6). Introduction un peu vague à une nouvelle citation biblique. Elle est aussi employée par d'anciens écrivains juifs. — *Quid est...?* Cf. Ps. viii, 5-7. Ce psaume, qui est « un écho lyrique » des derniers versets du chap. i^{er} de la Genèse, n'est pas directement messianique, car il traite d'une manière générale de la dignité humaine, de l'homme idéal; mais on comprend par là même qu'il convienne au Messie d'une façon toute spéciale (voyez notre commentaire). — *Minuisti eum...* (vers. 7). A la petitesse et à la fragilité de l'homme, est opposé un triple privilège que Dieu a daigné lui accorder. En premier lieu, l'homme a été doué d'une nature à peine inférieure à celle des anges : *paulo minus...* Au lieu de *ab angelis*, l'hébreu porte : « a Deo ». Néanmoins la traduction des LXX, à laquelle se conforme ici le rédacteur, ne donne pas une signification inexacte, puisque le mot hébreu *ʿelôhim* ne s'applique pas seulement à Dieu, mais aussi à des êtres surhumains (cf. I Reg. xxviii, 13). Les LXX ont adouci la pensée primitive, qui leur paraissait avoir quelque chose d'humiliant pour Dieu. —

lis; gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum;

8. omnia subjecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei; nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei.

9. Eum autem, qui modico quam angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloria et honore coronatum, ut gratia Dei pro omnibus gustaret mortem.

10. Decebat enim eum, propter quem

temps au-dessous des anges; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur les œuvres de vos mains;

8. vous avez mis toutes choses sous ses pieds. Or, par là même qu'il lui a soumis toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit soumis; cependant nous ne voyons pas encore maintenant que tout lui soit soumis.

9. Mais celui qui avait été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, c'est-à-dire Jésus, nous le voyons, à cause de ses souffrances et de sa mort, couronné de gloire et d'honneur, afin que, par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour tous.

10. Car il convenait que celui pour

Second privilège, la royauté d'honneur sur tout le monde visible : *gloria... coronasti...* — Troisième privilège, la royauté de juridiction : *et constituisti...* — *In eo enim...* (vers. 8). L'écriture sacrée, argumentant sur ce beau texte, indique de quelle manière surprenante il a été réalisé. — Ce n'est pas dans l'humanité en général qu'il s'est accompli : *nunc... necdum...* Les faits prouvent que l'homme, comme tel, est



Un soldat romain place une couronne de fleurs sur la tête de Jésus.

(Sarcophage du musée de Latran.)

encore dans un état d'humiliation et de dégradation. L'accomplissement a eu lieu dans la personne du Fils, de Jésus-Christ : *eum autem qui...* (vers. 9). — *Modico... minoratus...* Allu-

sion à l'abaissement volontaire du Verbe incarné. — *Jesum*. La place donnée à ce nom sacré le met très en relief. — *Passionem mortis*. C.-à-d., la souffrance qui appartient à la mort, qui est nécessitée par la mort. Cette passion et cette mort ignominieuses furent précisément la cause de l'exaltation du Fils de l'homme. Cf. Phil. II, 8-11. Glorieux paradoxe. Dans le plan divin, c'était par le sacrifice que le second Adam devait reconquérir la suprématie que le premier Adam avait perdue par le péché. — *Ut...* Heureuse conséquence de la mort du Christ. — *Gratia Dei*. Malgré l'ingratitude des hommes, cette grâce tout aimable a été assez puissante pour réaliser les desseins primitifs du cœur de Dieu. — *Pro omnibus*. Dans le grec : « pro omni », c.-à-d. « pro quolibet ». L'emploi du singulier relève l'étendue de la bonté du Christ, qui est mort non seulement pour tous les hommes, mais pour chacun d'eux en particulier. — *Gustaret mortem*. Comp. Matth. XVI, 28 et Joan. VIII, 52. Cette locution fait ressortir l'amertume que Jésus-Christ trouva dans la mort; il eut pour ainsi dire à vider une coupe très amère.

10-18. Le vrai motif de l'incarnation, des des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ, c'est le salut des hommes. L'auteur va faire encore un exposé théologique remarquable. Pour expliquer les derniers mots du vers. 9, il développe successivement ces trois pensées : Il existe une union intime entre le Fils et les fils, vers. 10-13; cette union a été rendue plus complète par l'incarnation, vers. 14-15; il était nécessaire que le Fils s'incarnât et devînt semblable à nous, vers. 16-18. — *Decebat enim...* Il convenait : ce n'était pas une nécessité relativement à Dieu, qui était tout à fait libre de nous sauver, libre aussi d'opérer notre salut de telle ou telle manière. Du moyen employé par lui, on peut dire à bon droit avec saint Augustin, de *Trinit.*, 10 : « Non defuit Deo alius modus possibilis; ... sed sanandæ nostræ miseriæ non fuit alius modus convenientior. » — *Eum*

lequel et par lequel sont toutes choses, qui voulait conduire à la gloire un grand nombre de fils, élevât à la perfection par les souffrances l'auteur de leur salut.

11. Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous issus d'un seul. C'est pourquoi il ne rougit pas de les appeler frères, disant :

12. J'annoncerai votre nom à mes frères ; je vous louerai au milieu de l'assemblée.

13. Et encore : Je mettrai ma confiance en lui. Et encore : Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés.

omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.

11. Qui enim sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens :

12. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis ; in medio ecclesiæ laudabo te.

13. Et iterum : Ego ero fidens in eum. Et iterum : Ecce ego, et pueri mei, quos dedit mihi Deus.

propter..., et *per...* Paraphrase très solennelle du nom divin : Dieu le Père, en tant qu'il est la cause finale et la cause efficiente de tous les êtres. À ce double titre, il savait de quelle manière il devait racheter l'humanité déchue. — *Multos filios*. Au chap. 1^{er}, Jésus-Christ a reçu le nom de Fils ; les hommes le reçoivent maintenant à leur tour, et l'apôtre en tirera un argument spécial. L'adjectif « multos » n'est pas mis en opposition avec « omnibus » du vers. 9 ; il a pour but de mettre en relief le nombre considérable de ceux que le Christ est venu sauver. — *In gloriam adduxerat*. Dans le grec nous trouvons l'aoriste, ἀγάγοντα, « qui a conduit », parce que l'auteur envisage le salut de l'humanité comme déjà totalement accompli de la part de Dieu. — *Auctorem salutis*, τὸν ἀρχηγὸν τῆς σωτηρίας. L'ancienne Itala a plus exactement traduit : « ducem » ou « principem salutis ». L'ἀρχηγός était, à l'origine, celui qui marchait à la tête d'une compagnie d'hommes, et surtout de soldats, comme leur chef ; ce nom reçut ensuite la signification de modèle, puis de cause. Ici, il s'agit donc tout à la fois de celui qui nous conduit au salut et qui nous le procure. — *Per passionem*. Au pluriel dans le grec : par les souffrances. « C'est sur la croix que la gloire future des fils nombreux fut conquise et consommée d'avance ». — *Consummare* (τελειῶσαι) : amener à la perfection de sa nature et de sa dignité. Le Christ n'atteignit donc cette perfection idéale qu'après sa mort et grâce à elle. Cf. v, 9 ; vii, 28. Paradoxe tout divin, qui va être développé dans les vers. 11-18. — *Qui enim...* (vers. 11). Raison pour laquelle les chrétiens peuvent être, eux aussi, appelés fils de Dieu : comme le Christ, quoique en un autre sens, ils proviennent du Père. — *Qui sanctificat* : le Christ, ainsi nommé en sa qualité de pontife et de médiateur, parce qu'il consacre les hommes à Dieu et qu'il les met à part pour son service (*qui sanctificantur*). — *Ex uno* : d'un seul et même Dieu, et non, comme le veulent quelques interprètes, d'un seul homme (Adam ou Abraham). — L'adjectif *omnes* place le Christ et les chrétiens dans une même catégorie, dont Dieu est l'unique auteur. — *Propter quam causam*.

C.-à-d., parce qu'ils tirent tous leur origine d'une même source, bien que d'une manière très différente. — *Non confunditur*... Il y a, en effet, de la part du Christ, une immense condescendance à donner le nom de frères à des hommes misérables, déchus de leur innocence première. — *Dicens...* Preuve que les chrétiens sont vraiment fils de Dieu et frères du Christ. Elle consiste en trois textes de l'Ancien Testament, que l'apôtre place sur les lèvres de Jésus lui-même. — *Narrabo...* (vers. 12). Première citation, empruntée au Ps. xxi, 23. Dans ce cantique, après avoir décrit prophétiquement sa passion en termes tragiques, le Christ passe tout à coup à la joie, en se voyant d'avance délivré par Dieu, ressuscité, procurant le salut du monde. Les mots *narrabo nomen*... sont précisément les premiers de cette seconde partie du psaume. *Fratribus* est le trait principal du passage cité. — *In medio...* : au milieu de l'assemblée du peuple de Dieu. — *Ego ero...* (vers. 13). Ce second texte existe sous une forme à peu près identique en trois endroits de la version des Septante : II Reg. xxii, 3 ; Is. viii, 17 et xii, 2. C'est probablement à Is. viii, 17 que notre auteur l'a emprunté, puisque la citation suivante, « Ecce ego et pueri... », est extraite d'Isaïe, viii, 18. C'est le prophète qui parle, et il exprime sa parfaite confiance en Dieu, même parmi les jugements terribles portés par le Seigneur contre Israël coupable. Saint Paul envisage Isaïe dans ce passage comme type du Messie. Le participe *fidens* porte l'idée principale : c'est seulement comme homme que le Fils pouvait dire qu'il avait confiance en Dieu ; il a donc revêtu la nature humaine, et il est ainsi devenu notre frère. — *Ecce ego...* Troisième citation (cf. Is. viii, 18^a), faite très exactement d'après les LXX. Isaïe et ses deux fils, auxquels il avait donné sur l'ordre de Dieu des noms symboliques (cf. Is. vii, 3 et viii, 4) représentaient le « reste » fidèle que Dieu s'était réservé au milieu de son peuple ingrat ; en cela ils étaient la figure du Messie, comme le dit la suite du texte prophétique. Ici, le Christ appelle ses fils (dans le grec : *παιδία*, petits-enfants) ceux qu'il nommait plus haut ses frères. — *Quia ergo...* (vers. 14). Prenant

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est diabolum,

15. et liberaret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.

16. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abraham apprehendit.

17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis

14. Puis donc que les enfants ont en partage la chair et le sang, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, il détruisît celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le diable,

15. et qu'il délivrât ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie assujettis à la servitude.

16. Car ce n'est pas aux anges qu'il vient en aide, mais il vient en aide à la race d'Abraham.

17. C'est pourquoi il a dû en toutes choses être rendu semblable à ses frères,

cette troisième citation pour point de départ, l'auteur va montrer comment il convenait que le Christ mourût pour nous sauver. En se faisant homme, le Verbe divin se proposait d'atteindre un double résultat : vaincre le démon, ce terrible prince de la mort, et rendre aux hommes la liberté que la crainte du trépas leur avait enlevée. — *Pueri communicaverunt...* Manière de dire que les frères du Christ participaient tous à une seule et même humanité. — *Carni et sanguini*. D'après le grec : au sang et à la chair. D'ordinaire, dans les fréquents endroits de la Bible où cette locution est employée, la chair est mentionnée en premier lieu. Cf. Matth. xvi, 17 ; I Cor. xv, 50 ; Gal. i, 16 ; Eph. vi, 12, etc. La chair et le sang, c'est la nature humaine envisagée comme faible et mortelle. — *Et ipse* (pronom très accentué)... *participavit...* Jésus-Christ aussi a revêtu notre humanité, avec ses faiblesses et ses misères, à part le péché. — *Per mortem* : en subissant la mort, comme les autres hommes. Fait étonnant, comme le remarque saint Jean Chrysostome, le démon a été précisément vaincu par ce qui était sa principale force. — *Destrueret* (*καταργήσῃ*), une des expressions favorites de saint Paul) *eum qui...* Jésus est ainsi devenu, comme on l'a dit, la mort de la mort (comp. ce texte liturgique : « Qui mortem nostram moriendo destruxit ») ; toutefois, sous ce rapport, sa victoire ne sera complète qu'à la fin des temps. Cf. I Cor. xv, 26. — *Eum qui habebat...* Satan n'a jamais eu le droit de faire mourir les hommes à son gré ; mais il était l'auteur de la mort en ce sens que celle-ci provient du péché, qui a été introduit sur la terre par l'intermédiaire du démon. Cf. Gen. iii, 19 ; Sap. ii, 24 ; Rom. v, 12 ; Apoc. xx, 10. — *Et liberaret...* (vers. 15). Autre résultat de l'Incarnation, en connexion étroite avec le précédent : par là même qu'il triomphait du démon, Jésus-Christ arrachait les hommes à sa tyrannie. — *Timore mortis*. Depuis le péché originel, la mort, qui brise si violemment notre être, est pour nous quelque chose d'effrayant. « Dans cette vie, dit un écrit rabbinique, la mort ne permet jamais à l'homme d'être en paix. » Maint passage des prophètes et des psaumes relève son caractère terrible. —

Obnoxii... servituti. Cet esclavage consistait précisément dans la crainte de la mort, crainte écrasante pour l'esprit et pour le cœur. Même après la rédemption, les hommes n'ont pas cessé d'être soumis à la mort ; mais Jésus-Christ a enlevé à celle-ci la plus grande partie de ses terreurs et de ses amertumes. — L'auteur va démontrer plus clairement encore la nécessité de l'Incarnation : *Nusquam* (*οὐ δὲ ποῦ*, assurément pas ; vers. 16)... La particule *enim* nous ramène à l'assertion « et ipse... participavit... » du vers. 14 : c'est pour les hommes que le Fils s'est fait chair. — *Apprehendit* est au présent d'après le texte grec. Le verbe *ἐπιλαμβάνεται* ici, comme en plusieurs passages des LXX, la signification de mettre la main sur, saisir, pour secourir et pour sauver. Cf. viii, 9 ; Matth. xiv, 31, etc. Le sens n'est donc pas, comme on l'a parfois affirmé : prendre la nature des anges, prendre la nature humaine. Le contexte ne justifie pas cette interprétation. L'apôtre a voulu dire : Ce n'est point parmi les anges, mais parmi les hommes, que Jésus a exercé son rôle de sauveur. — *Sed semen...* Sans article dans le grec : une race d'Abraham. Par conséquent : une race sainte et fidèle, rattachée spirituellement au grand patriarche et reproduisant ses qualités morales. Elle comprend donc aussi bien les païens que les Juifs, à condition qu'ils aient la foi en Jésus-Christ. — *Unde* (vers. 17) : dès là que le Fils voulait secourir l'humanité déchue. La conjonction *ὅθεν* est fréquente dans cette épître. — *Debuit*. Le mot grec *ὀφείλεω* marque une obligation qui découle d'une tâche, une fois que cette tâche a été acceptée ; *ἐπετέν* (« decebat », comp. le vers. 10) exprime une conformité harmonieuse avec les attributs divins. — *Per omnia* : dans tous les détails de la vie. Ayant pris notre nature, le Verbe en a accepté toutes les évolutions et toutes les éventualités, y compris la souffrance et la mort. « Il fut enfanté, il fut nourri, il grandit, il souffrit, finalement il mourut » (saint Jean Chrysostome). — *Fratribus similari*. Cf. Phil. ii, 7 : « In similitudinem hominum factus. » — *Ut... ut...* La première de ces conjonctions correspond à *ὡς*, qui exprime le but immédiat ; la seconde, à *καθὼς*,

afin de devenir un pontife miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour expier les péchés du peuple.

18. Car c'est par les souffrances et les tentations qu'il a lui-même subies qu'il peut secourir ceux qui sont tentés.

pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.

18. In eo enim in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari.

CHAPITRE III

1. C'est pourquoi, frères saints, qui avez part à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le pontife de la foi que nous professons, Jésus,

1. Unde, fratres sancti, vocationis celestis participes, considerate apostolum et pontificem confessionis nostræ, Jesum;

locution εἰς τό, qui désigne l'objet à atteindre. — *Fieret*. L'emploi de ce verbe suppose que l'exercice de la qualité indiquée exigeait que le Christ fût homme comme nous. — *Misericors*. On peut prendre cet adjectif à part, ou le rattacher, avec l'épithète suivante (*fidels*), au substantif « pontifex ». Cette seconde alternative est la meilleure. Miséricordieux, c.-à-d. plein de compassion pour les misères des hommes; fidèle, c.-à-d. exact à employer tous les moyens nécessaires pour les en délivrer. — *Pontifex*, ἀρχιερεύς. L'auteur « introduit tout à coup ce titre, qui est la note dominante de son enseignement ». Nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament Jésus-Christ ne le reçoit d'une manière directe. L'écrivain sacré ne dit pas seulement, ἱερεύς, prêtre ordinaire; mais: pontife, à cause de la dignité suréminente du Christ, qui est sous ce rapport, dans la nouvelle alliance, ce que le grand prêtre était dans l'ancienne. — *Ad Deum*. L'Itala traduit plus exactement le grec: « in his quæ sunt ad Deum »; dans tout ce qui concerne les relations des hommes avec Dieu. — *Ut repropitiaret...* C'est le but final de l'Incarnation. — *Populi*: τοῦ λαοῦ avec l'article, le peuple de Dieu par excellence, la vraie nation théocratique, les chrétiens. — *In eo enim...* (vers. 18). Le raisonnement fait encore un pas en avant. « Celui qui se fait propitiateur doit entrer dans l'expérience du pécheur, pour le soutenir dans la tentation » et pour lui manifester une sympathie sincère. — *Passus... ipse et...* À la lettre dans le grec: Ayant été lui-même tenté dans ce qu'il a souffert. La souffrance et la tentation furent donc pour le Christ deux choses simultanées. — *Potens... auxiliari*. D'où il suit que la sympathie de notre divin pontife aurait été moins parfaite s'il n'était pas devenu semblable à nous en tous points, excepté le péché. Comme on l'a fort bien dit à propos de ce beau texte, « la sympathie pour le pécheur ne dépend pas de l'expérience du péché, mais de l'expérience de la force de la tentation. » Or,

Jésus-Christ a fait cette dernière expérience de la manière la plus complète.

§ II. — Le Christ est supérieur à Moïse. III, 1-IV, 13.

L'auteur a parfaitement démontré que le Fils l'emporte sur les anges; il va prouver maintenant qu'il est également supérieur à l'intermédiaire humain de la législation du Sinaï. Il ne consacrera directement que quelques lignes à cette nouvelle thèse (III, 1-6); tout le reste de ce paragraphe contient une exhortation morale, analogue à celle de I, 1-4.

1° Enorme différence qui existe entre Moïse et Jésus-Christ. III, 1-6.

CHAP. III. — 1-2. Introduction: les chrétiens de Jérusalem sont invités à considérer avec attention la dignité de leur pontife, qui a été fidèle comme Moïse. — La conjonction *unde* (ὅθεν; cf. II, 17), rattache ce passage au précédent, surtout aux deux derniers versets: Parce que le Christ s'est fait semblable à nous, qu'il comprend nos besoins et qu'il peut les satisfaire. — *Fratres...* C'est la première fois que les lecteurs sont interpellés directement. L'épithète *sancti* met en relief le caractère idéal du chrétien, qui, pour correspondre à sa vocation et à sa destinée, doit pratiquer une éminente sainteté. Cf. II, 11; Eph. II, 19; I Petr. II, 5, etc. — *Vocationis celestis*. La vocation du chrétien, c'est l'invitation qui lui est adressée de mettre à profit le salut apporté par Jésus-Christ. Elle est appelée céleste, parce qu'elle vient d'en haut (Phil. III, 14), de Dieu même. — *Considerate*: κατανοήσατε, considérez par l'intelligence, d'une manière attentive et continue. — *Apostolum et pontificem*. Ces beaux noms désignent deux fonctions distinctes de Jésus: il est tout ensemble l'envoyé du Père, qui nous communique par lui ses volontés, et notre pontife, qui exple et qui intercède pour nous. Le titre de pontife lui a déjà été donné ci-dessus, II, 17, et sera bientôt développé longuement. Jésus ne reçoit

5. Pour Moïse, à la vérité, il était fidèle dans toute la maison de Dieu en qualité de serviteur, en témoignage des choses qui devaient être dites;

6. mais le Christ a été fidèle en qualité de Fils, sur sa maison; et cette maison, c'est nous, pourvu que nous retenions fermes jusqu'à la fin la confiance, et la gloire que nous espérons.

7. C'est pourquoi, selon ce que dit l'Esprit-Saint : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,

8. n'endurcissez pas vos cœurs, comme au temps de l'irritation, et au jour de la tentation dans le désert,

5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant;

6. Christus vero tanquam filius in domo sua : quæ domus sumus nos, si fiduciam et gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.

7. Quapropter, sicut dicit Spiritus sanctus : Hodie si vocem ejus audieritis,

8. nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione, secundum diem tentationis in deserto,

5-6. Un second aspect de la supériorité de Jésus sur Moïse : la situation de ce dernier par rapport à l'ancienne alliance était celle d'un serviteur; celle du Christ relativement à la nouvelle est celle d'un fils. — *Fidelis*. L'auteur reprend le texte qu'il a cité au vers. 2. — *In tota domo*. L'adjectif est encore très accentué. Comme on l'a dit, « la phrase qui marque l'infériorité de Moïse par rapport au Christ marque en même temps sa supériorité sur tous les autres prophètes. » — *Tanquam famulus*. Le sens n'est pas : à la manière d'un serviteur; mais : en qualité de serviteur. Malgré la noblesse et le caractère unique de son rôle, Moïse n'était en réalité que le serviteur de Jéhovah. Comp. Num. xii, 7, où il reçoit précisément ce titre. — Par les mots *quæ dicenda erant*, il faut entendre tout ce que Dieu devait révéler après Moïse, par les autres prophètes et par le Christ lui-même. Cf. I, 1-2. A tout cela Moïse rendit témoignage, soit indirectement, en ce sens que la législation qu'il promulgua était un type de l'avenir messianique (cf. Gal. iii, 24, etc.), soit même directement, par son célèbre oracle, Deut. xviii, 15. — *Christus vero...* (vers. 6). Au vers. 1^o, l'auteur a employé le nom humain du Sauveur; après ce qu'il vient de dire de la supériorité de Jésus sur Moïse, il se sert du titre de Messie. — *Tanquam filius* : en qualité de fils. Énorme différence avec Moïse. — *In domo sua*. Plutôt : « super domum ejus », sur la maison de Dieu. En cela aussi le Christ diffère de Moïse, qui était simplement, d'après le vers. 5^a, « fidelis... in... domo... ». — *Quæ domus... nos*. Petit commentaire très intéressant de l'apôtre. Autrefois, c'étaient les Juifs qui formaient la maison mystique de Dieu, la famille théocratique (voyez le vers. 2^b et les notes); désormais ce privilège est réservé aux chrétiens. Cf. I Tim. iii, 15, etc. — *St...* Condition qu'il faut remplir pour mériter ce grand privilège. — *Fiduciam*. Le grec *παρρησία* désigne toujours une certaine hardiesse, une ferme assurance, qui se traduit en paroles et en actes. — *Et gloriam*. Mieux, d'après le grec : « gloriationem ». Expression chère à saint Paul. — Le génitif *spei* retombe sur les deux substantifs qui le précèdent. L'espérance du chrétien, après

lui avoir inspiré une sainte hardiesse, le plonge dans une allégresse très vive. Cf. vi, 18-19. — Les mots *usque ad finem firmam* sont omis dans un certain nombre de manuscrits grecs, et retranchés par quelques éditeurs modernes, comme un emprunt fait au vers. 14; mais ils sont suffisamment garantis par d'excellents témoins.

2^o Exhortation : que les Hébreux prennent garde, car ils pourraient bien être privés du repos sacré promis par Dieu. III, 7-IV, 13.

Comme précédemment (cf. II, 1-4), l'apôtre interrompt son argumentation, pour s'adresser directement à l'âme de ses lecteurs. Le parallèle qu'il vient d'établir entre Moïse et le Christ l'amène de la façon la plus naturelle à comparer entre eux ceux auxquels ces deux grands personnages avaient révélé les ordres du ciel. « L'infidélité des Hébreux dans le désert devient un avertissement éloquent pour ceux des chrétiens qui étaient en danger de devenir incrédules. » L'exhortation prend pour base le Ps. xciv, qui presse les Israélites d'être fidèles à Jéhovah et de ne pas abuser de ses grâces, comme l'avaient fait, à leur grand détriment, leurs ancêtres dans le désert de Pharan. Les LXX et la Vulgate attribuent ce poème à David dans le titre qui le précède; notre auteur fait de même (cf. iv, 7). L'hébreu est muet sur ce point, qui n'est pas absolument certain.

7-11. Comment Israël, ayant manqué gravement à ses devoirs, fut châtié par Dieu avec une grande sévérité. — *Quapropter* : parce que, sans une espérance solide, nous risquons de perdre nos privilèges. — *Sicut... Spiritus...* Comp. ix, 8 et x, 15, où nous trouvons des formules analogues pour introduire des citations bibliques. Voyez aussi Act. xxviii, 25, etc. L'auteur reproduit exactement d'après les LXX les vers. 7-11 du psaume (voyez le commentaire). — *Hodie* est comme la note dominante, sur laquelle il revient plusieurs fois dans son exhortation. Comp. les vers. 13, 15 et iv, 7 : Puisque la voix divine retentit aujourd'hui à vos oreilles, c'est aujourd'hui qu'il faut lui obéir. — *Nolite obdurare...* (vers. 8) : de manière à être insensibles aux ordres du ciel. — *Exacerbatione*,

9. ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt et viderunt opera mea

10. quadraginta annis; propter quod infensus fui generationi huic, et dixi : Semper errant corde, ipsi autem non cognoverunt vias meas;

11. sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam.

12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo;

13. sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati.

14. Participes enim Christi effecti sumus, si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus.

9. où vos pères m'ont tenté, m'ont mis à l'épreuve et ont vu mes œuvres

10. pendant quarante ans; c'est pour-quoi je me suis irrité contre cette génération, et j'ai dit : Leurs cœurs s'égarent toujours, et ils n'ont pas connu mes voies;

11. aussi ai-je juré dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos.

12. Prenez garde, frères, qu'il n'y ait en quelqu'un de vous un mauvais cœur incrédule qui le sépare du Dieu vivant;

13. mais exhortez-vous les uns les autres tous les jours, aussi longtemps qu'on peut dire Aujourd'hui, afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse, séduit par le péché.

14. Car nous sommes devenus participants du Christ, pourvu, toutefois, que nous retenions fermement jusqu'à la fin la foi que nous avions en lui au commencement.

tentationis. L'hébreu a deux noms propres : Comme à *M'ribah*, comme au jour de *Massah* dans le désert. Cf. Ex. xvii, 1-7 et Num. xx, 1-13. Ces noms furent donnés aux deux stations du désert où les Hébreux avaient reçu un terrible châtement, pour avoir exaspéré et tenté le Seigneur par leur esprit de révolte. Comp. Dent. xxxiii, 8. — *Tentaverunt...*, *probaverunt* (vers. 9). Avec une nuance dans le grec : Ils tentèrent en mettant à l'épreuve. — *Viderunt opera...* Circonstance aggravante. Les œuvres de bonté et de puissance du Seigneur auraient dû exciter les Hébreux à obéir. — *Quadraginta...* (vers. 10) : pendant tout le temps qui s'écoula entre la sortie d'Égypte et l'entrée dans la terre promise. — *Propter quod...* Après le grave avertissement vient la menace, vers. 10^b-11. — L'adverbe *semper* est mis en avant d'une manière emphatique. — *Vias meas* : les desseins du Seigneur par rapport aux Hébreux. — *Sicut juravi...* (vers. 11). Avec ce sens : C'est pourquoi j'ai juré. Sur ce serment, voyez Num. xiv, 27 et ss. — *Si introibunt...* Hébraïsme, pour dire : Ils n'entreront pas. Cf. Gen. xiv, 23; I Reg. iii, 17; Marc. viii, 12, etc. — *Requiem meam.* C.-à-d., le repos que je leur ai promis, préparé. Ce repos, on ce lieu de repos, consiste, d'après le sens littéral du psaume, dans la terre de Chanaan, où les Israélites devaient se reposer après les longues fatigues du désert (cf. Lev. xxvi, 11-12; Dent. xii, 9-10); puis, d'une manière figurée, dans le royaume du ciel, avec son bonheur sans fin.

12-15. La leçon donnée par le Seigneur aux Hébreux est appliquée aux lecteurs, d'abord d'une façon plus générale. Ici commence une sorte d'homélie très intéressante sur le texte qui vient d'être cité. On sent vibrer un sentiment

de vive anxiété à travers les avertissements de l'apôtre. — *In aliquo...* Touchant détail : il ne faut pas qu'une seule âme périsse. — *Cor...* *discedendi...* Les chrétiens de Jérusalem et des alentours couraient donc vraiment le danger de devenir apostats. — *Sed adhortamini...* Moyen d'éviter ce grave péril. Les mots *donec Hodie* font allusion à la citation biblique qui précède. Comp. le vers. 7^b. C.-à-d. : aussi longtemps que la voix de Dieu retentit à vos oreilles, aussi longtemps que la grâce divine vous est offerte. — Résultat à obtenir par ces exhortations mutuelles : *ut non obduretur...* C'est une autre allusion au passage du psaume. Comp. le vers. 8^a. — *Fallacia peccati.* Le péché est personifié et représenté comme un être actif, agressif, qui cherche à séduire les hommes. — *Participes enim...* (vers. 14). Motif pour lequel il faut prendre garde et s'exciter réciproquement à la fidélité : il s'agit de conserver ou de perdre un bien d'un très grand prix. Devenir *participes...* *Christi*, c'est être unis très étroitement au Sauveur, participer à sa vie et à ses grâces, jouir un jour de sa gloire. Cette union est effectuée au baptême; sa durée dépend d'une condition essentielle, la préservation de la foi : *si tamen...* — L'équivalent grec de *substantiæ*, ὑποστάσεως, qui avait plus haut, i, 3, la signification de substance, a plutôt ici le sens de confiance couragenise et résolue. Cette confiance est représentée ici à son début (*initium*), parce qu'elle était dès lors très ferme et très intense; mais cela ne veut pas dire qu'elle n'ait pas dû grandir depuis. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc., en cet endroit, le substantif ὑπόστασις serait synonyme de foi. Cela revient à peu près au même. — Le pronom *ejus* est omis par presque tous les manuscrits grecs. —

15. Aussi longtemps qu'il est dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de cette irritation.

16. Car quelques-uns, l'ayant entendue, irritèrent le Seigneur ; mais ce ne furent pas tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse.

17. Or, contre lesquels Dieu fut-il irrité pendant quarante ans ? N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché, dont les cadavres furent renversés dans le désert ?

18. Et auxquels Dieu jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient été incrédules ?

19. Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer, à cause de leur incrédulité.

15. Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt; sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?

18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt?

19. Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

CHAPITRE IV

1. Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos nous est laissée, que l'un de vous n'en soit exclu.

1. Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

La locution *usque ad finem* contraste avec « initium » : jusqu'à la fin des temps, de la vie individuelle, etc. — *Dum dicitur...* (vers. 15). Les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'enchaînement de ce verset, qui d'ailleurs ne fait que reproduire la première ligne du passage emprunté au Ps. xciv (cf. vers. 7^b et 8^a). Quelques-uns le rattachent au vers. 14, dont ils ne le séparent que par une simple virgule (Nous sommes devenus participants du Christ..., aussi longtemps que la voix de Dieu se fait entendre à nous); d'autres, au vers. 16; d'autres au vers. 13, traitant le vers. 14 comme une parenthèse. Plusieurs le regardent comme formant une phrase indépendante; le traducteur latin a suivi ce dernier sentiment.

16-19. Application plus détaillée de la leçon du psaume. Ceux qui encoururent la colère divine dans le désert étaient ceux-là mêmes que le Seigneur avait délivrés du joug des Égyptiens; ce fut leur incrédulité qui les empêcha de jouir du repos promis : que les lecteurs prennent garde de mériter à leur tour la vengeance du ciel. — D'après la plupart des commentateurs modernes, nous aurions coup sur coup cinq interrogations : Car lesquels (au lieu de *quidam*), après avoir entendu, provoquèrent ? Mais est-ce que ce ne furent pas tous ceux qui étaient sortis d'Égypte par l'intermédiaire de Moïse ? ... La suite comme dans la Vulgate. Cette traduction est beaucoup plus conforme à la réalité des faits, puisque ce ne furent pas seulement « quelques-uns » des Hébreux qui

exaspérèrent le Seigneur par leur incrédulité, mais la masse entière du peuple. Cf. Num. xiv, 38 ; Jos. xiv, 8-9. — *Quibus autem...* (vers. 17). Le verset précédent, tel que nous l'avons expliqué, a signalé le péché des Hébreux ; celui-ci mentionne le châtimement divin. Les mots *cadavera... in deserto* sont un écho de Num. xiv, 29, d'après la version des LXX. — *Quibus... juravit...* (vers. 18). C'est par suite de leur incrédulité (d'après le grec, avec une légère nuance : à cause de leur désobéissance) qu'un grand nombre d'entre eux ne purent entrer dans la terre promise. — Le vers. 19 insiste sur cette pensée : *Et videmus...* — *Non potuerunt...* L'expression est très exacte, car les Hébreux essayèrent de pénétrer dans le pays de Chanaan malgré la défense divine ; mais ils payèrent très cher ce nouvel acte d'incrédulité. Cf. Num. xiv, 40-45.

CHAP. IV. — 1-10. La promesse de Dieu demeure stable malgré tout, puisque le repos annoncé est mis en réserve pour les chrétiens fidèles. — Cet exposé didactique débute par une exhortation pressante : *Timeamus ergo...* — *Relicta pollicitatione...* Abandonner la promesse en question, ce serait la perdre de vue, la négliger. Sans doute elle s'était accomplie jusqu'à un certain point pour la génération israélite qui pénétra dans la terre promise sous la conduite de Josué ; mais sa signification entière ne fut pas épuisée alors (comp. le vers. 8). Elle subsiste encore pour les chrétiens, et attend une réalisation plus parfaite. — *Existimetur aliquis...* Formule très expressive et très déli-

2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis; sed non profuit illis sermo auditus, non admistus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingreuiemur enim in requiem, qui credidimus, quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea, si introibunt in requiem meam; et quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis.

5. Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam.

2. Car elle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux; mais la parole qu'ils entendirent ne leur servit de rien, n'étant pas associée à la foi dans ceux qui l'avaient entendue.

3. Mais nous entrerons dans le repos, nous qui avons cru, selon ce qu'il a dit: Comme je l'ai juré dans ma colère, ils n'entreront point dans mon repos; c'est-à-dire *dans le repos qui suivit l'achèvement de ses œuvres* après la création du monde.

4. Car il a parlé ainsi quelque part, au sujet du septième jour: Et Dieu se reposa le septième jour de toutes ses œuvres.

5. Et ici même *il dit* encore: Ils n'entreront point dans mon repos.

cate: l'apôtre ne voudrait pas qu'un seul chrétien fût privé du repos promis. Cf. III, 12^a et 13^b. — *Deesse*: ὑστερηθέντι, rester en arrière, arriver trop tard; par conséquent, ne pas atteindre le but. — *Et nobis nuntiatum...* A la lettre dans le grec: « Sumus evangelizati », Nous avons reçu une bonne nouvelle (la promesse du divin repos). — *Sed non profuit...* Non seulement cette bonne nouvelle avait été inutile à la plupart des Hébreux, mais elle les avait conduits à « une destinée tragique ». — *Non admistus...* Les Israélites n'avaient pas reçu avec foi la parole, c.-à-d. la promesse en question, et c'est pour cela qu'elle ne leur servit de rien. La Vulgate suit la leçon συγχερασμένους, qui est la plus claire et la plus naturelle; mais la plupart des manuscrits anciens ont συγχερασμένους, à l'accusatif pluriel, de sorte que ce participe se rapporterait aux Hébreux, désignés par le pronom αὐτοῖς (illis dans la Vulgate; quelques manuscrits latins adoptent cette variante et portent: « non admixtis »). Le sens serait alors: La parole entendue ne leur fut pas utile, parce qu'ils ne furent point unis par la foi à ceux qui la reçurent avec obéissance (Moïse, Caleb et Josué). — *Ex iis quæ...* D'après la meilleure leçon du grec: « iis qui audierunt » (τοῖς ἀκούουσιν). Estius explique comme il suit la traduction assez obscure de la Vulgate, basée en partie sur la variante τοῖς ἀκούουσιν: « (Sermo...) non conjunctus cum fide, quam ipsa quæ audierant promissa illis conciliare debeuerunt. » — *Ingreuiemur enim...* (vers. 3). Le verbe est au présent dans le grec, pour marquer la certitude entière du fait énoncé. Voici la pensée de l'apôtre: les Hébreux n'ont pas joui du repos divin, parce qu'ils n'ont pas rempli la condition requise; les chrétiens en jouiront au contraire, parce qu'ils remplissent cette condition, qui n'est autre que la foi (les mots qui *credidimus* contiennent l'idée principale). — *Quemadmodum dixit* (scil. « Deus »). Dieu a lui-même affirmé que ceux qui lui ont désobéi par

manque de foi n'ont point participé à son repos. A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 10, l'écrivain sacré prouve que les chrétiens fidèles auront vraiment droit au repos prédit. Son argumentation, très serrée, peut se résumer ainsi: 1^o Il existe réellement un repos de Dieu, vers. 3^a-5. 2^o Les Hébreux du désert ne purent pas jouir de ce divin repos, et pourtant David exhorte ses contemporains à en profiter eux-mêmes; c'est donc que l'introduction des Israélites par Josué dans la terre promise n'était pas l'entrée véritable dans le repos offert par le Seigneur, vers. 6-8. 3^o Il résulte de là que le repos en question ne doit avoir lieu que pour les vrais enfants de Dieu, c.-à-d. pour les chrétiens; ce sera le repos final et perpétuel, analogue à celui du Créateur, lorsqu'il eut achevé son œuvre, vers. 9-10. — *Sicut juravi...* L'apôtre cite de nouveau le passage du psaume (cf. III, 11), pour démontrer que l'entrée dans le repos de Dieu n'est pas une illusion, mais une réalité. La jouissance de ce repos avait été promise aux anciens Hébreux; la promesse fut retirée à cause de leur indignité, mais elle existait vraiment depuis l'époque de la création: *et quidem operibus...* D'après le grec: Quoique les œuvres (de Dieu) fussent faites (ἐργηθέντων, c.-à-d., fussent achevées) depuis la fondation du monde. Les mots *ab institutione...* résument toute l'œuvre des six jours. Le sens est donc que le repos divin n'a pas cessé d'exister depuis l'origine du monde, quoique les Hébreux en aient été exclus par leur faute. — *Dixit enim* (s.-ent. « Deus »). Les vers. 4 et 5 commentent la seconde moitié du vers. 3, au moyen de deux textes sacrés, rapprochés l'un de l'autre. — *In quodam loco*. Formule indéterminée, analogue à celle de II, 6. — *Et requievit...* Premier texte, emprunté à Gen. II, 2. — *In isto (« loco ») rursum...* Second texte (vers. 5), extrait du Ps. xciv et déjà cité au vers. 3^a. Pour bien saisir la pensée condensée par l'auteur dans les vers. 3^a-5, il faut se souvenir des faits suivants: Dieu a béni le septième jour, le jour

6. Puis donc qu'il est réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux qui reçoivent les premiers la promesse ne sont pas entrés à cause de leur incrédulité,

7. Dieu détermine de nouveau un jour, Aujourd'hui, en disant par David, si longtemps après, comme il a été dit plus haut : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

8. Car si Josué leur avait procuré le repos, Dieu ne parlerait pas après cela d'un autre jour.

9. Il reste donc un repos pour le peuple de Dieu.

10. Car celui qui est entré dans le repos de Dieu se repose aussi lui-même de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes.

11. Emprisons-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en suivant cet exemple d'incrédulité.

12. Car la parole de Dieu est vivante

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii quibus prioribus annuntiatum est non introierunt propter incredulitatem,

7. iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

8. Nam si eis Jesus requiem præstisset, nunquam de alia loqueretur, posthac, die.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

10. Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem, ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

12. Vivus est enim sermo Dei, et effi-

de son repos ; mais c'est surtout en vue de l'homme qu'il l'a béni comme jour consacré au repos. L'homme aussi devait jouir d'un repos perpétuel ; toutefois, après qu'il eut péché, il fut au contraire condamné à un rude labeur. Cependant, le Christ a enlevé la malédiction divine, et le repos sera rendu un jour aux hommes, quoique en d'autres conditions, car les promesses du Seigneur ne sont jamais frustrées de leur effet. — *Quoniam ergo...* Preuve que nous pourrions profiter, nous aussi, du divin repos (vers. 6-10). — *Superest introire...* Cela résulte du vers. 4. — *Quosdam* est un euphémisme, comme ci-dessus, III, 16. — *Et ii quibus...* Dans le grec : Ceux qui avaient autrefois reçu la bonne nouvelle (la promesse qu'ils se reposeraient dans le pays de Chanaan). Il s'agit des Hébreux de Moïse. Cf. III, 8-11. — *Iterum terminat* (vers. 7). Dieu a déterminé par l'intermédiaire du poète sacré *diem quemdam*, c.-à-d., la période désignée dans le psaume (*in David*) par l'adverbe « Hodie ». — *Tantum temporis* : tout le temps qui s'est écoulé entre Moïse et David (plus de quatre cents ans). — *Sicut supra...* : *Hodie* st... Voyez III, 7-8, 15. En faisant dire aux Israélites par David : Aujourd'hui ne fermez pas vos oreilles à ma voix, Dieu affirmait implicitement que sa promesse de repos subsistait encore. — *Nam si eis...* (vers. 8). L'auteur démontre qu'il en est réellement ainsi. — *Jesus* est la forme grecque donnée par les Septante au nom hébreu de Josué (*Y'hôsu'a*). — *Requiem præstisset*. Josué avait introduit finalement dans le lieu du repos ceux des Hébreux sur lesquels n'était pas tombé le divin anathème ; mais le sens de l'ancienne promesse n'avait point été épuisé par là même, puisque,

plusieurs siècles après la conquête de la Palestine, David avait engagé son peuple, au nom du Seigneur, à ne pas se laisser priver, par sa propre faute, du repos qui continuait de lui être offert. — *De alia... posthac...* C.-à-d., d'un autre jour, qui devait arriver plus tard. — *Itaque relinquitur...* (vers. 9). Conclusion de la petite argumentation qui précède. Le substantif *sabbatismus* est calqué sur le grec *σαββατισμός*, lequel dérive lui-même du mot *σαββατίζειν*, inventé par les LXX pour traduire le verbe hébreu *šabat* (célébrer le jour du sabbat). Il signifie donc : jouissance du repos, célébration du repos. — *Populo Dei*. Non plus aux Juifs, mais au véritable Israël, aux chrétiens. Cf. Gal. VI, 16, etc. — *Qui enim...* (vers. 10). L'apôtre justifie sa dernière assertion. Au vrai peuple de Dieu est réservé le repos final, à l'exemple de ce qui s'est passé pour Dieu lui-même.

11-13. Grande responsabilité de ceux qui ont reçu cette promesse de repos. — *Festinemus...* L'exhortation reparait, très pressante. Comp. le vers. 1 ; III, 1, 12-14. Le verbe suppose des efforts et de l'empressement. — *Ergo* : puisque ce saint et bienheureux repos est encore accessible. — *Ut ne in idipsum...* Ceux qui ne se hâteraient pas courraient le risque d'être privés du divin repos, comme le furent les Hébreux dans le désert. Cf. III, 18-19. — *Vivus... enim...* (vers. 12). L'exhortation qui précède est motivée par la nature même de la révélation divine, qui exige l'activité, le zèle. — *Sermo Dei* (*ὁ λόγος τοῦ θεοῦ*). Non pas le Verbe personnel de Dieu, quoique plusieurs Pères et divers commentateurs aient adopté cette interprétation (saint Athanase, saint Isidore, Théophylacte, etc.),

cax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis.

13. Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus; omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

14. Habentes ergo pontificem ma-

et efficace, et plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants; elle pénètre jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles, et elle démele les pensées et les intentions du cœur.

13. Nulle créature n'est invisible en sa présence; mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte.

14. Ayant donc un grand pontife qui

mais la parole du Seigneur dans le sens ordinaire de l'expression, et spécialement, d'après le vers. 2^e, la parole qui contient ses promesses. Elle va être caractérisée par cinq épithètes remarquables. — *Vivus*. Comme Dieu lui-même. Cf. III, 12. Ce n'est pas une lettre morte; elle ne retentit pas, comme la nôtre, pour expirer aussitôt. Cf. Joan. VI, 63; Act. VII, 38, etc. — *Efficax* (ἐνεργής): active, efficace, soit pour procurer le salut à ceux qui la reçoivent avec foi, soit pour juger et condamner ceux qui la méprisent. — *Penetrabilior* (d'après le grec :



Glaive à deux tranchants.
(D'après une gravure grecque.)

plus tranchante) *gladio*... Dans le texte primitif, il est question d'une μάχαира διςτομος; à la lettre, d'un glaive à deux bouches, c.-à-d. à deux tranchants. Cf. Jud. III, 16; Apoc. I, 16 et II, 12, etc. — *Pertingens usque*... Pénétrant au plus intime de l'être humain, qu'elle dissèque et analyse pour ainsi dire. — *Ad divisionem*... Sivant quelques auteurs : Jusqu'à l'endroit où l'âme (la ψυχή) et l'esprit (le πνεῦμα) se séparent. Selon d'autres : De manière à séparer, à diviser l'une de l'autre ces deux parties. Comme d'ordinaire dans les écrits de saint Paul, ces deux substantifs désignent l'âme inférieure et l'âme supérieure. Voyez I Cor. II, 14 et les notes; xv, 45; I Thess. v, 23, etc. — *Compagum*... ac medullarum.

Deux autres éléments intimes de l'être humain, corporels cette fois. — *Et discretor*... La parole divine pénètre plus avant encore, comme le marque cette cinquième et dernière épithète.

— *Cogitationum et intentionum*. Dans le grec, le premier de ces mots est représenté par ἐνθυμήσεις, ce qu'il y a dans le θυμός, (« animus »); le second, par ἐννοιαί, ce qu'il y a dans le νοῦς (« mens »); par conséquent, l'expression des sentiments et celle des pensées. Les uns et les autres sont rattachés au cœur (*cordis*), envisagé comme le siège de la vie morale. — *Et non est*... (vers. 13). Après avoir étudié l'action de la parole de Dieu dans l'homme, l'auteur décrit les relations du Seigneur lui-même avec toutes les choses créées. La pensée est exprimée tour à tour négativement (*non est... invisibilis*...) et positivement (*omnia autem...*). — Pour Dieu, les êtres sont nuda : sans vêtements, dépouillés de tout ce qui pourrait cacher plus ou moins leur nature. — *Aperta*, τετραχλησμένα. Le verbe τετραχλίζειν signifie au propre : ramener en arrière le cou de l'animal qu'on va immoler en sacrifice, afin de le bien exposer au couteau. La signification dérivée est donc : exposer, montrer ouvertement une chose. — *Ad quem nobis*... D'après quelques interprètes, cette formule équivaldrait à : « de quo nobis... », (Dieu) dont nous parlons en ce moment. Le grec se prête aussi à cette traduction; mais la vraie pensée de l'auteur est plutôt : « cum quo nobis ratio », (Dieu) auquel nous aurons à rendre compte.

SECTION II. — COMPARAISON ENTRE LES SACERDOCES DES DEUX ALLIANCES. IV, 14-X, 18.

C'est là, ainsi qu'il a été dit dans l'Introduction, p. 538, la partie principale et comme le cœur de l'épître. Les développements donnés sur le sacerdoce de Jésus-Christ sont vraiment admirables. La comparaison porte tour à tour sur la personne des pontifes, sur le local du culte et sur les victimes immolées.

§ I. — *Par sa personne même, notre pontife Tempore sur tous les prêtres de l'Ancien Testament.* IV, 14-VII, 28.

1^o Transition et introduction. IV, 14-16.

14-16. Nous devons être pleins de confiance en notre pontife, qui est tout-puissant et tout miséri-

a pénétré dans les cieux, Jésus, Fils de Dieu, demeurons fermes dans la profession de notre foi.

15. Car nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre le péché.

16. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde, et de trouver grâce dans un secours opportun.

gnum, qui penetravit cœlos, Jesum, Filium Dei, teneamus confessionem.

15. Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris ; tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato.

16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

cordieux. — *Habentes ergo...* Ces mots nous ramènent à II, 7 et III, 1, où Jésus nous a été déjà présenté en qualité de grand prêtre. La crainte de ne pas obtenir le salut final (cf. IV, 1 et ss.) doit diriger la pensée des lecteurs vers ce médiateur, aussi bon que puissant, qui est supérieur aux anges et à Moïse. — Après avoir constaté le fait consolant que nous possédons un pontife, l'auteur caractérise en quelques mots ce grand prêtre. Il est grand par sa nature (*magnum*), encore plus que par ses fonctions. Il est entré lui-même dans le repos divin, et il est assis à la droite du Père (cf. I, 3, 13) : *qui penetravit...* — *Jesum, Filium Dei*. Le nom humain et le titre divin sont associés ici, pour nous rappeler les deux natures de notre pontife, et nous garantir la réalité de sa sympathie et de sa puissance. Cf. I, 3 et ss. ; II, 6-15. — *Teneamus* (le grec *κρατούμεν* est très expressif : tenir fortement, de manière à ne pas laisser échapper) *confessionem* (cf. III, 1 : la confession publique de notre foi en Jésus-Christ). La crise était telle alors pour les chrétiens de Jérusalem, qu'il ne suffisait plus pour eux d'avoir des convictions intimes et privées ; il fallait qu'ils déclarassent ouvertement leur foi. — *Non enim...* (vers. 15). Quoique remonté au ciel, notre pontife ressent toujours pour nous une vive compassion ; sa gloire et son repos du ciel n'ont établi aucune barrière entre lui et son peuple. — *Compati*. Expression très significative : souffrir avec, entrer en quelque sorte dans les souffrances d'autrui pour les faire siennes. — *Infirmitatibus...* : nos faiblesses physiques et morales, qui proviennent du péché originel, et qui sont à tout instant pour nous l'occasion de péchés actuels. — *Tentatum...* : ainsi qu'il a été dit plus haut, II, 18. La particule *autem* est fortement adversative : Au contraire, il a compati, puisqu'il a été tenté comme nous. — *Per omnia*. C.-à-d., de toutes les manières dont la nature humaine peut être tentée. Jésus a donc revêtu notre humanité, avec toutes ses misères et toutes ses faiblesses, une seule exceptée : *absque peccato*. Comme il n'y avait en lui aucune concupiscence, il ne lui était pas possible de pécher, même en tant qu'homme ; il est donc absolument saint. Cf. VII, 26. — *Pro similitudine*. C.-à-d., d'après la Vulgate : en vertu de la ressemblance qu'il avait

avec nous. L'Itala traduit : « Secundum similitudinem (scil. nostram) » ; tenté tout à fait comme nous. Les deux interprétations sont excellentes ; mais la seconde est plus conforme au texte grec. — *Adeamus ergo...* (vers. 16). Puisque nous avons un tel grand prêtre, un tel médiateur, profitons des privilèges dont nous jouissons grâce à lui. Le verbe *πρὸς*, s'approcher, est une des expressions favorites de notre auteur. Cf. VII, 25 ; X, 1, 22 ; XI, 6 ; XII, 18, etc. — *Cum fiducia*. D'après le grec, avec une sainte hardiesse, qui permet de tout oser et de tout dire (*παρρησία*). — *Ad thronum gratiæ*. Comparez les expressions analogues : trône de gloire (I Reg. II, 8 ; Eccl. XLVII, 11 ; Matth.



Trône antique.

(D'après une peinture de Pompéi.)

XIX, 28), trône de grandeur (cf. VIII, 1), etc. Le trône suppose un roi, lequel n'est autre ici que Dieu lui-même, à la droite duquel siège le Christ. Cf. VIII, 1, etc. Ce trône est appelé trône de la grâce (*τῆς χάριτος*, avec l'article), parce que de lui s'échappent des bénédictions abondantes et perpétuelles. — *Ut misericordiam... et gratiam...* : conformément aux deux grands besoins de l'homme sur cette terre. Ses fautes passées réclament la miséricorde divine, et il lui faut des grâces nombreuses pour se maintenir toujours dans la sainteté. — *In auxilio...* Selon le grec : « in auxilium... », pour un secours opportun (c.-à-d., accordé en temps opportun).

CHAPITRE V.

1. Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis;

2. qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate;

3. et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis.

4. Nec quisquam sumit sibi honorem,

1. Car tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés;

2. il peut compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur, puisqu'il est lui-même environné de faiblesse,

3. et c'est pour cela qu'il doit offrir, pour lui-même aussi bien que pour le peuple, des sacrifices pour les péchés.

4. Et nul ne s'attribue à lui-même

2° Jésus-Christ possède éminemment tout ce qui caractérise un pontife. V, 1-10.

CHAP. V. — 1-4. Conditions que doit réaliser un grand prêtre. — *Omnis namque...* L'auteur vient de dire que le Christ, notre pontife, éprouve de la sympathie pour toutes les misères humaines; il part de là pour exposer l'idée qui est à la base même du sacerdoce. — *Ex hominibus...* Pour devenir prêtre, il faut être un membre organique de la société dont on est établi le chef, posséder par conséquent la nature humaine. Cf. Ex. xxviii, 1. Plus haut, l'apôtre a déjà dit que le Christ devait s'incarner, afin de pouvoir exercer les fonctions sacerdotales. Cf. II, 17; IV, 14-15. — Le verbe *constituitur* marque un acte officiel, provenant d'un supérieur légitime. — *Pro (ὕπὲρ) hominibus.* C.-à-d., pour leur utilité, pour les représenter auprès de Dieu. — *In iis quæ...* Sur cette formule, voyez II, 17^b et les notes. On le voit, par sa nature même, le prêtre est un intermédiaire entre Dieu et les hommes, une échelle mystique par laquelle les prières et les sacrifices de ceux-ci montent vers Dieu, et par laquelle aussi les grâces du ciel descendent sur les hommes. — *Ut offerat...* Tels sont le but direct de l'institution du sacerdoce et la partie essentielle des fonctions sacerdotales. Il n'y a pas de prêtre sans sacrifice. — *Dona et sacrificia (δωρά... καὶ θυσίας).* Le premier de ces substantifs désigne probablement ici les sacrifices non sanglants; le second, les sacrifices sanglants. Comp. VIII, 3 et IX, 9, où ils sont encore associés (dans le grec). — Les mots *pro peccatis* ne retombent que sur « sacrificia », et non sur « offerat » : par suite, les dons représentent des sacrifices d'action de grâces; les sacrifices proprement dits ont pour but l'expiation, la propitiation. — *Qui... posuit...* (vers. 2). A partir d'ici, l'auteur expose les conditions que l'exercice de son ministère exige d'un pontife, soit par rapport aux hommes, vers. 2-3, soit par rapport à Dieu, vers. 4. —

A l'égard des hommes, il doit manifester une profonde sympathie pour leurs misères multiples : *condolere*. L'expression grecque μετριοπαθεῖν dénote des émotions calmes et mesurées, telles qu'elles conviennent au sage, par opposition à la froide apathie, qui, d'après l'apôtre, rendrait un homme impropre à exercer le sacerdoce. — *Qui ignorant et errant.* Il est possible que ces deux verbes désignent le péché dans sa source, l'ignorance, et dans son résultat, l'égarement; mais il paraît plus probable qu'ils représentent deux espèces distinctes de péchés : ceux que l'on commet, d'un côté, par ignorance et inadvertance, de l'autre, sous l'influence de la passion. Quoi qu'il en soit, un pontife digne de ce nom doit éprouver envers les pécheurs des sentiments de miséricorde et de pitié, de manière à ne pas exagérer la nature de leurs fautes et à ne pas les traiter avec trop de rudesse. — *Quoniam et ipse...* Trait délicat, qui rappelle à la pensée le vers célèbre : « Non ignora mali, miseris succurrere disco. » Le verbe *circumdatus est*, qui correspond littéralement au grec, est très expressif : être entouré de toutes sortes d'infirmités, comme on l'est par un vêtement. — *Infirmitate* : de faiblesse physique et morale, comme ci-dessus (IV, 15). Mais cette faiblesse n'implique pas nécessairement le péché. — *Et propterea debet...* (vers. 3). Il est bien évident que ce trait ne saurait convenir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui il n'y a jamais eu l'ombre d'une faute. — *Debet et pro...* « Il faut que le pontife obtienne la pureté pour lui-même, avant de pouvoir intercéder en faveur des autres. » Aussi le grand prêtre juif agissait-il réellement d'après ce principe. Cf. Lev. xvi, 6, 11. De même les prêtres ordinaires (Lev. iv, 3-12). — *Nec quisquam...* (vers. 4). Du côté de Dieu, l'exercice du souverain pontificat exige un appel venu d'en haut, une vocation certaine. En effet, un homme ne saurait, sans une présomption criminelle, s'ingérer de lui-même dans des fonc-

cet honneur; mais on y est appelé de Dieu, comme Aaron.

5. Et ainsi le Christ ne s'est point arrogé à lui-même la dignité de pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui.

6. Comme il dit aussi dans un autre endroit : Tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.

7. Durant les jours de sa chair, ayant offert des prières et des supplications, avec un grand cri et avec des larmes, à celui qui voulait le préserver de la mort, il a été exaucé, à cause de son respect.

8. Et, quoiqu'il fût le Fils de Dieu,

sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron.

5. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret; sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

6. Quemadmodum et in alio loco dicit : Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech.

7. Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum qui possit illum saluum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.

8. Et quidem cum esset Filius Dei,

tions qui créent entre le Seigneur et lui des relations si intimes; Dieu doit l'avoir directement choisi. — *Honorem* : τὴν τιμὴν, avec l'article; la grande dignité en question. — *Tanquam Aaron*. Avec emphase dans le grec : Comme aussi Aaron. Sur l'appel de ce premier de tous les grands prêtres, voyez Ex. xxviii, 1 et xxix, 4 et ss.; Lev. viii, 1; Num. iii, 10, etc. Dieu montra par des exemples terribles qu'il ne pouvait pas supporter les intrus. Cf. Num. xvi, 40; II Par. xxvi, 18-21.

5-10. Jésus-Christ a rempli les conditions exigées de tout pontife. En faisant cette application de la théorie qu'il vient d'exposer brièvement, l'apôtre renverse l'ordre des pensées : il parle d'abord de la vocation de Jésus, vers. 5-6, puis de sa sympathie pour les hommes, vers. 7-8; dans les vers. 9-10, il met sous nos yeux notre grand prêtre exerçant ses fonctions sublimes. — *Sic et Christus non...* Le titre de Christ a été choisi à dessein, pour mieux faire ressortir la parfaite modestie de Notre-Seigneur. Tout Messie qu'il fût, il ne s'est pas arrogé le rôle de pontife, mais il a attendu que Dieu le lui confiât : *sed qui locutus...* La phrase est elliptique. C'est comme s'il y avait : Celui qui a glorifié le Christ est celui qui lui a dit... — *Filius meus...* Voyez I, 5, où ce texte du Ps. ii, a déjà été appliqué à Jésus-Christ. Ici, il a pour but d'introduire l'autre oracle, cité au vers. 6, en nous rappelant que le Sauveur, doué en même temps de la nature divine et de la nature humaine, a tout ce qu'il faut pour être un parfait intermédiaire entre Dieu et les hommes. — *Quemadmodum etc.* (vers. 6). Cf. Ps. cix, 3 (voyez le commentaire). Ce poème grandiose, dont le caractère messianique était alors universellement admis par les Juifs, décrit le Christ sous trois aspects différents : comme roi, comme prêtre, comme glorieux conquérant. La citation, faite d'après les LXX, se borne naturellement au second point. — *Tu es*. Le pronom est très accentué dans le latin et dans le grec, comme dans l'hébreu. — *In aeternum* : à tout jamais dans la suite des temps et dans l'éternité. — *Secundum*

ordinem (d'après le grec, à la manière de; cf. vii, 15) *Melchisedech*. L'auteur commentera lui-même plus bas cette parole. Voyez vii, 1 et ss. — *Qui in diebus...* Jésus-Christ a également rempli l'autre condition du pontificat suprême, vers. 7-8 : par son expérience personnelle de la souffrance, il a appris à mieux connaître la faiblesse et les infirmités des hommes. — *In diebus carnis...* C.-à-d., lorsqu'il était mortel comme nous, faible et passible lui aussi. — *Preces supplicationesque*. Le premier terme est plus général : δεήσεις, des requêtes. Le second marque des demandes très pressantes (ἱκετηρία). Les récits évangéliques mentionnent de fréquentes prières de Jésus; mais l'auteur a spécialement en vue un fait de la passion de Notre-Seigneur. — *Ad eum qui...* C.-à-d., à son Père tout-puissant. La locution *salvum... a morte* (σώζειν ἐκ θανάτου) peut signifier : sauver de la mort, de sorte qu'elle soit empêchée; ou bien : sauver de la mort lorsqu'elle a eu lieu, ressusciter promptement. C'est la première interprétation qu'il faut adopter ici. — *Cum clamore valido*. L'allusion porte sur la prière de Jésus à Gethsémani (cf. Luc. xxii, 24); peut-être aussi sur le cri que le Sauveur poussa au moment de sa mort (cf. Matth. xxvii, 46, 50). — *Et lacrymis*. Les évangélistes ne signalent que deux circonstances où Jésus ait pleuré. Cf. Luc. xix, 41 et Joan. xi, 3. Nous apprenons ici que ses larmes coulèrent aussi durant son agonie du jardin. — *Exauditus est*. Ce fait suppose que Jésus, dans sa prière, ne se borna pas à demander que le calice amer fût éloigné de lui, puisque, en ce sens, il ne fut pas directement exaucé. Comme le dit saint Jean Chrysostome, il pria « pour ceux qui avaient cru en lui ». Cf. Joan. xvii, 1 et ss. — *Pro sua reverentia*. Il n'y a pas de pronom dans le grec : ἀπὸ τῆς εὐλαβείας. Le Christ s'adressa à son Père avec tant de respect, d'une manière si délicate et si modeste, qu'il mérita par cela seul d'être exaucé. — *Et quidem cum*. Le grec dit simplement et plus clairement : καίπερ, quoique. Il omet aussi le mot *Dei* après *Filius* : Quoique Fils; bien qu'il fût Fils. La

didicit ex iis quæ passus est obedientiam;

9. et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ,

10. appellatus a Deo pontifex juxta ordinem Melchisedech.

11. De quo nobis grandis sermo, et ininterpretabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.

12. Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursum indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei; et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

13. Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ; parvulus enim est.

il a appris l'obéissance, par ce qu'il a souffert;

9. et ayant été élevé à la perfection, il est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, la cause du salut éternel,

10. Dieu l'ayant déclaré pontife selon l'ordre de Melchisedech.

11. Sur ce sujet, nous avons à dire beaucoup, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents pour entendre.

12. En effet, lorsque, en raison du temps, vous devriez être maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne quels sont les premiers éléments de la parole de Dieu; et vous en êtes venus à avoir besoin de lait, non d'une nourriture solide.

13. Quiconque est nourri de lait n'a pas l'expérience de la parole de justice, car c'est un petit enfant.

Vulgate a complété la pensée. Cf. I, 2. — *Didicit ex iis quæ passus...* Il y a une allitération remarquable dans le texte original : ἔμαθεν ὁν ἔπαθεν (comp. le mot d'Hérodote, I, 207 : παθήματα... μαθήματα, les souffrances sont des instructions). Toutefois, la pensée est plus remarquable encore, car elle nous montre le Fils de Dieu, dont la science est infinie, éternelle, apprenant quelque chose de nouveau après son incarnation. Son instructeur fut la souffrance; la leçon reçue fut une leçon d'obéissance (*obedientiam*). En effet, en souffrant pour nous, Jésus a appris par son expérience personnelle à obéir; ce qu'il n'avait connu jusqu'alors qu'en théorie. Voyez Luc. II, 52 et le commentaire. — *Et consummatus*, τελειωθείς (vers. 9) : ayant été rendu parfait (dans son humanité), étant devenu l'homme idéal. Cf. II, 10. C'est par la résurrection du Christ et par son exaltation à la droite de Dieu, à la suite de son sacrifice héroïque, que ce résultat fut produit. — *Omnibus obtemperantibus...* Pour obtenir le salut éternel que Jésus nous a mérité, il faut que nous sachions lui obéir avec autant de générosité qu'il a obéi lui-même à son Père. — *Appellatus* (vers. 10). Le grec emploie une expression solennelle (προσγορευθείς), qui marque l'attribution officielle d'un titre. — *A Deo* : ainsi qu'il a été dit au vers. 6, d'après le texte du Ps. CIX, dont l'auteur cite de nouveau la partie principale : *pontifex iuxta...*

3^e Avertissement solennel, dans lequel l'auteur s'efforce encore de mettre les Hébreux en garde contre le péril d'apostasie. V, 11-VI, 20.

C'est pour la troisième fois qu'il s'interrompt ainsi, afin de rappeler à ses lecteurs le grand devoir de la fidélité. Cf. II, 1-4 et III, 7-IV, 13. Cet avertissement est le plus long et le plus grave des trois; il fait retentir tour à tour le blâme

sévère, l'exhortation, des paroles d'encouragement et d'espérance.

11-14. L'apôtre reproche aux Hébreux le ralentissement de leurs progrès spirituels, qui l'empêche de traiter comme il le voudrait l'important et sublime sujet qu'il a en vue. — Transition : *De quo...* Le pronom relatif οὗ se rapporte au concept entier que renferment les mots « pontifex juxta ordinem Melchisedech ». Thème très vaste (πολύς, « multus » plutôt que *grandis*), et en même temps difficile à expliquer (δυσεργηνευτός; *ininterpretabilis* dit un peu trop). — Cette difficulté provenait sans doute en partie du sujet lui-même; mais elle avait pour cause principale le manque de capacité des lecteurs : *quoniam imbecilles...* ad... A la lettre dans le grec : Parce que vous êtes devenus lents quant à l'ouïe. — *Etenim cum...* (vers. 12). L'auteur justifie sa plainte. Ses lecteurs étaient chrétiens depuis si longtemps déjà (*propter tempus*), qu'ils auraient dû être des maîtres par rapport aux vérités de la foi; et voici qu'ils avaient besoin qu'on leur apprît de nouveau les éléments du christianisme. — La formule *elementa exordii sermonum* est très solennelle. Τὰ στοιχεῖα, les rudiments d'un sujet (cf. Gal. IV, 9). Le mot λογίων désigne à proprement parler des oracles; ici, l'ensemble de la révélation chrétienne. — La métaphore *quibus lacte...* est très expressive. Le lait est l'aliment des petits enfants. Cf. I Cor. III, 1-2. — *Omnis enim...* Tout en citant des principes généraux, vers. 13-14, desquels il ressort que chaque âge a son alimentation spéciale, l'apôtre continue de reprocher aux Hébreux d'être encore des enfants sous le rapport religieux. — *Expers...* Par les mots *sermonis justitiæ*, il fait entendre les enseignements les plus relevés de la foi chrétienne. De même que l'enfant « ignore les enseignements et les problèmes de la vie », de même les chré-

14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, pour ceux qui ont acquis par la pratique un sens exercé à discerner le bien et le mal.

14. *Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.*

CHAPITRE VI

1. C'est pourquoi, laissant les éléments de ce qu'il y a à dire sur le Christ, élevons-nous à ce qui est plus parfait, sans poser de nouveau les principes fondamentaux de la pénitence pour les œuvres mortes, de la foi en Dieu,
2. de ce qu'on enseigne touchant les

1. Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursum jacentes fundamentum penitentiae ab operibus mortuis, et fidei ad Deum,

2. baptismatum doctrinae, impositionis-

tiens de Jérusalem étaient incapables de comprendre et de discuter les problèmes supérieurs du christianisme. — *Perfectorum autem...* (verset 14). Par contraste avec les petits enfants, les parfaits sont les hommes mûrs au physique



Enfant. (Lampe grecque antique.)

et au moral. Dans l'application, il s'agit des chrétiens qui ont fait leurs preuves, qui se sont développés d'une manière conforme aux principes de la foi. — *Eorum qui...* Trait important. Cette maturité spirituelle n'est pas produite spontanément, sans efforts; elle s'acquiert par l'exercice. — *Pro consuetudine*. C.-à-d.: en raison de l'habitude. — *Sensus* : « les divers organes de la perception spirituelle. » — *Ad discretionem...* Troisième qualité qui caractérise le chrétien parfait.

CHAP. VI. — 1-3. Nécessité du progrès spirituel pour le chrétien. — *Quapropter* : parce que tous les lecteurs devraient être mûrs et parfaits sous le rapport spirituel. — *Intermittentes* : ἀφέντες, laissant de côté, négligeant. — *Inchoationis...* sermonem. Autre locution extraordinaire, qui n'est pas sans analogie avec la formule « elementa exordii sermonum Dei »

(cf. v, 12). L'auteur désigne ainsi une exposition (« sermonem ») qui initie au Christ, à sa vie et à sa doctrine; par conséquent, l'instruction chrétienne élémentaire. — *Ad perfectiora*. Dans le grec : « ad perfectionem »; c.-à-d., à la perfection de l'enseignement. — *Feramur*. Soyons portés, laissons-nous entraîner. On sent vibrer dans ce mot l'âme ardente de l'apôtre, qui souffre de voir les Hébreux si imparfaits au point de vue de la doctrine. — *Non rursum jacentes...* Cette doctrine est comparée à un bel édifice, construit sur des bases solides. Puisque les fondements ont été bâtis depuis longtemps en ce qui concerne les Hébreux, il n'y a plus à s'en occuper pour le moment. — L'apôtre énumère, en trois groupes distincts, quelques-uns des éléments dont se composent ces fondations. Premier groupe : *fundamentum penitentiae... et fidei*; c.-à-d., un fondement qui consiste dans la pénitence et dans la foi. La pénitence est l'élément négatif de ce groupe; la foi en est l'élément positif. Comp. Marc. 1, 15 et Act. 11, 38, où nous les voyons également réunies dans la première prédication de Jésus et des apôtres. — Les mots *operibus mortuis* ne désignent pas les œuvres de la loi, mais les péchés qui donnent la mort à l'âme. Cf. ix, 14. — *Fidei ad...* C.-à-d., la foi envers (ἐπί) Dieu. — Second groupe : *baptismatum..., impositionis...* (vers 2^a). Il est probable que le substantif *doctrinae* gouverne tous les autres génitifs qui composent ce verset : la doctrine relative au baptême et à l'imposition des mains, etc. « Le progrès dans les sujets d'instruction est significatif; il s'étend de la première scène de la vie chrétienne (le baptême) jusqu'à la dernière (le jugement). » Le pluriel « baptismatum » désigne sans doute, à côté du baptême chrétien, celui du précurseur et les cérémonies lustrales des Juifs; la catéchèse indiquait les grandes différences qui existaient entre eux. — *Impositionis manuum*. Dans les Actes des apôtres, ce rite représente les sacrements de la confirmation (cf. Act. viii, 17-18; xix, 6) et de l'ordre (Act. vi, 6, etc.; voyez aussi I Tim. iv,

nis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, et iudicii æterni.

3. Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.

4. Impossible est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cæleste, et participes facti sunt Spiritus sancti,

5. gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi,

6. et prolapsi sunt, rursus renovari ad poenitentiam, rursum crucifigentes sibi metipsis Filium Dei, et ostentui habentes.

baptêmes, et aussi l'imposition des mains, la résurrection des morts, et le jugement éternel.

3. Et c'est ce que nous ferons, si toutefois Dieu le permet.

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont été rendus participants de l'Esprit-Saint,

5. qui ont également goûté la bonne parole de Dieu et les vertus du siècle à venir,

6. et qui sont tombés soient renouvelés et ramenés à la pénitence, eux qui crucifient de nouveau pour leur malheur le Fils de Dieu, et le livrent à l'ignominie.

14; v, 22, etc.); c'est probablement la confirmation que l'auteur a en vue ici, puisqu'il vient de mentionner le baptême, et qu'il ne s'adresse pas spécialement à des ministres sacrés, mais à des fidèles en général. — *Resurrectionis...*, et *iudicii...* Troisième groupe : la résurrection des morts, à la fin des temps, et le jugement général qui la suivra de très près. Cf. I Cor. xv; I Thess. iv, 12 et ss., etc. — *Et hoc faciemus* (vers. 3). C. à-d. : « Ad perfectiora vos ducemus » (Primasius). L'auteur annonce qu'il avancera quand même dans l'exposition de son beau thème, malgré l'imperfection des connaissances religieuses de ses lecteurs. — *Si... permiserit...* Pléuse formule, qui contient une prière tacite; en effet, l'homme ne peut réaliser aucun projet sans le secours de Dieu. Cf. I Cor. xvi, 4, etc.

4-8. Le danger d'apostasie. — *Impossible est...* L'impossibilité en question ne sera déterminée qu'au vers. 6; la phrase demeure solennellement suspendue jusque-là. Cet alinéa se rattache étroitement au précédent, comme le montre la particule *enim*. L'apôtre a insisté sur la nécessité du progrès pour les chrétiens; ceux qui, après avoir reçu la foi, l'abandonneraient lâchement, feraient un mouvement de recul qui pourrait avoir pour eux de terribles conséquences. Suit une description saisissante du crime que commettraient les apostats. Les grâces étonnantes que Dieu accorde aux hommes qu'il daigne appeler à la foi sont d'abord résumées, vers. 4^h-5, dans quatre petites propositions. Ce sont autant de circonstances aggravantes du crime. — Premier fait : *qui semel... illuminati* (*ἑνὶ ὁρίῳ*). Cette belle métaphore, que nous retrouverons plus loin (x, 52; cf. Eph. i, 18), fait allusion à la lumière éclatante qui inonde l'esprit des chrétiens. Cf. II Cor. iv, 4. — *Semel* : une fois pour toutes, d'une manière qui suffit à jamais. — *Gustaverunt*. Cette figure est répétée au verset suivant : elle marque une expérience personnelle très douce du bienfait mentionné. — *Donum cæleste*. On a parfois trop limité le sens de cette expression, en lui faisant représenter l'eucharistie, la rémission des péchés, la grâce

sanctifiante, etc. Il vaut mieux lui laisser sa signification générale. Peut-être désigne-t-elle la vie divine que Jésus communique aux croyants. — *Participes... Spiritus...* : à la manière indiquée Rom. viii, 9 et ss. — Au lieu de *nihilominus* (vers. 5), le grec a simplement la conjonction *καί*, « et ». — *Bonum... verbum* (*ἡ ἀλήθεια*). Suivant quelques auteurs, l'évangile; mieux, d'après l'usage qui est fait ailleurs de cette locution dans le Nouveau Testament, les promesses divines en ce qui regarde le glorieux et éternel avenir des chrétiens. — *Virtutesque...* : des forces, des énergies qui appartiennent au monde messianique (*sæculi venturi*). Voyez II, 5 et les notes. Il s'agit sans doute des prodiges de divers genre qui étaient si fréquents au début de l'Église. — *Et prolapsi sunt* (vers. 6). Ce fait, mentionné brusquement et brièvement après la belle énumération des privilèges des chrétiens, produit une douloureuse impression. Tout à coup l'apostasie, après tant de lumières et tant de grâces. — *Rursus renovari...* Le verbe est à l'actif dans le grec : (Il est impossible...) de renouveler... Le but auquel tendrait ce renouvellement, c'est la pénitence, une transformation totale de l'esprit (*μετανοία*). — L'apôtre indique, par quelques mots énergiques, pourquoi le vrai repentir est impossible en de telles conditions. Les chrétiens apostats sont dans un état d'hostilité permanente à l'égard du Christ : *rursus crucifigentes* (*sibi metipsis*) : pour leur propre damnation... Ils le crucifient en quelque sorte une seconde fois, lui faisant endurer de nouveau toutes les douleurs et toutes les humiliations (*ostentui...*) de sa passion. La grandeur du crime est encore mise en relief par les mots *Filium Dei*. Retomber dans le judaïsme, n'était-ce pas approuver toutes les infamies cruelles dont les Juifs s'étaient rendus coupables envers Jésus ? Ainai donc, les apostats sont dans un grave danger d'impénitence finale, puisqu'ils se séparent précisément de celui qui est mort pour les sauver. Leur faute ne diffère pas du péché contre le Saint-Esprit, dont le Sauveur lui-même a dit (Matth. xii, 31-32) qu'il ne sera jamais pardonné, parce qu'il

7. Car une terre abreuvée par la pluie qui vient souvent sur elle, et qui produit une herbe utile à ceux qui la cultivent, reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée, et bien près d'être maudite; sa fin sera la combustion.

9. Cependant nous espérons pour vous, bien-aimés, des choses meilleures et plus rapprochées du salut, quoique nous parlions ainsi.

10. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos œuvres et l'amour que vous

7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur, accipit benedictionem a Deo.

8. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima; cuius consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora salutis, tametsi ita loquimur.

10. Non enim injustus Deus, ut obli-

suppose un endurcissement volontaire. Néanmoins, c'est bien à tort que les Montanistes et les Donatistes ont prétendu appuyer sur ce texte leurs fausses théories, et leurs pratiques non moins fausses, au sujet de leur refus catégorique d'absoudre certains péchés graves. En effet, les conditions ne sont point les mêmes dans les deux cas, puisque, d'après l'hypothèse faite par l'apôtre, le repentir n'existe pas et ne saurait exister, tandis qu'on peut tomber dans l'adultère, la fornication, etc., et en éprouver un regret sincère. Voyez saint Jérôme, *adv. Jovin.*, II, 3; saint Ambroise, *de Penit.*, II, 2, 6; Coriuy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, t. I, p. 250-259. — *Terra enim...* Un



Chardon (*Nolobasis syriaca*),
cueilli sur la hauteur de Sion.

frappant exemple, vers. 7-8, emprunté à la nature, confirme la terrible assertion de l'apôtre sur l'abus des grâces divines. La terre est per-

sonnifiée tout le long de cet intéressant récit. — *Sæpe venientem... imbrem*. La pluie joue un grand rôle pour la fertilité du sol, surtout dans les contrées orientales. — *Herbam*. Le substantif grec βοτάνην représente les végétaux les plus simples; en particulier, les céréales, les légumes, etc. — *Opportunam illis...* Les rudes travaux de l'agriculteur sont ainsi récompensés. — *Accipit benedictionem...* Bénédiction qui consiste sans doute dans une fécondité plus grande encore. Cf. Gen. xxvii, 27. — *Proferens autem...* (vers. 8). Cet exemple est l'antithèse complète du précédent. — *Spinas ac tribulos*. Dans le célèbre passage Gen. iii, 15, les ἀκανθὰι et les τριβόλοι sont pareillement rattachés à la malediction divine. — Ce sol, qui n'est fécond que pour le mal, est l'objet d'une sentence formulée en trois degrés successifs: *reproba...* (rejetée, réprouvée), *maledicto proxima* (presque maudite, en attendant qu'elle le soit tout à fait), *cuius consummatio...* (sa fin sera la ruine complète).

9-12. Paroles d'encouragement. L'auteur exprime tour à tour une espérance, vers. 9-10, et un désir, vers. 11-12. — *Confidimus...* Pour ne pas décourager ses lecteurs, il se hâte de dire que, malgré la vivacité de son langage (*tametsi ita...*; cf. v, 11-vi, 8), il est loin de les regarder comme s'ils étaient déjà des apostats en fait. — *Meliora*: une issue meilleure que celle qui a été décrite, soit au propre, soit au figuré. — *Viciniora salutis* donne assez bien le sens de la locution grecque ἐγγύτερα σωτηρίας, que saint Augustin traduisait par « hærentia salutis ». — *Non enim...* (vers. 10). Motif de cette confiance intime de l'auteur. Il sait que la charité est toujours très active parmi les chrétiens de Jérusalem, et c'était là un signe manifeste que Dieu ne les avait pas abandonnés. — *Non... injustus...* L'expression ne manque pas de hardiesse, car le Seigneur est aussi juste lorsqu'il châtie que lorsqu'il récompense; mais elle est justifiée par tout ce que la sainte Écriture et l'expérience nous apprennent de la bonté de Dieu. Grâce à sa miséricorde et à ses promesses, nos bonnes œuvres méritent une récompense « ex quadam justitia ». « Voyez le concile de Trente, Sess. vi, c. 16. — *Operis vestri*. C.-à-d., l'ensemble de votre

ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministrastis.

11. Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem;

12. ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum qui, fide et patientia, hereditabunt promissiones.

13. Abraham namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret, maiorem, juravit per semetipsum,

14. dicens : Nisi benedicens benedicam te, et multiplicans multiplicabo te.

15. Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.

16. Homines enim per maiorem sui jurant, et omnis controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est juramentum.

avez témoigné en son nom, ayant rendu et rendant encore des services aux saints.

11. Mais nous désirons que chacun de vous fasse paraître le même zèle à conserver votre espérance entière jusqu'à la fin,

12. de sorte que vous ne vous relâchiez point, mais que vous deveniez les imitateurs de ceux qui, par la foi et la patience, hériteront des promesses.

13. Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, n'ayant pas de plus grand que lui par qui il pût jurer, il jura par lui-même,

14. et il dit : Oui, je te bénirai abondamment, et je multiplierai ta postérité.

15. Et ainsi Abraham, ayant attendu avec patience, obtint l'effet de la promesse.

16. Car les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment, qui sert de garantie, met fin à tous leurs différends.

conduite chrétienne, envisagée dans son unité.

— *Et dilectionis...* Les mots qui *ministrastis...* etc... montrent que l'apôtre a surtout en vue la charité envers le prochain; mais la gloire et l'amour de Dieu avaient été le mobile (*quam... nomine...*) de ces services rendus au prochain en des circonstances difficiles. Cf. x, 33-34. — *Cupimus autem...* (vers. 11). L'auteur désire que cet esprit de zèle se développe de plus en plus parmi ses lecteurs, de manière à rendre chacun d'eux (*unumquemque*) digne de l'accomplissement des promesses divines. — *Ad expletionem spei*. C.-à-d., de telle sorte que la plénitude, la perfection de l'espérance chrétienne soit atteinte. — *Usque in finem* : aussi longtemps que durera l'épreuve de la vie présente. — *Ut non segnes...* (vers. 12). De ce détail, il résulte que la vertu d'espérance avait perdu de sa force chez les Hébreux, de même que la foi; c'est pourquoi plusieurs étaient devenus mous et lâches au service de Dieu. — *Verum imitatores...* L'apôtre leur donne pour modèles les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui avaient déjà mérité, par leur foi et leur courageuse persévérance au milieu des épreuves (*fide et patientia*), de participer aux promesses de Dieu. Au lieu du futur *hereditabunt*, le grec emploie le temps présent (« qui potiuntur » dans quelques manuscrits latins).

17-20. Le caractère absolument certain des divines promesses. — L'exemple d'Abraham fournit une première preuve, vers. 13-15 : *Abraham namque...* Le grec serait mieux traduit par « cum repromisisset » que par *promittens*. Sur cette promesse, voyez Gen. xii, 2-3; xiii, 14-17; xv, 5 et ss.; xvii, 5 et ss.; xxii, 16 et ss. — *Quoniam neminem...* Comme elle ne

devait pas se réaliser immédiatement, Dieu voulut donner une garantie à son fidèle serviteur, en la confirmant par un serment solennel : *juravit per...* — *Dicens : Nisi...* (vers. 14) Cf. Gen. xxii, 16-18. La citation est faite assez librement; pour mieux concentrer l'attention sur la personne d'Abraham, l'apôtre dit *multiplicabo te*, au lieu de « multiplicabo seminum ». Le serment consiste dans le mot « nisi », abréviation qui signifie : Que je cesse d'être Dieu si (je ne te bénis pas)! — *Et sic* (vers. 15) : dans ces conditions, confiant dans une promesse qui avait été ratifiée avec tant de force. — *Longanimiter ferens*. Depuis la première promesse faite à Abraham (Gen. xii, 4) jusqu'à la naissance d'Isaac (Gen. xxi, 5), il s'écoula environ vingt-cinq ans; mais la patience du saint patriarche ne fut jamais ébranlée. — *Adeptus est...* Son attente ne fut pas non plus déçue, bien que le divin oracle ne dût être complètement réalisé qu'à la venue du Messie. — *Homines enim...* L'auteur ajoute, vers. 16-18, que cette promesse a été transmise aux chrétiens par la partie qui doit encore s'accomplir, et que nous pouvons être sûrs de sa réalisation intégrale. — Il revient d'abord au serment qui avait accompagné la promesse faite à Abraham. Fait général : les hommes, lorsqu'ils font un serment, *per maiorem... jurant*. D'après le grec : Ils jurent par le plus grand (le pronom *sui* a été ajouté par la Vulgate); c.-à-d., par Dieu, au nom de Dieu, qui est le premier de tous les êtres. — *Et omnes...* Le serment provient de la défiance que les hommes ressentent les uns à l'égard des autres. Pour attester la vérité d'une assertion, ils prennent donc à témoin le Seigneur lui-même : Je jure par

17. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse le caractère immuable de sa résolution, fit intervenir le serment,

18. afin que par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayons une très forte consolation, nous qui avons mis notre refuge dans l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'espérance.

19. Cette espérance, nous la gardons comme l'ancre solide et ferme de notre âme; elle pénètre jusqu'au dedans du voile,

20. où Jésus, comme précurseur, est entré pour nous, ayant été fait pontife pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.

17. In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis hereditibus immobilitatem consilii sui, interposuit iurandum,

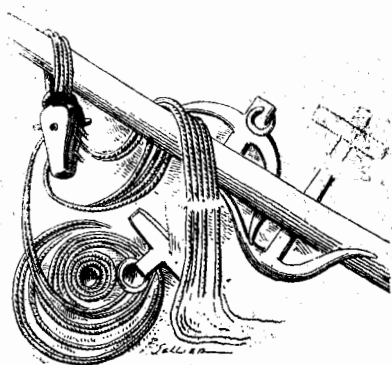
18. ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem;

19. quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis,

20. ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum.

Dieu qu'il en est ainsi. Toute controverse prend fin lorsqu'une formule de ce genre a été prononcée, le point en litige étant regardé comme certain (*ad confirmationem*). — Dieu a daigné avoir recours à ce moyen pour confirmer sa promesse et pour garantir notre espérance (vers. 17): *in quo* (c.-à-d. : par cette méthode)... *volens*... L'adverbe *abundantius* retombe sur *ostendere*: (Voulant) montrer avec plus de force et d'évidence. — *Pollicitationis hereditibus*. En effet, la promesse faite à Abraham visait encore, dans sa réalisation totale, les descendants du père des croyants; des Juifs, elle avait ensuite passé aux chrétiens, sa postérité mystique. — *Immobilitatem*: τὸ ἀπαραίετον, le caractère immuable et inébranlable de cette promesse. — *Ut per duas res*... (vers. 18). Ces deux choses sont, d'une part, la promesse même; de l'autre, le serment destiné à la ratifier. — Les mots *quibus impossibile*... développent l'adjectif *immobiles*: Dieu ne peut pas plus être infidèle à sa promesse qu'à son serment. Les choses étant ainsi, notre confiance en lui doit être parfaite; ce qui nous procure une immense consolation (*fortissimum solatium*...), lorsque nous recourons à lui dans nos besoins. — *Ad tenendam*...: pour saisir et posséder l'espérance du salut éternel, qui est comme placée devant nous (*propositam*). — *Quam*... Les vers. 19-20 exposent une raison spéciale qu'ont les chrétiens de compter sur la promesse divine, depuis l'ascension de Jésus-Christ, notre pontife. — *Sicut anchoram*... L'image est fort bien choisie, puisque l'ancre est le symbole antique et familier de l'espérance (voyez Eschyle, *Agam.*, 488), symbole que les premiers chrétiens aimaient à graver sur leurs anneaux et sur leurs tombes (Clément d'Alex., *Pædag.*, III, 59). — Les éphrètes *tutam, firmam, etc.* peuvent se rapporter soit à l'ancre, soit à l'espérance. — *Usque ad interiora*... Figure empruntée au culte de

l'Ancien Testament, pour désigner la présence la plus intime de Dieu, le Saint des saints du ciel, où Jésus a été admis auprès de son Père (VII, 19). Voyez Ex. XL, 5-19; l'*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 4. — *Præcursor* (vers. 20). Nom très significatif: les προδρομοί étaient des



Ancres suspendues à la poupe d'un navire.
(Arc de triomphe d'Orange.)

soldats chargés de remplir le rôle d'éclaireurs en avant d'une armée. — *Pro nobis*. C'est pour nous, pour notre avantage, que le Christ a pénétré le premier dans le sanctuaire céleste. — Les mots *secundum ordinem... pontifex*... nous ramènent à v. 10, passage où l'auteur a interrompu sa dissertation pour donner un long avertissement aux Hébreux.

4° Le sacerdoce du Christ selon l'ordre de Melchisédech. VII, 1-28.

L'auteur s'applique à montrer qu'il y eut,

CHAPITRE VII

1. Hic enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abraham regresso a caede regum, et benedixit ei;

2. cui et decimas omnium divisit Abraham; primum quidem qui interpretatur rex iustitiæ, deinde autem et rex Salem, quod est rex pacis;

3. sine patre, sine matre, sine genealogia; neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

4. Intuemini autem quantus sit hic,

1. Car ce Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu très-haut, qui alla au-devant d'Abraham, lorsqu'il revenait de vaincre les rois, et le bénit,

2. auquel aussi Abraham donna la dîme de tout; qui est d'abord, selon l'interprétation de son nom, roi de justice, puis roi de Salem, c'est-à-dire, roi de paix;

3. qui est sans père, sans mère, sans généalogie; qui n'a ni commencement de jours, ni fin de sa vie, qui est rendu semblable au Fils de Dieu, demeure prêtre à perpétuité.

4. Considérez combien est grand cet

dès les temps les plus reculés, des traces d'un sacerdoce supérieur à celui de la théocratie mosaïque, et que ce sacerdoce trouva sa pleine réalisation en Jésus-Christ. Dans les vers. 1-25 il n'est pas question du pontificat, mais seulement du sacerdoce; le nom de grand prêtre ne reparaitra qu'au vers. 20.

CHAP. VII. — 1-3. Ce que fut Melchisédech. L'apôtre est obligé d'entrer dans quelques détails à ce sujet, afin d'éclaircir l'expression « secundum ordinem Melchisedech ». Cf. vi, 20. Il mentionne d'abord, vers. 1-2^a, les faits historiques qui concernent cet éminent et mystérieux personnage. Voyez Gen. xiv, 18-20 et le commentaire. — *Salem* ne serait autre que Jérusalem, d'après la tradition juive et la plupart des interprètes chrétiens. — Le titre *sacerdos Dei summi* est emprunté à Gen. xiv, 18. Le Dieu très haut, c'est le Dieu suprême et absolu, le seul vrai Dieu. — Le trait *regresso a caede...* est raconté Gen. xiv, 1-17. Abraham, victorieux de quatre puissants rois de l'Orient, qui avaient envahi le sud de la Palestine, était alors « au sommet de la grandeur humaine ». — *Benedixit ei*. Dans les termes qui nous ont été conservés Gen. xiv, 19-20^a. Cet acte était celui d'un supérieur à l'égard de son inférieur, et Abraham reconnut, en effet, la supériorité de Melchisédech par sa propre conduite : *cui et decimas...* (vers. 2). Voyez Gen. xiv, 20^b. — *Primum quidem...* Après avoir rappelé ces détails historiques, l'apôtre décrit brièvement le caractère typique de son héros, à l'aide de divers traits empruntés au récit ou au silence des saints Livres relativement à Melchisédech. — *Rex iustitiæ* est la traduction littérale du nom hébreu *Malkisédék*. C.-à-d., roi juste. Voyez Josèphe, *Bell. jud.*, vi, 10. — *Salem*. Le substantif hébreu *salôm* signifie : paix. *Rex pacis* : roi qui procure la paix, roi pacifique. Comme roi de justice et comme roi de paix,

Melchisédech est le type du Messie. Cf. I Par. xlii, 8 et ss.; Ps. lxxi, 3 et 7; Jer. xxxiii, 6 et xxxiii, 15-16; Dan. ix, 24; Mich. v, 5; Mal. iv, 2, etc. Dans l'antiquité, et tout particulièrement chez les Juifs, les noms avaient une importance considérable; il n'est donc pas surprenant que notre auteur en tire parti dans l'intérêt de sa thèse. — Il trouve aussi d'autres circonstances figuratives dans le silence même de la Genèse par rapport à la naissance et à la mort de Melchisédech : *sine patre, sine...* (verset 3). Fait remarquable dans l'Ancien Testament, où les généalogies jouent un si grand rôle : la Genèse est tout à fait muette en ce qui concerne l'origine du roi de Salem, et elle ne le rattache à aucune lignée d'ancêtres. Elle l'introduit brusquement, comme s'il n'avait ni père, ni mère, ni généalogie (les mots *ἀνὴρ*, *ἄνθρωπος* sont très classiques en ce sens). — *Neque initium...*, *neque...* Allusion à son apparition subite sur la scène historique, et à sa disparition non moins subite. — Tous ces détails, qui ne sont qu'imparfaitement vrais pour Melchisédech, le sont parfaitement pour le Fils de Dieu, dont il est pour cela même le type : *assimilatus Filio...* En effet, le Messie a une origine toute divine; il n'a eu par là même ni commencement ni fin. — *Sacerdos...* Simple prêtre (*ἱερεύς*) et seulement *in perpetuum* (*εἰς τὸ διηνεκές*), tandis que Jésus-Christ est « pontifex in æternum ». Cf. vi, 20, etc. — *Manet*. Melchisédech est censé demeurer prêtre à tout jamais, puisque les saints Livres ne mentionnent pas sa mort, et qu'il a été seul de sa catégorie.

4-10. Melchisédech et le sacerdoce lévitique. L'apôtre établit cette comparaison afin de mieux montrer, d'une part, ce que c'est que d'être prêtre à la manière de Melchisédech, et, de l'autre, la supériorité de ce sacerdoce sur celui de Lévi. — *Intuemini...* *quantus...* Le vers. 4

homme, auquel le patriarche Abraham donna la dîme des plus riches *dépouilles*.

5. Ceux des fils de Lévi qui reçoivent le sacerdoce, ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis aussi des reins d'Abraham.

6. Mais celui dont la génération n'est point comptée parmi eux a levé la dîme sur Abraham, et a béni celui qui avait les promesses.

7. Or, c'est sans contredit l'inférieur qui est béni par le supérieur.

8. Et ici, ce sont des hommes mortels qui reçoivent la dîme; mais là, c'est quelqu'un dont il est attesté qu'il est vivant.

9. Et, pour ainsi dire, Lévi lui-même,

cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere a populo secundum legem, id est a fratribus suis, quanquam et ipsi exierunt de lumbis Abraham.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, et hunc qui habebat repositiones benedixit.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est a meliore benedicatur.

8. Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt; ibi autem contestatur quia vivit.

9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham,

attire d'abord rapidement l'attention sur la grandeur extraordinaire de Melchisédech. Cette grandeur ressort d'un fait déjà cité plus haut, vers. 2^a, et sur lequel l'auteur ne tardera pas à argumenter en détail (cf. vers. 5-6^a) : *cui et decimas...* Il ne s'agit pas d'une dîme quelconque, mais de *præcipuis*, de la meilleure partie du butin, et celui qui la paye ne fut autre que le grand patriarche Abraham. Tous les mots sont accentués dans cette phrase : surtout le titre d'honneur δ πατριάρχης, *patriarcha*. — *Et quidem...* (vers. 5-6^a). Infériorité manifeste des prêtres lévites par rapport à Melchisédech, démontrée par cette dîme que lui offrit Abraham. — *De filiis Levi sacerdotium...* En effet, c'est exclusivement parmi les descendants de Lévi que le Seigneur choisissait ses prêtres sous l'ancienne alliance. Cf. Ex. xxviii, 1 et ss.; Num. iii, 10; Deut. xxi, 5 et xxxi, 9, etc. — *Mandatum habent...* : en vertu d'un ordre de Dieu lui-même. Cf. Num. xviii, 21 et ss.; Deut. xiv, 22-29. D'après cette institution divine, tout Israël payait la dîme aux lévites, et ceux-ci la payaient aux prêtres, de sorte que ces derniers recevaient en réalité la dîme de la dîme. — *Secundum legem*. L'apôtre insiste sur ce point : c'est d'après une loi formelle que tout Israël devait payer la dîme à ses prêtres, tandis qu'Abraham l'offrit spontanément à Melchisédech. — *A fratribus...* Autre circonstance extraordinaire, sur laquelle appuie l'écrivain sacré : les prêtres juifs recevaient la dîme de leurs propres concitoyens, issus comme eux du patriarche Abraham. La locution *exierunt de lumbis...* est un hébraïsme ; cf. Gen. xxxv, 11 ; II Par. vi, 9, etc. — *Cujus autem...* (vers. 6). Contraste. Le pronom *eis* se rapporte aux prêtres lévites. Quoique le roi de Salem n'appartint nullement à cette famille, il reçut la dîme d'Abraham lui-même. — *Et hic quidem...* Seconde marque d'infériorité du sacerdoce mosaïque par rapport à celui de Melchisédech (vers. 8^a-7) : le « prêtre du Dieu très haut » bénit Abraham, alors que

celui-ci semblait placé au-dessus de toute bénédiction humaine, puisqu'il avait déjà reçu de Dieu la grande promesse qui faisait de lui le père de la nation théocratique et l'ancêtre du Messie (cf. Gen. xii, 2 et ss.; xiii, 14 et ss.). — Le principe *Sine ulla autem...* (vers. 7) met davantage encore en relief la prééminence de Melchisédech dans la circonstance indiquée. — *Et hic... quidem...* (vers. 8). L'auteur revient à l'argument tiré du paiement de la dîme (cf. vers. 4-6^a), pour prouver que Melchisédech n'est pas seulement supérieur à Abraham, père de la race lévitique, mais qu'il l'emporte directement sur les prêtres juifs. — *Hic* (ὅδε, ici) : dans le système de la religion mosaïque, qui était plus rapproché de l'époque où vivait l'auteur. — *Ibi* (ἐκεῖ, là) : dans le cas spécial de Melchisédech. — *Morientes homines*. Ce trait porte l'idée principale. Sous l'ancienne alliance, ceux qui jouissaient du privilège de la dîme étaient des hommes fragiles et mortels, qu'on voyait disparaître tour à tour. Au contraire, de Melchisédech il est attesté (*contestatur* est pris au sens passif) qu'il demeure à jamais vivant (*quia vivit*). Ce fait a déjà été mentionné au vers. 3^b : la Bible signale l'existence du roi de Salem, qu'elle nous montre dans la plénitude de la vie ; mais elle ne parle point de sa mort. — Autre aspect de la question : *Per Abraham, et...* (vers. 9). Abraham n'était pas prêtre ; bien plus, le sacerdoce lévitique ne fut institué qu'assez longtemps après lui. Mais cela n'enlève rien à la force du raisonnement, puisque le père des croyants, lorsqu'il paya la dîme à Melchisédech, renfermait pour ainsi dire en lui-même tous les germes des futures institutions théocratiques, et par conséquent ceux du sacerdoce ; d'où il suit que les prêtres, ses descendants à venir, payeront en lui et avec lui la dîme. — *Ut ita dictum...* A la lettre dans le grec : Comme pour dire une parole. Ce qui signifie : Si l'on peut parler ainsi. Formule destinée à introduire une assertion un peu

et Levi, qui decimas accepit, decimatus est :

10. adhuc enim in lumbis patris erat quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici ?

12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat.

13. In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit.

14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster; in qua tribu

qui a perçu la dime, l'a payée par Abraham;

10. car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédech vint au-devant de lui.

11. Si donc la perfection avait pu être réalisée par le sacerdoce lévitique (car c'est sous lui que le peuple reçut la loi), qu'était-il encore besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce étant changé, il est nécessaire qu'il y ait aussi un changement de loi.

13. En effet, celui dont ces choses sont dites est une autre tribu, de laquelle nul n'a servi à l'autel;

14. car il est manifeste que Notre-Seigneur est sorti de Juda, tribu dont

étonnante. — *Levi* : l'ancêtre proprement dit des prêtres juifs. — *Qui... accepit, decimatus...* Lévi reçut la dime dans la personne de ses enfants; il la paya dans celle d'Abraham, son aïeul. — *Adhuc enim...* (vers. 10). Preuve de cette seconde assertion.

11-25. Le sacerdoce lévitique et le sacerdoce du Christ. L'auteur les met maintenant en parallèle d'une manière directe. Il démontre que le premier était essentiellement temporaire et transitoire, vers. 11-19, tandis que celui du Christ est éternel et parfait, vers. 20-25. — *Si ergo...* Les vers. 11 et 12 exposent la signification du changement opéré naguère dans les institutions sacerdotales d'Israël. Elles étaient imparfaites, et pour ce motif elles avaient pris fin; elles tombant, tout le système mosaïque, dont elles formaient une partie essentielle, était tombé avec elles. — *Consummatio*, τελωσις. C.-à-d., le pouvoir de conduire les hommes à la perfection sous le rapport moral et religieux; en d'autres termes, l'action d'établir une union parfaite entre Dieu et l'humanité, soit ici-bas, soit dans l'autre vie. Noble but, tout à fait honorable pour les prêtres. — La parenthèse *populus...* *accepit* relève l'importance capitale du sacerdoce dans la théocratie juive. Sous ce sacerdoce (*sub ipso*), envisagé comme étant placé au sommet de l'alliance du Sinaï, le peuple hébreu (ὁ λαός, la nation par excellence) avait reçu la loi. Manière de dire que les institutions sacerdotales dominaient tout le reste dans la législation mosaïque. — *Quid adhuc...?* Question pleine de vie, qui suppose une réponse négative. Dieu ne fait rien sans raison; s'il lui a plu d'établir un nouveau sacerdoce, non pas *secundum ordinem Aaron*, mais « à la manière de Melchisédech », ainsi qu'il l'avait fait annoncer d'avance (cf. v. 6), c'est que le premier n'était pas capable de réaliser tout ce que contient l'idée de prêtrise, de prêtre. — *Altum*, ἔσπον :

non pas seulement autre, mais d'une autre espèce. — *Translato enim...* (vers. 12). L'auteur fait un pas de plus dans son raisonnement. Le changement des institutions sacerdotales implique celui du système religieux dont elles faisaient partie. Les expressions *translato* et *translatio* sont des euphémismes, qui signifient en réalité : abrogé, abrogation. En fait, comme il sera dit dans un instant, le sacerdoce a simplement été transféré d'une tribu israélite à une autre tribu, mais avec des modifications capitales. — *In quo...* (vers. 13). Plutôt : « In quem », ou « de quo »; celui auquel s'applique l'oracle du Ps. cix. On va prouver, vers. 13-19, que le nouveau sacerdoce n'est point selon l'ordre d'Aaron, et que, par suite, l'ancien sacerdoce et la loi mosaïque ont été abrogés. Un premier argument, vers. 13-14, sera tiré de l'origine de Jésus-Christ; un second, vers. 15-17, du témoignage de la sainte Écriture; l'auteur dira ensuite nettement, vers. 18-19, que la loi du Sinaï a disparu en même temps que le sacerdoce lévitique, parce qu'ils étaient l'un et l'autre imparfaits. — *Hæc* : à savoir, qu'il surgirait un nouveau prêtre, selon l'ordre de Melchisédech. — *De alia tribu* : d'une tribu différente de celle de Lévi. — *De qua nullus...* Les privilèges sacerdotaux étaient réservés d'une manière exclusive à la famille d'Aaron, laquelle appartenait à la tribu de Lévi. Cf. Num. iii, 5-8; Deut. x, 8, etc. — *Altari præsto fuit*. Expression solennelle, qui résume les fonctions des prêtres. — *Manifestum... enim...* (vers. 14). Les faits attestent avec une évidence incontestable que Jésus-Christ, le pontife de la nouvelle alliance, descendait, non de la tribu de Lévi, mais de celle de Juda. Cf. Matth. i, 1 et ss.; Luc. iii, 33; Apoc. v, 5, etc. — Le titre *Dominus noster* (ὁ κύριος ἡμῶν), sans le nom de Jésus, est très rare dans le Nouveau Testament. Cf. I Tim. i, 14; II Tim. i, 8; II Petr. iii, 15. —

Moïse n'a rien dit en ce qui concerne les prêtres.

15. Et cela est encore plus manifeste, s'il se lève un autre prêtre à la ressemblance de Melchisédech,

16. établi non pas d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie indissoluble.

17. Car l'Écriture rend ce témoignage : Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech.

18. Il y a ainsi abolition de la première ordonnance, à cause de son impuissance et de son inutilité.

19. Car la loi n'a rien amené à la

nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.

15. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos,

16. qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis.

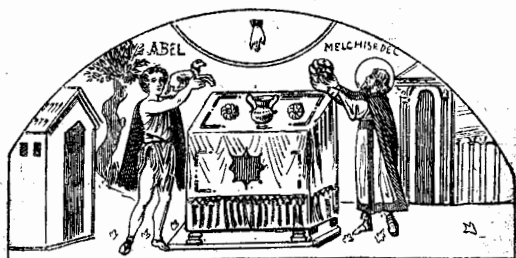
17. Contestatur enim : Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus et inutilitatem.

19. Nihil enim ad perfectum adduxit

In qua (plutôt : « in quam », au sujet de laquelle)... Moyses. Moïse est nommé personnellement, parce qu'il avait été le médiateur de l'ancienne alliance. — Et amplius... (vers. 15). Ce qui est encore plus manifeste (allusion au début du vers. 14), c'est la nécessité d'un sacerdoce entièrement nouveau, à cause de l'insuffisance de l'ancien. — Si... exurgat... Hypothèse réalisée en Notre-Seigneur Jésus-Christ. La formule secundum similitudinem... est identique à « secundum ordinem... » : selon le type, le modèle. — Qui... factus est (vers. 16). C.-à-d. : qui est devenu prêtre. Les mots non secundum..., sed... renferment une double antithèse : d'abord entre legem et virtutem, puis entre mandati carnalis et vitæ insolubilis. Une loi est quelque chose d'extérieur ; la force est intérieure. Un commandement charnel, c.-à-d., terrestre, est soumis au changement ; la vie indissoluble marque la perpétuité. Or, « un sacerdoce formé d'après le premier type est essentiellement subordonné à l'influence de la mort ; un sacerdoce formé d'après le second type doit être éternel. » Le sacerdoce selon l'ordre d'Aaron était vraiment extérieur et charnel, car il s'occupait avant tout des choses du dehors (victimes matérielles, purifications corporelles, perfection extérieure) ; il n'est pas étonnant qu'il dût disparaître un jour, pour faire place au sacerdoce tout parfait du Fils de Dieu, sacerdoce perpétuel comme Jésus lui-même. — Contestatur (vers. 17). Au passif, comme au vers. 8, d'après la meilleure leçon du grec : Il est attesté (par Dieu, ou par l'Écriture). L'apôtre veut prouver que Jésus-Christ est prêtre « secundum virtutem vitæ... ». — Quoniam tu es... Ce grand oracle est cité encore une fois, pour rappeler soit la perpétuité absolue (in æternum), soit le caractère particulier (secundum ordinem...) du sacerdoce de Jésus-Christ. — Reprobatio quidem... (vers. 18-19). Motif de l'abrogation du

sacerdoce lévitique et de la loi mosaïque. Comp. le vers. 11. Ils sont insuffisants l'un et l'autre ; d'où il suit qu'ils sont inutiles après l'inauguration du nouveau sacerdoce et de la loi nouvelle. — D'après de nombreux interprètes, les mots præcedentis mandati désigneraient directement la législation sinaïtique tout entière ; nous croyons, d'après le contexte, qu'il est mieux de les restreindre au sacerdoce d'Aaron. Par conséquent : l'annulation du commandement spécial qui avait trait à ce sacerdoce. — Les deux expressions infirmitatem et inutilitatem caractérisent fort bien le sacerdoce et la législation du Sinaï. Cette loi donnait des ordres, mais elle n'aidait point à obéir ; elle ne touchait pas directement aux âmes et ne les conduisait pas à



Abel et Melchisedech offrant leur sacrifice.

(D'après une mosaïque de Ravenne.)

la perfection : nihil enim ad... (vers. 19). Cf. Rom. viii, 3 ; Gal. iv, 3, etc. Le sacerdoce qui lui était rattaché avait les mêmes défauts. — Les mots introductio vero... complètent la phrase qui a commencé avec ce verset. D'un côté, la promesse d'un sacerdoce nouveau annonçait l'abrogation du sacerdoce et de la loi mosaïque ; de l'autre, elle ouvrait un magnifique horizon sur l'avenir. — Melioris spei... C.-à-d., d'une espérance meilleure que celle que la loi ancienne était capable de procurer. Ceux qui avaient renoncé à cette loi avaient donc une ample com-

lex; introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum.

20. Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt;

21. hic autem cum jurejurando, per eum qui dixit ad illum: Juravit Dominus, et non poenitebit eum, Tu es sacerdos in æternum),

22. in tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.

23. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere;

24. hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium.

25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum,

perfection; mais elle est l'introduction d'une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu.

20. Et comme cela n'a pas eu lieu sans serment, (car les autres prêtres le sont devenus sans serment,

21. mais celui-ci a été établi avec serment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira pas, Tu es prêtre pour l'éternité),

22. Jésus est par cela même le garant d'une meilleure alliance.

23. De plus, chez eux il y a eu des prêtres en grand nombre, parce que la mort les empêchait de l'être toujours;

24. mais celui-ci, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce éternel.

25. C'est pourquoi il peut sauver pour toujours ceux qui s'approchent de Dieu

pensation. — *Per quam...* Nature spéciale de cette espérance. Sous l'Ancien Testament, les seuls prêtres avaient le droit de pénétrer jusque dans le sanctuaire, lieu où le Seigneur manifestait sa présence; l'évangile nous promet que nous vivrons à jamais auprès de Dieu. — *Et quantum* (le verbe *est* manque dans le grec)... Caractère immuable, éternel, du sacerdoce de Jésus-Christ, vers. 20-25. — *Non sine...* L'apôtre n'a pas encore épuisé le bel oracle du Ps. cix. Il tire maintenant parti du serment divin qui avait accompagné l'annonce de la collation d'un nouveau sacerdoce au Messie. — *Alii quidem...* La parenthèse qui s'ouvre ici ne s'achèvera qu'avec le vers. 21. Au lieu de « alii » le grec dit οἱ ἄλλοι : ceux-là, les prêtres lévites), par opposition à ὁ δὲ (« hic autem » : celui-ci, Notre-Seigneur Jésus-Christ) du vers. 21. De ce qu'aucun serment ne fut associé par le Seigneur à l'institution du sacerdoce mosaïque, l'auteur conclut à l'infériorité des prêtres juifs par rapport à Jésus, notre pontife. En effet, un serment suppose, de la part de Dieu, l'intention de maintenir malgré tout l'institution qu'accompagne ce serment. — *Per eum qui...* (vers. 21). C.-à.-d., par Jéhovah lui-même. Au lieu du prétérit *dixit*, le grec emploie le participe présent (λέγωντος), la parole en question ayant une valeur permanente. — *Juravit Dominus...*, etc. Dans le psaume, ces mots sont simplement une formule d'introduction à l'oracle proprement dit, *Tu es sacerdos...*; mais notre auteur les traite comme s'ils faisaient directement partie du divin langage, parce qu'ils mentionnent le serment qui lui fournit sa preuve. — *Le trait et non poenitebit...* ajoute à la force du serment, que Dieu est bien décidé à ne jamais rétracter. Sur cet anthropomorphisme, voyez Gen. vi, 6; I Reg. xv, 10; II Reg. xxiv, 16; Jer. xviii, 8. — *In tantum* (vers. 22). Cette locution correspond à « in quantum » du ver-

set 20^e. — *Melioris testamenti*. Cette alliance meilleure représente le Nouveau Testament, par opposition à l'Ancien. En sa qualité de prêtre éternel, Jésus en garantit (*sponsor factus...*) le caractère immuable et la durée perpétuelle. Ici encore (cf. II, 9; vi, 20, etc.), le nom du Sauveur est renvoyé emphatiquement à la fin de la phrase. — *Et alii* (où μὲν, les uns; comme au vers. 20^b)... Les vers. 23-25 démontrent la perpétuité du sacerdoce de Jésus-Christ, et par conséquent sa supériorité à un autre point de vue: les prêtres lévites étaient sujets à la mort, tandis que Jésus ne meurt point; il exerce donc ses fonctions d'une manière ininterrompue, de sorte qu'il est réellement unique. — *Plures facti...* Non seulement ils furent nombreux dès l'origine, mais, constamment fauchés par la mort, ils furent remplacés tour à tour par leurs enfants. — *Permanere* ne signifie pas ici: demeurer vivants, mais demeurer en fonctions comme prêtres. — *Contraste: Hic autem...* *In æternum* (vers. 24). Par suite de son existence sans fin comme Fils de Dieu, Jésus possède un sacerdoce éternel; il n'a donc ni remplaçant, ni successeur. L'adjectif ἀναπαύων, équivalent grec de *sempiternum*, a été diversement traduit; la meilleure interprétation est « inviolable »; c.-à.-d., absolu, perpétuel. La Vulgate donne bien le vrai sens. — *Unde et salvare...* (vers. 25). Conséquence très heureuse de cette durée interminable du sacerdoce de Jésus. Le sacerdoce juif, on l'a dit plus haut (cf. vers. 11 et 18), était incapable de conduire les hommes à la perfection et de les sauver complètement; c'est précisément pour cela qu'il a été abrogé. Celui de Jésus-Christ, qui lui a été substitué, est tout-puissant pour procurer le salut; aussi subsistera-t-il à jamais. — *In perpetuum* n'est pas la traduction rigoureuse de εἰς τὸ πάντεως, qui signifie : entièrement, absolument. — *Accedentes per semetipsum*. Dans le grec : οἱ αὐτοὶ, par lui; ceux qui s'ap-

par lui, étant toujours vivant pour intercéder en notre faveur.

26. Car il convenait que nous eussions un tel pontife, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux ;

27. qui n'a pas besoin, comme les prêtres, d'offrir tous les jours des victimes, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple ; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, en s'offrant lui-même.

28. La loi, en effet, établit pour

semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cælis factus ;

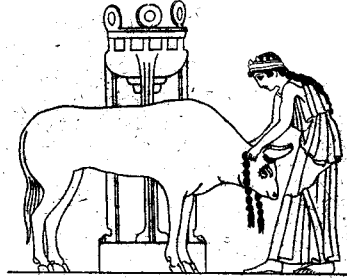
27. qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi ; hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

28. Lex enim homines constituit sa-

proche de Dieu par la voie que nous a ouverte notre pontife. Comp. le vers. 19^b ; x, 19, etc. — *Semper vivens*... C'est l'idée principale de tout ce passage. Comp. les vers. 15 et ss. — *Ad interpellandum*. Le verbe ἐντρογγύδην, très rarement employé dans le Nouveau Testament, a d'abord la signification de rencontrer quelqu'un, puis celle de demander quelque chose à la personne rencontrée. — *Pro nobis*. Pour eux, d'après le grec ; c.-à-d., pour ceux qui s'approchent de Dieu grâce au Christ.

26-28. Sainteté parfaite de notre grand prêtre. Ces lignes admirables sont le digne épilogue de tout ce qui concerne le sacerdoce de Jésus selon l'ordre de Melchisédech. — *Talis*. Expression emphatique : un prêtre éternel, jouissant d'un pouvoir absolu. Comp. les vers. 24 et 25. — *Decebat*. Sur cette locution délicate, voyez II, 10 et le commentaire. Toute faible qu'est notre intelligence, elle est cependant capable, en raison des lumières que lui communique la révélation, de comprendre la correspondance adéquate qui existe entre les qualités de Jésus comme prêtre, et nos besoins multiples. — Suit une belle description, qui nous montre notre pontife dans le ciel, avec toutes ses perfections. Les trois épithètes *sanctus, innocens, impollutus*, représentent le Christ-prêtre comme saint en lui-même (ἁγιος), comme dégagé de toute malice et de tout péché (ἄκακος) et comme immaculé (ἁγιάζων), malgré ses relations avec un monde corrompu et corrupteur. — *Segregatus*... etc. Ces deux traits exposent ce qui a suivi la mort de notre pontife. Durant toute sa vie mortelle, il avait été intérieurement séparé des pécheurs par la sainteté de sa vie ; cette séparation a pris un caractère permanent dans le ciel, où il a été élevé le jour de son ascension (*excelsior cælis*... ; cf. IV, 14, etc.). — *Qui non habet*... (vers. 27). Plus bas, au lieu de *quemadmodum sacerdotes*, le grec dit : comme les pontifes. Ce n'est donc pas entre Jésus et tous les prêtres juifs, mais seulement entre lui et les grands prêtres, que la comparaison est établie. D'autre part, nous verrons ci-dessous (cf. IX, 7 et 25) que le pontife d'Israël n'aurait qu'une seule fois par an dans le Saint des saints, afin d'y offrir des sacrifices pour lui-même et pour le peuple. Il suit de là que l'adverbe *quotidie* ne se rapporte pas

aux grands prêtres israélites, mais à l'œuvre du pontife de la nouvelle alliance. Cette œuvre est quotidienne, perpétuelle. Si notre pontife n'avait pas une sainteté parfaite, il devrait, pour accomplir dignement ses fonctions, se purifier



Apprêts d'un sacrifice. (Peinture d'un vase grec.)

chaque jour par des sacrifices expiatoires, comme le faisaient les grands prêtres juifs dans la circonstance mentionnée ; mais cette humiliante nécessité n'existe pas pour lui. — *Prius pro suis*... Comme il est dit Lev. XVI, 6 et ss. — *Hoc... fecit*. Ces mots ne retombent que sur le fait signalé en dernier lieu : *deinde pro... populi*. — *Semel* : une fois pour toutes. Ce sacrifice unique a suffi, à cause de sa valeur infinie. Cf. IX, 12, 25-28 ; x, 10. En effet, il a consisté dans l'immolation de Jésus-Christ lui-même : *seipsum offerendo*. C'est la première fois que Jésus est ouvertement présenté dans les écrits du Nouveau Testament comme prêtre et victime tout ensemble. Sa mort sur la croix fut donc un acte sacerdotal et un vrai sacrifice. — *Lex enim*... (vers. 28). Trait final, en ce qui concerne cette première partie de la démonstration commencée IV, 14. Il résume tout ce qui a été dit ici même, à partir du vers. 11 : Les prêtres juifs étaient faibles et imparfaits ; le nôtre est tout saint et tout parfait. — *Homines* contraste avec *Filius* : de simples mortels, le Fils de Dieu. — *Infirmis* : toutes sortes d'infirmis, au moral surtout. Cf. v, 15, etc. —

cerdotes infirmitatem habentes; sermo autem jurisjurandi, qui post legem est; Filium in æternum perfectum.

prêcher des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment, qui est postérieure à la loi, institue le Fils, qui est parfait pour l'éternité.

CHAPITRE VIII

1. Capitulum autem super ea quæ dicuntur. Talem habemus pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cælis,

2. sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus et non homo.

3. Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur; unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat.

4. Si ergo esset super terram, nec

1. Point capital dans ce que nous disons. Nous avons un pontife tel, qu'il s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux,

2. ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle que le Seigneur a dressé, et non pas un homme.

3. Car tout pontife est établi pour offrir des dons et des victimes; c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose à offrir.

4. Si donc il était sur la terre, il ne

Sermo... jurisjurandi. C.-à-d., le serment dont parle le Ps. cix. Voyez le vers. 21. — *Qui post legem...* En effet, la loi est de beaucoup antérieure à la révélation de ce serment divin, qui n'a été faite qu'à David et par David. — *Filium in æternum...* La perfection de notre pontife est donc idéalement parfaite, puisque c'est celle du Fils de Dieu.

§ II. — *Le Christ l'emporte sur les prêtres de l'Ancien Testament par l'exercice même de son sacerdoce.* VIII, 1-X, 18.

Le paragraphe qui précède a manifesté l'excellence de notre pontife dans sa personne même, comparée à celle des prêtres juifs. L'auteur envisage maintenant son ministère sacerdotal proprement dit. Le parallèle porte sur deux points principaux : le local où s'exerce ce ministère, puis le sacrifice offert par Jésus-Christ.

1^o Vue d'ensemble sur le local et les conditions de l'œuvre sacerdotale de Jésus. VIII, 1-13.

Deux pensées sont développées successivement : le nouveau sanctuaire, vers. 1-6, et la nouvelle alliance, vers. 7-13. La seconde est donnée comme conséquence de la première.

CHAP. VIII. — 1-6. Le vrai tabernacle. L'auteur fait ce raisonnement : Jésus-Christ accomplit ses fonctions de grand prêtre dans le ciel ; or, c'est là un sanctuaire bien supérieur au tabernacle mosaïque, qui était tout terrestre et seulement une copie très imparfaite du tabernacle du ciel. — Les mots *Capitulum... super...* sont une formule d'introduction. Le substantif κεφάλαιον signifie tantôt « sommaire », tantôt « point principal ». Cette dernière interprétation

convient mieux ici, car ce que nous allons lire « est moins un sommaire de l'enseignement de l'apôtre, qu'une indication de la pensée principale qui l'inspirait ». — *Super ea quæ...* C.-à-d., touchant le sujet actuellement traité (le pontificat de Jésus). — Ce point principal, le voici : *Talem... qui consedit...* Le grand prêtre des chrétiens a dans le ciel même sa résidence et son sanctuaire. Cf. I, 3, 13 ; X, 12 ; XII, 2. — *Sedis* (mieux : du trône) *magnitudinis*. Expression très solennelle. Voyez I, 3 et le commentaire. — *Sanctorum minister.* C.-à-d., le ministre sacré (λειτουργός) du sanctuaire (τὸν ἁγίον) est au neutre et désigne le Saint, le sanctuaire, à la manière juive). Cf. Ex. xxxix, 1, etc. Voyez aussi IX, 3, 8, 12. — *Tabernaculi veri.* Comp. IX, 11, où cette locution est expliquée. L'allusion est facile à saisir. A l'origine, le local du culte mosaïque était une simple tente, un tabernacle, comme nous disons d'après le mot latin ; mais ce n'était là qu'une figure du tabernacle réel et idéal (ἀληθινός), le ciel, où notre pontife exerce ses fonctions. Cf. IX, 24. — *Quod fixit* (ἔθηκεν, le terme classique pour exprimer la notion de dresser une tente)... Ce trait insiste sur le caractère supérieur et surnaturel du lieu où s'accomplit le nouveau culte. — *Omnis enim...* Les vers. 3-4 démontrent que Jésus, en sa qualité de grand prêtre, est le ministre du sanctuaire céleste, idéal. La pensée est d'abord toute générale : Un pontife n'est pas institué sans raison et sans but, mais pour offrir à Dieu des sacrifices (cf. V, 1) ; d'où il résulte qu'il doit avoir, d'un côté, quelque chose à offrir, et de l'autre, un local où il remplira ses fonctions de sacrificateur. — *Et hunc* (pronom accentué) : ce pontife égale-

serait pas même prêtre, puisqu'il s'y trouve déjà ceux qui offrent des oblations selon la loi,

5. lesquels exercent un culte qui n'est qu'une figure et une ombre des choses du ciel, ainsi qu'il fut répondu à Moïse, lorsqu'il allait construire le tabernacle : Vois, dit Dieu, fais toutes choses selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

6. Mais notre pontife a reçu un ministère d'autant plus excellent, qu'il est le

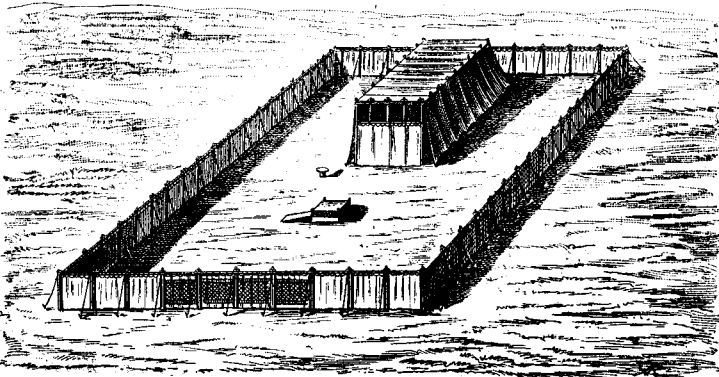
esset sacerdos, cum essent qui offerrent secundum legem munera,

5. qui exemplari et umbræ deserviunt cælestium, sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum : Vide, inquit, omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testa-

ment ; c.-à-d. le nôtre, Jésus-Christ. Comp. le vers. 1. — *Si ergo...* (vers. 4). Dès lors que Jésus-Christ devait exercer le rôle de grand prêtre, c'est au ciel, et non sur la terre, qu'il lui fallait remplir son ministère. — *Esset super...* Si Jésus était resté ici-bas au lieu de remonter au ciel, il ne pourrait pas même être prêtre (*nec... sacerdos*), ni à plus forte raison grand prêtre. Le motif en est très simple : c'est qu'il existait déjà sur la terre des prêtres divinement institués, et que leur sacerdoce est incom-

la copie d'un archétype tout céleste, comme il va être ajouté ; l'ombre d'une réalité future. — *Deserviunt*. D'après le grec : ils rendent un culte (*λατρεύουσιν*). — *Cælestium*. Au pluriel neutre : les choses supra-célestes (ainsi dit le grec). Cette locution abstraite désigne l'archétype et la réalité en question. — *Sicut responsum...* Plutôt, d'après le grec : Ainsi que Moïse fut averti par un oracle. — *Cum consummaret...* Circonstance spéciale dans laquelle Moïse reçut cette révélation. Il était sur le point de



Vue perspective du tabernacle et de son enceinte.

patible avec celui du Christ (cf. VII, 14). Le grec ne dit pas *cum essent...*, mais « cum sint », au présent ; d'où l'on conclut à bon droit que le culte juif subsistait encore lorsque la lettre fut composée : elle parut par conséquent avant la ruine de Jérusalem. — Le trait *secundum legem* est important. On offrait ici-bas à Dieu les sacrifices exigés par lui ; il fallait donc que le nouveau pontife offrit le sien dans le ciel. — *Qui* (οἱ τινες, lesquels prêtres juifs)... Autre belle pensée, vers. 5-6 : ces prêtres et le tabernacle étaient le type du sacerdoce tout céleste de Jésus-Christ. — *Exemplari et umbræ*. Deux expressions significatives. Le sacerdoce lévitique n'était qu'une copie (ὑποδείγματι) et qu'une ombre :

construire (μέλλων ἐπιτελεῖν) le tabernacle. — *Vide, inquit* (scil. « Deus »)... Cette parole est extraite de l'Exode, xxv, 40, et citée librement d'après les LXX (notre auteur insère le mot πάντα, omnia). — *Secundum exemplar* (τὸν τύπον) : selon le type, le modèle. — *Nunc autem...* (vers. 6). Antithèse avec les vers. 4-5 : maintenant, d'après l'état réel des choses. — Le mot *ministerium* (λαειτουργία) nous ramène au divin λειτουργός du vers. 1. C'est lui qui a reçu un ministère plus distingué (διαφορωτέρος, *melius*) que celui des prêtres de l'ancienne loi ; par conséquent, un ministère nouveau, qui fait cesser le leur. — *Quanto et melioris...* Excellente mesure dont on peut se ser-

menti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

7. Nam si illud prius culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur.

8. Vituperans enim eos dicit : Ecce dies venient, dicit Dominus, et consummabo super domum Israel, et super domum Juda testamentum novum ;

9. non secundum testamentum quod feci patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem illos de terra Ægypti ; quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus.

10. Quia hoc est testamentum quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus : dando leges meas in mentem eorum, et in corde eorum superscribam eas ; et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum ;

11. et non docebit unusquisque proximum suum, et unusquisque fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum ; quoniam omnes scient me, a minore usque ad maiorem eorum ;

12. quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit

médiateur d'une meilleure alliance, établie sur de meilleures promesses.

7. En effet, si la première *alliance* avait été sans défaut, il n'y aurait pas eu lieu d'en substituer une seconde.

8. Car c'est en blâmant les *Juifs* que Dieu dit : Voici, des jours viendront, dit le Seigneur, où je contracterai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda une alliance nouvelle ;

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, le jour où je les pris par la main, pour les faire sortir du pays d'Égypte ; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi je les ai délaissés, dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ;

11. et personne n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant : Connais le Seigneur ; en effet, tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux ;

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

13. En disant : Une nouvelle *alliance*,

vir pour apprécier la valeur relative des deux sacerdoxes : celui du Christ l'emporte autant sur celui des prêtres juifs, que la nouvelle alliance l'emporte elle-même sur l'ancienne. Cf. VII, 20 et ss. — *Testamenti mediator*. Jésus a été, par rapport au Nouveau Testament, ce qu'avait été Moïse relativement à l'Ancien. Cf. Gal. III, 19, etc. — *Quod in melioribus...* L'auteur prouve, en passant, que la nouvelle alliance est supérieure à celle du Sinaï. Dieu avait fait aux Hébreux de magnifiques promesses, lorsqu'il institua l'alliance théocratique ; mais elles ne sont point comparables à celles que les chrétiens ont reçues, car elles étaient simplement temporelles et transitoires, comme vont le dire les lignes qui suivent.

7-13. L'alliance nouvelle opérée par l'intermédiaire de notre pontife. Les vers. 7-8^a servent d'introduction. — *Si... culpa vacasset*. C.-à-d. : si l'ancienne alliance (*prius*) avait été sans défauts, irréprochable (*ἀμεμπτος*), de sorte qu'elle eût réalisé parfaitement son but. Plus haut, VII, 11 et 19, il a été dit que tel n'était point le cas. — *Non utique secundum...* Conclusion très évidente : Dieu n'aurait pas détruit une institution parfaite. — *Vituperans...* (vers. 8). Il est à noter que le blâme divin ne tombe pas directement sur la loi, mais sur les Israélites (*eos*),

qui l'avaient fort mal accomplie. — *Dicit* (« Deus ») : par l'organe du prophète Jérémie, xxxi (d'après les Septante, xxxviii), 31-34. C'est l'un des plus beaux oracles de son livre, car ces quelques lignes marquent une date importante dans l'histoire de la révélation. Nous renvoyons le lecteur à notre commentaire (t. V, p. 646). — *Consummabo*. Ce verbe, qui est une excellente traduction de συντελέσω, fait peut-être allusion à la solidité de la nouvelle alliance. Dans les LXX : διαθήσομαι, j'établirai. — *Testamentum...* L'adjectif *novum* a ici une importance capitale. — Le caractère de cette alliance est décrit assez longuement, en termes tour à tour négatifs, vers. 9, et positifs, vers. 10-12. Elle ne ressemblera pas à l'ancienne (*non secundum...*) ; mais elle sera toute spirituelle (*dando leges...* vers. 10), et elle établira entre Dieu et son peuple les relations les plus intimes (*et ero eis...*), de sorte qu'ils n'auront plus besoin d'intermédiaires (*et non docebit...*, vers. 11) ; surtout, elle sera une alliance de grande miséricorde (*quia propitius...*, vers. 12).

13. Conclusion : la nouvelle alliance abrogera totalement l'ancienne. — Première déduction, tirée du texte de Jérémie : *Dicendo autem...* En proclamant qu'il y aurait une nouvelle alliance (comp. le vers. 8^b), Dieu a pour ainsi dire rendu vieille

Dieu a déclaré la première vieillie ; or, ce qui devient ancien et qui vieillit est proche de sa fin.

prius. Quod autem antiquatur et senescit prope interitum est.

CHAPITRE IX

1. La première *alliance* a eu aussi des règlements relatifs au culte, et un sanctuaire terrestre.

2. Car un tabernacle avait été dressé, dans la première partie duquel étaient le chandelier, la table et les pains de proposition, et cette *partie* s'appelait le Saint.

1. Habuit quidem et prius justificationes culturæ, et sanctum sæculare.

2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, et mensa et propositio panum, quæ dicitur Sancta.

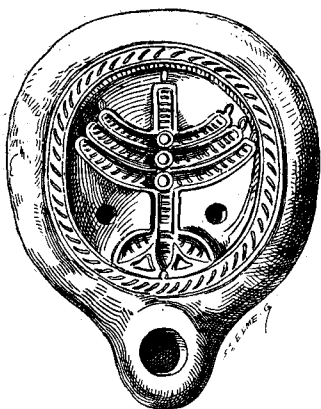
(veteravit à l'actif, παλαιώσκειν) la première, contractée au Sinaï. — Deuxième deduction : *quod... antiquatur* (τὸ παλαιούμενον) et... *prope*... La décrépitude de l'Ancien Testament faisait présager sa prochaine disparition.

2° L'action sacerdotale dans sa manifestation la plus brillante, sous l'ancienne et sous la nouvelle alliance. IX, 1-28.

C'est du culte considéré dans sa partie essentielle, le sacrifice, que l'apôtre va maintenant parler. Pour mieux comparer pontife à pontife, il prend, d'une part, le grand prêtre juif dans la circonstance où il exerçait ses fonctions de la manière la plus solennelle, c.-à-d. au jour de la fête de l'Expiation, et, d'autre part, Jésus-Christ au jour de sa passion et de son sacrifice sur la croix.

CHAP. IX. — 1-10. Le sanctuaire et le grand prêtre du judaïsme. Après une intéressante description du tabernacle et de son mobilier, versets 1-5, l'auteur donne quelques indications relatives au service des prêtres dans cet ancien sanctuaire, vers. 6-7 ; puis il signale quelques leçons qui se dégagent de ces divers détails, vers. 8-10. — *Habuit* (à l'imparfait dans le grec) *quidem*... Petite introduction au vers. 1. L'adjectif *prius* désigne l'Ancien Testament, d'après le contexte. Cf. VIII, 13. — *Justificationes culturæ* (δικαιώματα λατρίας) est une expression tout hébraïque, qui représente les ordonnances divines relatives au culte. Dans ses révélations à Moïse, le Seigneur avait institué tout un rituel, dont les moindres détails étaient sacrés. — *Et sanctum* (τὸ ἅγιον) : le sanctuaire, considéré dans son ensemble. Voyez VIII, 2° et les notes. L'épithète *sæculare* (κοσμικόν) ; seulement ici et Tit. II, 12) signifie que le sanctuaire en question appartenait à ce monde, qu'il était terrestre et fait de main d'homme. Comp. le vers. 24° et VIII, 2°. — *Tabernaculum enim*... (vers. 2). L'auteur justifie et développe son assertion du vers. 1. — *Primum*. Avec l'article dans le grec : ἡ πρώτη, la première

(tente). Ce trait désigne la partie du tabernacle, appelée Saint, que l'on rencontrait tout d'abord, après avoir traversé le vestibule. Le Saint des saints, qui venait ensuite, était



Le chandelier à sept branches, sur une ancienne lampe chrétienne.

censé former une seconde tente. Voyez Ex. xxvi, 31 et ss., et le commentaire ; l'*Atl. arch.*, pl. xcv, fig. 1. — *In quo erant*... Le mobilier du Saint se composait de deux objets principaux. C'étaient le chandelier à sept branches (*candelabra*) ; au singulier dans le grec ; Ex. xxv, 31-40 et xxxvii, 17-24 ; *Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 11), et la table des pains de proposition (*mensa*) ; Ex. xxv, 23-30 et xxxvii, 10-16 ; *Atl. arch.*, pl. civ, fig. 8, 12). Les mots *propositio panum* désignent les douze pains eux-mêmes, placés sur cette table en deux rangées (Ex. xxv, 30 ; Lev. xxiv, 5-7). — *Quæ dicitur*... Il faudrait « quod » au neutre, comme

3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum,

4. aureum habens thuribulum, et arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, et virga Aaron quæ fronderat, et tabulæ testamenti;

5. superque eam erant cherubim gloriæ, obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes ;

3. Puis, derrière le second voile *était la partie* du tabernacle appelée le Saint des saints,

4. renfermant un encensoir d'or, et l'arche d'alliance toute couverte d'or, dans laquelle était une urne d'or contenant la manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri, et les tables de l'alliance.

5. Au-dessus de l'arche étaient les cherubins de la gloire, qui couvraient de leur ombre le propitiatoire. Mais ce n'est pas le moment de parler de cela en détail.

6. Or, ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entraient en tout temps dans la première partie du tabernacle, lorsqu'ils exerçaient des fonctions sacerdotales ;

au verset suivant, car le pronom féminin ἡτις se rapporte à σκηνή (« tabernaculum ») : Lequel premier tabernacle est appelé Saint. — *Post... autem...* (vers. 3). Description du Saint des saints, ou de la partie la plus intérieure du tabernacle. — *Velamentum... secundum*. Le voile qui séparait le Saint et le Saint des saints porte ici le nom de second, parce qu'il y en avait un premier, entre le vestibule et le Saint (Ex. xxvi, 31-37 ; *Atl. arch.*, pl. xc, fig. 1). — *Sancta sanctorum*. Sorte de superlatif hébreu, signifiant : Lieu très saint. — Le mobilier du Saint des saints est aussi énuméré dans les vers. 4-5, et plus longuement que celui du Saint. Tout d'abord : *aureum... thuribulum*. Le substantif θυμιατήριον a souvent la signification d'encensoir ; mais il sert aussi, dans les livres des écrivains juifs Philon et Josèphe, à désigner l'autel de l'encensement, et il est probable que ce second sens est ici le meilleur (Itala : « aureum habens altare »). En effet, cet autel d'or, ou des parfums, était l'un des principaux meubles du tabernacle (voyez Ex. xxx, 1-10 ; xxxvii, 25-29), et l'on comprendrait difficilement que l'apôtre l'eût omis dans sa énumération. D'un autre côté, les livres de l'Ancien Testament ne font jamais mention d'un encensoir d'or qui aurait fait partie du mobilier spécial du Saint des saints. Il est vrai que l'autel d'or était dans le Saint, et non dans la partie la plus intime du tabernacle (cf. Ex. xxx, 6) ; aussi ne faut-il pas trop presser le sens du participe *habens*. Comp. III Reg. vi, 22 (d'après l'hébreu), où ce même autel est également donné d'une façon générale comme « appartenant au Saint des saints ». — *Et arcam...* C'était le meuble le plus précieux du tabernacle. Il symbolisait la présence du Seigneur lui-même : de là son nom d'arche d'alliance, car c'était le gage extérieur de l'alliance établie entre Jéhovah et son peuple. Cf. Ex. xxv, 10-12 (*Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 6). — L'auteur indique aussi le contenu de l'arche : *in qua urna..., et virga..., et tabulæ...* D'après

Ex. xvi, 33-34 et Num. xvii, 7-10, les deux premiers de ces objets étaient « devant le témoignage », c.-à-d. devant l'arche. La tradition juive, que suit ici l'apôtre, nous apprend qu'on les plaça ensuite dans l'intérieur même de l'arche d'alliance. Ils en furent plus tard extraits (cf. III Reg. viii, 9 et II Par. v, 7, 10). — *Tabulæ testamenti*. Il s'agit des tables de la loi, données par le Seigneur à Moïse sur le Sinaï. Comp. Ex. xxv, 16 ; xxxi, 18 et xxxii, 15, où elles sont appelées tables du témoignage. Au Deutéronome, ix, 9, 11 et 15, elles reçoivent le même nom qu'ici. — *Superque eam...* (vers. 5). C.-à-d. : au-dessus de l'arche. Sur les *cherubim gloriæ*, ainsi nommés parce que la nuée lumineuse au moyen de laquelle Jéhovah manifestait sa présence venait se reposer sur eux, voyez Ex. xxv, 18 et ss. ; Num. vii, 2 ; IV Reg. xix, 15, etc. (*Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 6). — *Obumbrantia...* Voyez Ex. xxv, 15. De leurs ailes étendues, ils recouvraient le propitiatoire, placé immédiatement au-dessus de l'arche comme un couvercle. Le mot hébreu *kapporet*, couvercle, était précisément le nom de cette partie de l'arche ; les LXX lui ont presque toujours substitué celui de *ἱλαστήριον*, *propitiatorium*, parce qu'au jour de l'Expiation le *kapporet* était aspergé avec le sang des victimes, pour obtenir le pardon des péchés du peuple ; cf. Lev. xv, 14. — *De quibus nom...* Voyant qu'il serait entraîné trop loin, s'il s'étendait sur tous ces objets et sur leur signification symbolique, l'auteur coupe court à sa description. — *His vero ita...* (vers. 6). Transition à une autre pensée. D'après le grec : Lorsque toutes ces choses eurent été préparées. — *In priori...* dans le Saint. Comp. le vers. 2. — *Introibant*. Au présent dans le grec : Les prêtres entrent. Voyez viii, 4^b et les notes. — *Semper* : toutes les fois que leurs fonctions sacrées le demandaient ; ce qui avait lieu chaque jour plusieurs fois. Cf. Ex. xxx, 7 et ss. ; I. Reg. xxiv, 5 et ss., etc. — *Sacrificiorum officia...* Le grec ne parle pas ici de sacrifices, et de fait ce

7. mais, dans la seconde, n'entre qu'une fois par an le seul grand prêtre, non sans y porter du sang, qu'il offre pour son ignorance et pour celle du peuple.

8. L'Esprit-Saint montre par là que le chemin du sanctuaire n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait.

9. C'est une figure pour le temps présent, où l'on offre des dons et des victimes, qui ne peuvent rendre parfait selon la conscience celui qui rend ce culte; puisqu'ils ne consistaient qu'en mets, et en breuvages,

7. in secundo autem semel in anno solus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua et populi ignorantia;

8. hoc significante Spiritu sancto, nondum propalatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.

9. Quæ parabola est temporis instantis, juxta quam munera et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem, solummodo in cibis, et in potibus,

n'était point le cas, puisque aucun sacrifice proprement dit n'était offert dans l'intérieur du Saint. Il faut traduire : Accomplissant les actes du culte (τὰς λατρείας). — Ainsi donc, les prêtres seuls pouvaient pénétrer dans la partie antérieure du tabernacle, à l'exclusion des lévites eux-mêmes; quant au Saint des saints, la restriction était beaucoup plus grande encore : in secundo... semel... solus... (vers. 7). Cela se passait le jour de l'Expiation. Cf. Lev. xvi, 12 et ss. — Non sine sanguine. C'était la seule fois que le sang des victimes était introduit dans le sanctuaire. — Pro sua et populi... Avec une nuance dans le grec : Pour lui, et pour les ignorances du peuple (c.-à-d. les péchés commis par ignorance, et non par pure malice; cf. v, 2; Num. xv, 22 et ss., etc.). — Hoc significante... (vers. 8). Le pronom est à l'ablatif : l'Esprit-Saint montrant par cela. « Il y a une signification voulue par Dieu soit dans les paroles de l'Écriture, soit dans les règles qui

suite le temple, qui en était une copie agrandie, la voie du vrai sanctuaire, du sanctuaire céleste, était fermée et personne ne pouvait y pénétrer directement. — Quæ parabola est... (vers. 9). Mieux : « Quod est parabola... » Parabole dans le sens de figure, de symbole. — La formule temporis instantis (d'après le grec : in tempus instans, » une figure destinée au temps présent) est évidemment opposée aux expressions « le monde futur » (ii, 5), « le temps futur » (v, 5), etc., employées ailleurs par l'apôtre. Celles-ci représentant la période du Messie, celle-là désigne donc le temps de préparation qui précéda l'ère messianique. Au moment où l'auteur écrivait ces mots, l'ère chrétienne avait commencé, mais la période précédente n'était pas entièrement achevée; de fait, elle ne prit fin qu'après la ruine du temple, lorsque le culte juif fut devenu impraticable. — Juxta quam... La phrase qui suit, un peu compliquée, renferme ces trois pensées : les institutions religieuses de l'Ancien Testament étaient inefficaces en réalité; raison de leur insuffisance; but pour lequel Dieu les avait établies. — La première pensée est exprimée par les mots munera... servientem. Les sacrifices de l'ancienne alliance ne procuraient qu'une perfection extérieure; ils ne touchaient pas directement à l'âme, à la conscience. Comp. les vers. 13-14 et x, 22. Le trait juxta conscientiam est essentiel ici. Le participe servientem désigne, d'après le grec (τὸν λατρεύοντα, l'adorateur), ceux des Juifs qui offraient individuellement des sacrifices par l'intermédiaire de leurs prêtres. — L'inefficacité du culte lévitique provenait de la nature même de ses rites : solummodo in cibis... carnis. L'apôtre, qui va bientôt parler des sacrifices proprement dits, se borne à signaler en cet endroit les prescriptions relatives aux mets et aux breuvages soit licites, soit illicites (pour les breuvages, voyez Lev. x, 8-9; Num. vi, 2-3), ainsi qu'aux ablutions (et varitis baptismatibus; cf. Ex. xxix, 4; Lev. xi, 25, 28 et ss.; Num. viii, 7; Marc. vii, 4, etc.). Toutes ces choses étaient purement extérieures; c'est pourquoi l'auteur leur donne le nom très significatif de « préceptes concernant la chair » (justitias carnis), et n'ayant pas de rapport



Le grand prêtre juif tenant un encensoir.
(D'après Calmet.)

concernent le culte. » — Nondum propalatam... Telle est la leçon révélée par l'Esprit divin. D'après l'opinion la plus probable, le mot sanctorum ne désigne pas cette fois le sanctuaire hébreu, mais le tabernacle du ciel, déjà mentionné plus haut, viii, 2. Comp. les vers. 11-12. Tant que durait le tabernacle terrestre, et par

10. et variis baptismatibus, et iustitiis carnis, usque ad tempus correctionis impositis.

11. Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum, per amplius et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis;

12. neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in sancta, æterna redemptione inventa.

13. Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquit

10. et en diverses ablutions, et en des cérémonies charnelles, imposées seulement jusqu'à une époque de réforme.

11. Mais le Christ étant venu comme pontife des biens futurs, a traversé un tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'a pas été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'appartient point à cette création,

12. et il est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire, non avec le sang des boucs ou des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle.

13. Car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion faite avec la

direct avec la sanctification intérieure de l'homme. — Troisième pensée : *usque ad...* Le culte juif n'avait qu'un caractère préparatoire et transitoire. Ce qu'il préparait, c'était le *tempus correctionis* (dans le grec : un temps de redressement, de réforme; cf. Jer. viii, 10 et ss.), c.-à-d. l'époque du Messie. Voilà pourquoi Dieu l'avait « imposé » aux Hébreux.

11-28. Le sanctuaire et le sacrifice du grand prêtre de la nouvelle alliance. Au sujet du grand prêtre juif, deux points spéciaux ont été mentionnés : son entrée dans le Saint des saints, privilège réservé à lui seul; puis le fait qu'il n'entraît qu'avec le sang des victimes. C'est sur ces deux traits que portera le parallèle. — *Christus autem...* L'antithèse commence immédiatement. Les vers. 11 et 12 décrivent d'une manière générale et sommaire l'œuvre pontificale de Jésus-Christ. Sa supériorité éclate dans tous les détails : sous le rapport du local du culte, de l'oblation, de l'efficacité de cette oblation. Il est question du local au vers. 11. — *Assistens* correspond au grec παραστένων, que l'Itala traduit plus clairement par « quando advenit » : le Christ était venu du ciel sur la terre, par l'incarnation, pour exercer son ministère au milieu de nous et en notre faveur. — *Pontifex futurorum* (c'est la meilleure leçon : μελλοντων; la variante γενομένων est une faute des copistes)... C'est au point de vue de la théocratie juidaïque, qui les préparait, que les biens apportés par le pontife de la nouvelle alliance sont appelés futurs; mais déjà ils étaient présents, puisque l'ère du Messie était ouverte. Comp. le vers. 9^a; vi, 5, et les notes. — *Per amplius et perfectius...* (scil. « introivit », comme il est dit au vers. 12^b). Avec l'article dans le grec : par le tabernacle plus grand et plus parfait; c.-à-d., par le sanctuaire idéal. Avant de pénétrer dans le Saint des saints, le grand prêtre juif avait à traverser le Saint (cf. vers. 2 et 3); le Christ aussi, avant d'arriver jusqu'àuprès de Dieu (« in sancta », cf. vers. 12), dut passer à travers un premier tabernacle, que l'apôtre caractérise par les épithètes « amplius » et « perfectius ». Mais quel est ce tabernacle? La ques-

tion est assez difficile à résoudre. Saint Thomas et divers autres interprètes pensent qu'il consista dans les sphères inférieures du ciel, que Jésus traversa au jour de son ascension, lorsqu'il alla prendre possession de son trône à la droite du Père. Cf. iv, 14; vii, 26, etc. Toutefois, si l'on peut appliquer au ciel sidéral l'épithète « non manufactum », comment dire de lui qu'il n'est point « hujus creationis »? Il vaut donc mieux admettre, avec la plupart des anciens commentateurs grecs (Saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, Eusebius, etc.) et de nombreux interprètes latins (Primasius, Ribera, etc.), que ce tabernacle traversé par notre pontife pour aller jusqu'àuprès de Dieu ne diffère pas du corps même de Jésus. En effet, c'est en passant pour ainsi dire à travers sa sainte humanité, immolée sur le Calvaire, que le Christ ressuscité s'élança jusqu'aux régions supérieures du ciel. A sa chair, formée directement par l'Esprit-Saint, convient fort bien l'épithète *non manufactum* (par contraste avec le tabernacle de Moïse; voyez viii, 2^b), sur laquelle insistent les mots *non hujus creationis* : le corps sacré du Sauveur, œuvre de Dieu seul, n'appartient pas à l'ordre de choses que nous voyons, que nous touchons et dont nous faisons partie. Comp. II Cor. v, 4 et II Petr. i, 13-14, où le corps humain est comparé à une tente. — *Neque per...* (vers. 12). L'auteur va parler plus longuement du sacrifice de Jésus-Christ. Pour l'ancien grand prêtre (comp. le vers. 7), c'était le sang des animaux les plus vulgaires (*hircorum et vitulorum*) qui servait de moyen de propitiation. Cf. Lev. xvi, 11 et 15. Le Christ pénétra dans le sanctuaire *per proprium sanguinem* : le sang d'un Homme-Dieu! Cf. xiii, 12; Act. xx, 28, etc. — *Introivit semel*. Non pas tous les ans, comme le pontife hébreu; mais une fois pour toutes, précisément à cause de la valeur infinie de son oblation, qui opéra par là même une rédemption éternelle (*æterna...*; expression remarquable). Cf. viii, 27. L'équivalent grec de *redemptione* est λύτρωσις, mot qui désigne la rançon payée pour racheter les esclaves, les coupables, etc. — *Si enim...* Les vers. 13-22

cedre d'une génisse, sanctifient ceux qui sont souillés, de manière à procurer la pureté de la chair,

14. combien plus le sang du Christ, qui par l'Esprit-Saint s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour que nous servions le Dieu vivant ?

15. C'est pourquoi il est le médiateur d'un nouveau testament, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des iniquités commises sous le premier testament, ceux qui sont appelés reçoivent la promesse de l'héritage éternel.

natos sanctificat ad emundationem carnis,

14. quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi ?

15. Et ideo novi testamenti mediator est, ut morte intercedente, in redemptionem earum pravaricationum quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant qui vocati sunt, æternæ hereditatis.

développent cette pensée, qui a été simplement énoncée au vers. 12 : Le sang du Christ, répandu et offert une seule fois, a suffi pour nous racheter et nous justifier complètement. L'auteur compare d'abord la vertu de ce sang précieux à celle des victimes légales, vers. 13-14. — *Cinis vitulæ*... Au sang des boucs et des taureaux est associé ici un troisième élément purificateur, qui jouait un rôle important dans le rituel juif. Cf. Num. xix, 1-20. Il s'agit des cendres de la vache rousse, dont on composait une eau lustrale, employée pour faire disparaître certaines souillures légères. — *Inquinator*. A la lettre dans le grec : ceux qui sont devenus communs, c.-à-d., profanes et impurs. Cf. Matth. xv, 11 et ss.; Act. xxi, 28, etc. — *Sanctificat*. Seulement à l'extérieur, comme l'ajoute l'apôtre (*ad emundationem*...), tandis que le sang du Christ possède une vertu bien autrement efficace : *quanto magis*... — Les mots *qui... obtulit... Deo* relèvent plusieurs circonstances qui donnent encore plus de valeur au sang de Jésus, versé pour nos péchés. D'abord, le Christ s'est offert *per Spiritum sanctum*, c.-à-d., sous l'impulsion directe de cet Esprit-Saint, qui inspirait toutes ses actions (cf. Matth. iv, 1 et xii, 28; Luc. iv, 18, etc.). Toutefois, la traduction de la Vulgate ne correspond point parfaitement à la meilleure leçon du grec, διὰ πνεύματος αἰωνίου (sans article : par un esprit éternel), qui semble désigner plutôt l'esprit personnel de Notre-Seigneur, que la troisième personne de la sainte Trinité. L'auteur, jetant un regard en arrière sur le Verbe, avant l'Incarnation, le voit s'offrir à Dieu de toute éternité comme victime pour le salut des hommes. — *Semetipsum... immaculatum*. Deux autres traits qui font ressortir à leur tour la perfection du sacrifice de Jésus. Les autres victimes étaient conduites de force et inconsciemment à l'autel; lui, il s'est offert spontanément et librement. Elles devaient être irréprochables et sans défauts à l'extérieur; lui, il est la pureté même. — Le résultat produit par l'immolation d'une telle victime est digne d'elle : *emundabit conscientiam*... C'est la conscience même qui est purifiée, et pas uniquement la chair (voyez les vers. 9^b et 13^b). — *Ab operibus mortuis*. C.-à-d., des péchés (comp. vi, 1 et le commen-

taire), qui souillent l'homme jusqu'au plus intime de son être et lui donnent la mort. — *Ad serviendum*... Ainsi lavée par le sang du Christ, l'âme jouit d'une nouvelle vigueur pour se consacrer au service de Dieu (le verbe grec λατρεύειν dénote un service saint et sacré). Sur le titre *Deo viventi*, voyez iii, 12 et les notes. — *Et ideo*... L'apôtre se propose de démontrer maintenant, vers. 16-22, que le sang de Jésus a ratifié la nouvelle alliance, de même que celui des victimes légales avait autrefois ratifié l'Ancien Testament. « Pour cela » : c.-à-d., parce que ce sang précieux purifie l'âme et la rend plus apte à servir Dieu. — *Novi... mediator*. Voyez viii, 6 et le commentaire. — *Ut morte* (sans article dans le grec)... Les mots *in redemptionem*... dépendent du participe « intercedente » : Afin qu'une mort ayant eu lieu (γενομένου) pour la rançon des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés puissent recevoir la promesse de l'héritage éternel. La phrase est un peu embarrassée au premier aspect. — *Morte intercedente*. Condition que Jésus devait remplir pour devenir le médiateur de la nouvelle alliance. — *Quæ... sub priori*... Si l'apôtre ne mentionne, comme expiés par Jésus-Christ, que les péchés des Israélites, c'est parce qu'il s'adresse directement à tous les Juifs; mais le sang du Sauveur a coulé pour tous les hommes sans exception. Cf. Rom. iii, 25-26, etc. — *Repromissionem... æternæ*... C.-à-d., la promesse du salut éternel, par contraste avec l'héritage purement temporel qui avait été promis aux Israélites. Cf. iv, 9, 10, etc. — Les mots *qui vocati sunt* (οἱ κληθέντες) sont certainement une réminiscence des évangiles. Cf. Matth. xxiii, 3-4, 8; Luc. xiv, 17 et 24. Ils représentent ceux d'entre les hommes qui ont été appelés par Dieu à participer à l'alliance nouvelle. — *Ubi enim*... Pensée subsidiaire, d'une grande beauté, versets 16-17. La mort du Sauveur n'a pas seulement expié les péchés passés; elle a en même temps servi de ratification à l'alliance dont Jésus-Christ était tout ensemble le garant et le médiateur. — *Ubi... testamentum*... Principe général, emprunté aux coutumes romaines. Jusqu'ici l'auteur a employé, comme les Septante, le mot διαθήκη dans le sens d'alliance. Il lui

16. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.

17. Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum vallet, dum vivit qui testatus est.

18. Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.

19. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum et hircorum, cum aqua, et lana coccinea, et hyssopo, ipsum quoque librum et omnem populum aspersit,

20. dicens : Hic sanguis testamenti quod mandavit ad vos Deus.

16. Car, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne.

17. En effet, un testament n'est valable que par la mort, puisqu'il n'a point de force tant que le testateur est vivant.

18. C'est pourquoi le premier testament n'a pas été inauguré sans effusion de sang.

19. En effet Moïse, après avoir proclamé devant tout le peuple tous les commandements de la loi, prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate et de l'hysope, et il en aspergea le livre même et tout le peuple,

20. en disant : Ceci est le sang de l'alliance que Dieu a ordonnée pour vous.

donne tout à coup, comme l'admettent la plupart des interprètes, la signification de testament, qu'il avait d'ordinaire chez les Grecs, et il démontre par un argument saisissant la nécessité de la mort de Jésus. Un testament n'a de valeur légale qu'après la mort du testateur : *mors necesse est...* Les juristes, en effet, donnent la définition suivante de cet acte : « Voluntatis justa sententia de eo quod quis post mortem suam fieri vult. » — *Testamentum enim...* (vers. 17). C'est la preuve du fait allégué au verset précédent. La formule ἐνὶ νεκροῖς βεβαίαια serait plus littéralement traduite par « super mortuis firmum » que par *in mortuis confirmatum*... Les testaments ne deviennent solides, valides, que lorsqu'ils s'appuient pour ainsi dire sur les morts, c.-à-d., lorsqu'il y a des morts. — *Alioquin nondum...* Il fallait donc que le Christ mourût, pour que nous eussions part à l'héritage qu'il nous avait laissé. Comp. le vers. 15^b. — *Unde...* Dans les vers. 18-22, l'auteur rappelle que l'ancienne alliance (*primum*) avait été elle-même inaugurée et ratifiée par le sang des victimes. — *Lecto enim...* (vers. 19). Allusion à la cérémonie très solennelle qui est racontée Ex. xxiv, 1-8. Moïse fit connaître aux Hébreux tous les détails de l'alliance, tout ce que le Seigneur leur enjoignait (*omni mandato*; au lieu de *legis*, le grec porte : selon la loi; c.-à-d., les ordres de Dieu, tels qu'ils étaient contenus dans la loi); le peuple les accepta et s'engagea à accomplir sa part du traité. On érigea ensuite un autel, et l'on offrit divers sacrifices; la moitié du sang des victimes fut répandu sur l'autel, l'autre moitié servit à asperger le peuple. — *Vitulorum et...* Le récit de l'Exode, xxiv, 5, ne mentionne pas les boucs, non plus que les détails *cum aqua, et lana...*, et *hyssopo*. Ces traits proviennent donc de la tradition. Il en est de même du suivant : *ipsum... librum...* Il s'agit du livre de l'alliance, ainsi qu'il est appelé Ex. xxiv, 7; il se composait

probablement du passage Ex. xxii, 22-xxiii, 33. — *Hic sanguis...* (vers. 20). Exactement d'après



Hysope officinal.

l'Exode : Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a contractée avec vous au sujet de toutes ces choses. Notre auteur abrège tant soit peu la formule primitive, qui signifie : Le sang répandu sur vous garantit la validité et la solidité du traité d'alliance que Dieu contracte

21. Il aspergea aussi de sang le tabernacle et tous les ustensiles du culte;

22. et, selon la loi, presque tout est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon.

23. Il était donc nécessaire, puisque les emblèmes des choses célestes sont purifiés de cette manière, que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des victimes meilleures que celles-là.

24. Car ce n'est pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, image du véritable, que Jésus est entré, mais dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

25. Et ce n'est pas pour s'offrir soi-même plusieurs fois qu'il y est entré, comme le grand prêtre entre chaque année dans le sanctuaire avec du sang étranger;

21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit;

22. et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur, et sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Necesse est ergo exemplaria quidem caelestium his mundari, ipsa autem caelestia melioribus hostiis quam istis.

24. Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum, sed in ipsum caelum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis;

25. neque ut saepe offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in sancta per singulos annos in sanguine alieno;

avec vous. Jésus-Christ l'a très probablement imitée à dessein lorsqu'il consacra le calice à la dernière cène (cf. Matth. xxvi, 28 et Marc. xiv, 24), pour montrer que son sacrifice était la réalisation du type par lequel l'alliance du Sinaï avait été inaugurée. — *Etiam tabernaculum...* (vers. 21). Cette autre cérémonie, dont l'apôtre a également emprunté le souvenir à la tradition (cf. Josephé, *Ant.*, III, 8, 6), n'eût lieu que plus tard, puisque le tabernacle et ses ustensiles (*omnia vasa...* est un hébraïsme) n'existaient pas encore au moment où l'alliance fut contractée. — *Et omnia pene...* (vers. 22). La pensée est généralisée; sous la loi mosaïque, le sang était un mode de purification très habituel, à tel point que *sine... effusione non fit...* Voyez Lev. xvii, 11, où ce même principe est promulgué. *Remissio*: la rémission des péchés.

— *Necesse... ergo...* Les vers. 23-28 nous représentent le Christ pontifiant dans le ciel. Leur but direct est de démontrer sous un autre aspect la nécessité de la mort de Jésus-Christ. Le vers. 23 sert de transition: comme l'ancien sanctuaire, le tabernacle céleste où officie notre grand prêtre a dû être purifié avec du sang, mais avec un sang d'une valeur extraordinaire.

— *Exemplaria... caelestium*. Dans le grec: les copies des choses (qui sont) dans les cieux. L'auteur désigne par là le tabernacle mosaïque et son mobilier, fabriqués d'après le modèle céleste que Dieu avait fait voir à Moïse sur la montagne. Cf. VIII, 5. — *His*: par le sang des taureaux et des boucs. Comp. les vers. 18 et ss. — *Ipsa autem...* Non que le sanctuaire du ciel eût besoin d'être purifié d'une manière proprement dite; mais l'écrivain sacré emploie ce langage métaphorique pour signifier que le tabernacle céleste devait être inauguré comme l'avait été celui de la terre. On peut dire aussi, avec quelques interprètes, que les péchés des hommes

avaient excité une grande colère dans le cœur de Dieu, et que le sacrifice du Christ, en faisant cesser cette colère, a par là même en quelque sorte purifié le sanctuaire du ciel (« Mundantur caelestia quatenus homines mundantur a peccatis », saint Thomas d'Aquin). — *Melioribus hostiis...* Il n'y eut qu'une seule victime et qu'un seul sacrifice sous le Nouveau Testament; mais l'auteur généralise, et emploie le pluriel pour ce motif. Autant le ciel l'emporte sur le tabernacle de Moïse, autant le sacrifice de notre pontife céleste devait l'emporter sur ceux d'Israël. — *Non enim...* (vers. 24). Preuve que c'est réellement dans le sanctuaire céleste que le Christ a offert son sacrifice. — Sur l'expression *non in manufacta sancta*, voyez les vers. 11^b et les notes. — *Jesus*. Dans le grec: Χριστός, sans article, ce titre étant traité comme un nom propre. Cf. III, 6, etc. — *Exemplaria verorum*: ainsi qu'il a été dit plus haut, VIII, 5. — *Sed in ipsum...* Dans le ciel même, « quo nihil ulterius. » — *Ut appareat... vultui... pro...* Formule très remarquable. C'est pour nous que le nouveau pontife a pénétré dans le ciel, et il s'est présenté comme notre victime sous le regard de Dieu. — L'adverbe *nunc* est aussi très expressif: à partir du moment où le grand prêtre des chrétiens est remonté au ciel, son intercession en leur faveur se réitère sans cesse. — *Neque* (seil. « introivit ») *ut...* L'auteur insiste (vers. 25) sur un fait auquel il a déjà touché précédemment. Comp. les vers. 12 et 14; VII, 27. — *Saepe... quemadmodum...* La fête de l'Expiation revenait chaque année chez les Juifs, avec ses rites particuliers (voyez le vers. 7 et le commentaire); le sacrifice spécial du Christ n'a été offert qu'une seule fois. Les mots *offerat semetipsum* contrastent avec le trait *in sanguine alieno*. — *Alloquin oportebat...* (vers. 26). On va démontrer « per absurdum » que Jésus n'a

26. alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.

27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium,

28. sic et Christus semel oblatum est ad multorum exhaurienda peccata ; secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

26. autrement il aurait fallu qu'il souffrit plusieurs fois depuis la création du monde, tandis qu'il n'a paru qu'une seule fois à la fin des siècles, pour abolir le péché par son sacrifice.

27. Et de même qu'il est établi que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite vient le jugement,

28. de même le Christ s'est offert une fois pour effacer les péchés de beaucoup ; une seconde fois il apparaîtra sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent.

pas eu besoin de renouveler son sacrifice. Dans l'hypothèse contraire, il aurait dû mourir fréquemment, puisqu'un sacrifice suppose l'immolation de la victime. — *Ab origine...* L'apôtre remonte maintenant jusqu'à l'origine du monde, c.-à-d., jusqu'à la chute du premier homme et à l'introduction du péché sur la terre. Les autres victimes étant incapables d'explier le péché, c'est le sacrifice du Christ qui a tout purifié par un effet rétroactif. — *Nunc autem...* Tous les mots de cette phrase sont accentués, car chacun d'eux oppose l'œuvre sacerdotale de Jésus à celle du grand prêtre hébreu. — *Semel* : par contraste avec « sæpe » du vers. 25^a, et à « frequenter » du verset 26^a. — *In consummatione...* C.-à-d., à l'époque messianique, qui est la dernière période de l'histoire des hommes



Sacrificateur portant une victime. (Statue grecque.)

Avec le sacrifice du Sauveur, une nouvelle ère s'est ouverte pour l'humanité. — *Ad destitutionem...* But et résultat de cet unique sacrifice : grâce à lui, le péché a été totalement effacé. — *Per hostiam suam.* Avec une légère variante dans le grec : par le sacrifice de lui-même. — Quelques commentateurs prennent le verbe *apparuit* dans le même sens qu'au vers. 24^b : Jésus s'est présenté à Dieu dans le ciel comme notre prêtre et notre victime. Il est mieux peut-être de supposer que l'écrivain sacré a en vue, cette fois, la manifestation visible du Verbe incarné

sur la terre : Jésus-Christ est apparu une fois pour toutes en ce monde, afin d'offrir, également une fois pour toutes, le sacrifice d'une valeur infinie par lequel il a expié les péchés des hommes. — *Et quemadmodum...* Autre pensée subsidiaire (vers. 27-28), qui paraît avoir été suggérée à l'apôtre par la conduite du grand prêtre juif au jour de l'expiation : ses fonctions achevées dans le Saint des saints, celui-ci revenait auprès du peuple (cf. Lev. xvi, 24) ; Jésus-Christ reviendra de même sur la terre à la fin des temps. — *Statutum... hominibus...* Tous les hommes, d'après une loi à laquelle personne n'échappe, meurent successivement ; à la fin des temps (*post hoc*), lorsque chacun d'eux sera mort à son tour, il y aura le jugement général (*iudicium* ne désigne pas le jugement particulier ; le vers. 28^b contredit cette interprétation). — *Sic et Christus...* (vers. 28). Lui aussi, il a dû mourir. Mais l'auteur emploie, pour exprimer cette idée, un terme plus relevé, plus en rapport avec le sacerdoce de Jésus-Christ dont toutes ces pages sont remplies : *oblatus est* ; il a été offert, immolé. — *Ad... exhaurienda...* Le verbe ἀνακαταργεῖν serait, d'après quelques interprètes, synonyme de ἀπαρτίζειν, enlever. Cf. x, 4. Il signifie plutôt : prendre sur soi, expier. Cf. Is. lxxiii, 12 ; I Petr. ii, 24. — *Multorum* : de tous ceux qui se seront appropriés la vertu rédemptrice du sang de Jésus. — *Secundo* : par opposition à son premier avènement. Act. i, 11. — *Sine peccato.* C.-à-d., sans avoir de péchés à expier alors, comme c'était le cas au moment de son incarnation. — *Expectantibus se...* Laisant de côté le sort terrible qui sera réservé aux impies lors du second avènement du Christ, l'apôtre se borne à signaler d'un mot (*in salutem*) l'heureux effet du retour de Jésus pour ses fidèles amis, qui l'attendront avec foi. La pensée est donc celle-ci : Lorsque le Christ fera de nouveau son apparition parmi nous, ce ne sera plus en qualité de victime pour nos péchés ; il viendra nous apporter la complète réalisation du salut.

CHAPITRE X

1. En effet, la loi, qui n'a que l'ombre des biens à venir, et non l'image même des choses, ne peut jamais, par ces mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent de l'autel.

2. Autrement on aurait cessé de les offrir, parce que ceux qui rendent ce culte n'auraient plus eu aucune conscience de leur péché, ayant été une fois purifiés.

3. Et cependant, par ces sacrifices, le souvenir des péchés est rappelé chaque année.

4. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs enlève les péchés.

5. C'est pourquoi le Christ entrant

1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum, per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, nunquam potest accedentes perfectos facere;

2. alioquin cessassent offerri, ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati cultores semel mundati;

3. sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.

4. Impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri peccata.

5. Ideo ingrediens mundum dicit :

3^e Résumé et conclusion de tout ce qui concerne le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. X, 1-18.

Dans ce développement, il n'est plus du tout question du grand prêtre hébreu ; l'auteur met en parallèle l'unique sacrifice de Jésus et tous les sacrifices lévitiques en général.

CHAP. X. — 1-4. Les victimes de l'ancienne alliance étaient absolument incapables d'effacer les péchés. Cf. VII, 11, 18 ; IX, 9-10, etc. — *Umbram enim habens...* C'est le motif de cette inefficacité : la loi mosaïque et le système religieux qu'elle représentait ne possédaient que l'ombre, c.-à-d., le symbole et le type des biens messianiques (*futurorum bonorum*, des bénédictions que devait apporter « le siècle futur » ; voyez II, 5 ; VI, 5 ; IX, 11 et les notes). — *Non ipsam imaginem* (εἰκόνα)... C.-à-d., pas la représentation exacte ; par conséquent, pas la réalité même des biens que devait apporter le Christ. — *Per singulos annos*. Non plus : une fois par an (cf. IX, 7 et 25), mais, d'après le contexte : sans cesse, toujours (conformément à un cycle annuel de règles liturgiques). — *Eisdem ipsis... quas...* Cette réitération toujours identique des mêmes sacrifices prouvait, à elle seule, leur faiblesse et leur insuffisance. Évidemment, l'effet visé n'était pas produit, ou ne l'était que d'une manière imparfaite : *nunquam potest...* — *Accedentes* : ceux qui se présentent pour offrir à Dieu des sacrifices. Cf. VII, 25 et les notes. — *Alioquin cessassent...* (verset 2). Avec un tour interrogatif dans le grec : Autrement, n'auraient-elles pas cessé d'être offertes... ? — Effet qui eût été produit à coup sûr, si les sacrifices lévitiques

avaient été vraiment efficaces : les adorateurs de Jéhovah (*cultores*, λατρεύοντες), une fois purifiés de leurs péchés par le sang des victimes (*semel mundati*), se seraient trouvés parfaitement en règle avec lui (*ideo quod nullam...* ; cf. IX, 9 et 14). — Mais c'est le contraire qui avait lieu, et de là venait la répétition incessante des mêmes sacrifices : *sed in ipsis...* (vers. 3). L'expression *commemoratio peccatorum* est très significative : bien loin de rassurer les consciences, les victimes légales les troublaient au contraire, en leur rappelant qu'elles étaient coupables. — *Per singulos...* Avec la signification de « semper », comme au vers. 1. — *Impossibile enim...* (vers. 4). Raison capitale de l'insuffisance des sacrifices lévitiques. Elle l'est très vigoureusement exprimée. Par leur nature même, ils sont incapables de procurer la rémission du péché : qu'est-ce, en effet, que le sang des taureaux et des boucs pour purifier les âmes coupables ? Il n'y a aucune proportion entre la cause et le résultat à obtenir.

5-10. Efficacité parfaite de l'unique sacrifice de Jésus-Christ. — Afin de rendre sa démonstration plus saisissante, l'auteur se sert, pour l'exposer, d'un magnifique oracle du psautier. Le Christ, sur les lèvres duquel est placée la prophétie, déclare dès le premier instant de son incarnation (*ingrediens mundum* : ce trait suppose de la façon la plus évidente sa préexistence éternelle et sa divinité), que le seul sacrifice qui puisse plaire à Dieu consiste, non dans les victimes légales, mais dans son entière obéissance aux volontés du Seigneur sur lui (versets 5-7). — *Dicit*. Au Ps. xxxix, 7-9^a (voyez

Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi;

6. holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt.

7. Tunc dixi: Ecce venio; in capite libri scriptum est de me ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

8. Superius dicens: Quia hostias, et oblationes, et holocaustomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi quæ secundum legem offeruntur,

9. tunc dixi: Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam; aufert primum, ut sequens statuatur.

10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.

11. Et omnis quidem sacerdos præsto

dans le monde, dit: Vous n'avez pas voulu de sacrifice ni d'offrande, mais vous m'avez formé un corps;

6. les holocaustes et les sacrifices pour le péché ne vous ont pas plu.

7. Alors j'ai dit: Voici, je viens, selon qu'il est écrit de moi dans le rouleau du livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté.

8. Après avoir dit d'abord: Vous n'avez pas voulu de sacrifices et d'offrandes, non plus que les holocaustes et les sacrifices pour le péché, et vous n'avez pas agréé ces choses qu'on offre selon la loi;

9. il ajoute: Voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté. Il abolit ainsi la première chose pour établir la seconde.

10. C'est en vertu de cette volonté que nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes.

11. Et tandis que tout prêtre se tient

notre commentaire, t. IV, p. 122-123). Ce passage est certainement messianique. Il est cité d'après les LXX, avec quelques légères modifications. — Les mots *hostiam* et *oblationem* représentent les sacrifices sanglants et non sanglants du culte juif (voyez v. 1^{re} et les notes); les premiers sont désignés encore, au point de vue de leurs effets (l'adoration ou l'action de grâces, la propitiation), par la formule *holocaustomata pro peccato* (vers. 6; lisez, d'après le grec: « holocaustomata et pro... »). — *Corpus... aptasti...* D'après le texte hébreu du psaume: Tu m'as percé les oreilles; c.-à-d.: Tu m'as donné le sens de l'ouïe. Plus clairement: Tu m'as montré qu'avant toutes choses je dois t'obéir. Les Septante ont généralisé la pensée: Dieu a donné un corps à son Christ, pour qu'il l'utilisât de toutes manières à son service. — *Ecce venio* (vers. 7). Dans le grec: Voici, je suis venu. À peine l'ordre divin eut-il retenti, que le Christ accourut pour l'accomplir. — *In capite libri*. Le grec porte: ἐν κεφαλῇ τοῦ βιβλίου; expression qui désigne probablement le montant de bois autour duquel on enroulait les manuscrits de parchemin (*Atl. arch.*, pl. LXX, fig. 4). Suivant l'hébreu: Dans le rouleau du livre; c.-à-d., dans le livre en forme de rouleau (*Atl. arch.*, pl. LXVIII, fig. 1, 2, 4). — *Ut faciam...* Ces mots correspondent à « corpus... aptasti... », et indiquent le motif pour lequel Dieu a donné un corps au Messie. — *Superius dicens...* Dans les vers. 8 et 9, l'apôtre argumente sur l'oracle qu'il vient de citer, et il prouve que le Christ, par sa généreuse oblation, a remplacé à jamais les victimes légales. « Superius »: dans la première partie de la citation. — Au lieu de *holocaustomata pro...*, il faudrait encore: les holocaustes

et (les sacrifices) pour le péché. Voyez les notes du vers. 6. — *Tunc dixi* (vers. 9). Dans le grec: Alors il a dit. Petite formule par laquelle l'auteur introduit la seconde partie de l'oracle, de même qu'il avait introduit la première par les mots « Superius dicens ». — *Aufert* (scil.: « Christus »)... Il abroge, il annule les sacrifices légaux, représentés par l'adjectif *primum*, et il leur substitue l'accomplissement idéal de la volonté divine, par son propre sacrifice. Au lieu de *sequens*, le grec dit: τὸ δεύτερον, la seconde chose (spécifiée dans l'oracle). — *In qua voluntate* (vers. 10). C.-à-d.: dans la volonté de Dieu, exécutée par Jésus-Christ de la manière la plus intégrale. Ce verset signale l'heureux résultat de l'obéissance de Notre-Seigneur, en ce qui nous concerne: elle a produit notre sanctification parfaite (*sanctificati sumus*), tandis que les milliers de victimes immolées pour Israël n'avaient pas réussi à le purifier réellement. — *Per oblationem corporis...* Ce corps sacré avait été précisément donné à Jésus pour qu'il l'offrit sur l'autel de la croix. Voyez le vers. 5^b. — L'adverbe *semel* (ἐφάπαξ) est renvoyé à la fin de la phrase, pour accentuer la pensée.

11-14. L'état de gloire et de puissance dans lequel se trouve actuellement notre pontife atteste aussi l'efficacité de son sacrifice. Le contraste continue entre Jésus-Christ et les prêtres de l'Ancien Testament; l'apôtre reprend la pensée du vers. 1, pour la développer davantage. — *Sacerdos* donné la meilleure leçon du grec (ἱερεύς, et non ἀρχιερεύς, grand prêtre). — *Præsto est*: ἑστῶκεν, est debout. C'était l'attitude des ministres du culte chez les Juifs. Cf. Deut. x, 8; xviii, 7, etc. — *Quæ nunquam*

debout chaque jour, faisant le service et offrant plusieurs fois les mêmes victimes, qui ne peuvent jamais enlever les péchés ;

12. celui-ci, après avoir offert une seule victime pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu,

13. attendant désormais que ses ennemis soient devenus son marchepied.

14. Car, par une seule oblation, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés.

15. C'est ce que l'Esprit-Saint nous atteste lui-même ; car, après avoir dit :

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là, dit le Seigneur ; je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit ;

17. *il ajoute* : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata ;

12. hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,

13. de cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.

14. Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.

15. Contestatur autem nos et Spiritus sanctus. Postquam enim dixit :

16. Hoc autem testamentum quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus ; dando leges meas in cordibus eorum, et in mentibus eorum superscribam eas ;

17. et peccatorum et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius.

possunt... Comme plus haut, vers. 1^b. Jamais, eussent-ils été offerts pendant plusieurs autres milliers d'années, les sacrifices lévitiques n'auraient pu réussir à effacer les péchés. — *Hic autem...* (vers. 12). L'autre partie de l'antithèse : le nouveau pontife, opposé aux prêtres anciens. — L'adjectif *unam* est mis en avant avec beaucoup d'emphasis. — *Offerens*. Le grec emploie le temps passé : Ayant offert une seule victime. C'est un fait accompli une fois pour toutes. — Le trait *sedet* (ἐκάθισεν, il s'est assis) contraste fortement avec les mots



Prêtres païens immolant un taureau.
(Bas-relief romain.)

« præsto est quotidie ministrans » du vers. 11. Après avoir offert son unique sacrifice, le pontife du Nouveau Testament se tient à jamais assis sur son trône royal du ciel, à la droite

de Dieu. Cf. 1, 3^b, etc. — *De cetero expectans...* (vers. 13). Ce qu'il attend avec une majestueuse patience et une absolue certitude, c'est son triomphe final sur tous ses ennemis : *donec ponantur...* Allusion au Ps. cix, 1, qui a été appliqué à Jésus-Christ dès le début de l'épître (cf. 1, 13). — *Una enim...* (vers. 14). L'auteur explique pourquoi le Christ, après avoir offert un seul sacrifice, a pu aller ainsi se reposer dans le ciel : par cette oblation unique, il a rendu parfaits (τετελειωκεν, *consummavit*) ceux pour qui il s'était immolé, c.-à-d. les chrétiens, nommés sanctifiés (*sanctificatos*) comme au vers. 10. Par contraste, voyez VII, 19.

15-18. Par son sacrifice, Jésus-Christ a complètement réalisé l'oracle de Jérémie relatif à l'institution de la nouvelle alliance. D'après cet oracle, déjà cité plus haut (cf. VIII, 8 et ss.), un des caractères principaux du Nouveau Testament devait être la facilité avec laquelle on obtiendrait alors la rémission des péchés ; or, l'auteur vient précisément de montrer que l'oblation du Christ a obtenu ce résultat : il suit de là que les sacrifices antiques sont inutiles. — *Contestatur... nos...* C.-à-d. : l'Esprit-Saint nous atteste ; à savoir, dans la prophétie de Jérémie. Sur cette formule d'introduction, voyez II Petr. I, 21, etc. — *Postquam... dixit*. La phrase qui s'ouvre ici n'a pas été achevée. Pour la compléter, il suffit d'insérer au commencement du vers. 17 les mots « statim subintulit » : Après avoir dit : Voici l'alliance..., il ajoute aussitôt : Et je ne me souviendrai plus... — *Et peccatorum...* (vers. 17). L'auteur abrège la citation. Comp. VIII, 12. — *Ubi autem...* (vers. 18). Conséquence manifeste de la rémission des péchés opérée avec tant de facilité sous la nouvelle alliance. L'apôtre l'indique brièvement, avec l'accent du triomphe : *jam*

18. Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,

20. quam initiavit nobis viam novam et viventem per velamen, id est, carnem suam,

21. et sacerdotem magnum super domum Dei,

18. Or, là où il y a rémission des péchés, il n'est plus besoin d'oblation pour le péché.

19. Ainsi donc, mes frères, puisque nous avons l'assurance d'entrer dans le sanctuaire par le sang du Christ,

20. par la voie nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous à travers le voile, c'est-à-dire, à travers sa chair,

21. et que nous avons un grand prêtre, établi sur la maison de Dieu,

non est... Désormais les sacrifices lévitiques sont inutiles; aussi ont-ils été abrogés, comme l'avait annoncé le prophète.

DEUXIÈME PARTIE

Exhortations morales. X, 19-XIII, 23.

A trois reprises, dans la première partie (cf. II, 1-4; III, 1-IV, 16; V, 11-VI, 12), l'apôtre a interrompu son exposition dogmatique, pour adresser à ses lecteurs quelques paroles d'exhortation. Maintenant qu'il a achevé la démonstration de sa thèse, il consacre presque en entier le reste de sa lettre à des développements parénétiques et moraux, dans lesquels il tire les conclusions pratiques de son exposition doctrinale. Vous avez de grands privilèges, dit-il aux Hébreux; il faut en profiter. Vous avez de grands devoirs; il faut les accomplir. Demeurez fermes dans la foi, et résistez énergiquement à la tentation de préférer le judaïsme au christianisme.

SECTION I. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS GÉNÉRALE. X, 19-XII, 29.

L'auteur insiste d'abord, x, 19-29, sur la nécessité d'adhérer fortement à la foi chrétienne. Il décrit ensuite aux lecteurs, pour les encourager, les admirables exemples de foi qu'ils tenaient de leurs pères, xi, 1-40; puis il applique les leçons du passé à la douloureuse période qu'ils traversaient alors, xii, 1-29.

§ I. — *Nécessité de se maintenir dans la foi et de rejeter au loin toute pensée d'apostasie.* X, 19-39.

Telle était la conclusion évidente, immédiate, de l'exposition dogmatique contenue dans la première partie.

1° Les avantages et les devoirs des chrétiens. X, 19-25.

19-22. Étonnants privilèges des disciples du Christ. — *Habentes (itaque : puisque nos péchés nous ont été entièrement pardonnés; cf. x, 16-18)...* Premier privilège : grâce au sacrifice de Jésus, les chrétiens ont le droit de s'approcher très près de Dieu. — *Fiduciam : παραρησιν*, une intime et joyeuse assurance, une sainte hardiesse. Cf. III, 6 et IV, 16. — *In in-*

troitu... A l'accusatif dans le grec : « in introitu »; (de la hardiesse) pour pénétrer dans le sanctuaire (*sanctorum*; voyez VIII, 2 et IX, 8, etc.). — *In sanguine...* C.-à-d., en vertu du sang... Le grand prêtre juif pénétrait dans le Saint des saints « non sine sanguine » (IX, 7), « in sanguine alieno » (IX, 25); si tous les chrétiens peuvent entrer jusqu'après de Dieu, c'est grâce au sang du Seigneur Jésus. — *Quam initiavit* (vers. 20). Le pronom *h* du grec se rapporte à *εἰσόδον* (« introitu ») du vers. 19; il faudrait donc « quem » dans la traduction latine : Laquelle entrée Jésus a inaugurée pour nous. Le Sauveur a fait cette inauguration lorsqu'il a pénétré lui-même le premier dans le sanctuaire du ciel, en qualité de pontife. Cf. VIII, 2; IX, 11-12 et 24-26; x, 12. — *Viam novam et viventem*. Dans le grec, ces mots forment une apposition au même substantif *εἰσόδον*, qu'ils développent. La voie en question était nouvelle, puisque c'est Jésus qui l'avait frayée; vivante, puisqu'il est lui-même le chemin qui nous conduit au ciel. Cf. Joan. XIV, 6. — *Per (διὰ, à travers) velamen*. Ce voile empêchait d'arriver jusqu'après de Dieu (cf. IX, 3, 8); désormais il n'existe plus, car Jésus l'a déchiré, de sorte que l'accès du trône céleste est ouvert à tous. — Le trait *id est, carnem suam* renferme une pensée belle et profonde. La chair du Christ, c'est son humanité considérée en elle-même, abstraction faite de la divinité à laquelle elle était hypostatiquement unie; c'est, par conséquent, la partie de son être qui pouvait souffrir et mourir. En vertu du plan divin, cette chair était placée entre lui et le sanctuaire du ciel, où il ne pouvait pénétrer que par sa passion et par sa mort; mais, le voile une fois détruit, mis en lambeaux, la voie nouvelle et vivante fut ouverte pour lui et pour nous, comme le montre le fait symbolique raconté Matth. XXVII, 51. — *Et sacerdotem...* (vers. 21). D'après le grec : un grand pontife. Cf. IV, 14. Ces mots dépendent du participe « habentes », qui a ouvert la phrase au vers. 19^a. Ils marquent un second privilège des chrétiens, qui non seulement peuvent pénétrer librement jusqu'à Dieu, mais qui ont dans le ciel un intercesseur tout-puissant. Cf. V, 1-10; VII, 1-10, 18. — *Super domum...* L'apôtre nomme ainsi l'Église du Christ, considérée « dans ses éléments soit terrestres, soit célestes ». — Nous devons profiter

22. approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, le cœur purifié *des souillures* d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure ;

23. retenons fermement la confession de notre espérance, car celui qui nous a fait la promesse est fidèle,

24. et considérons-nous les uns les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres ;

25. n'abandonnons pas nos assemblées, comme quelques-uns ont coutume de faire, mais nous exhortant *les uns les autres*, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.

26. Car si nous péchons volontaire-

22. accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda ;

23. teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem, fidelis enim est qui repromisit,

24. et consideremus invicem in provocationem caritatis et bonorum operum ;

25. non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.

26. Voluntarie enim peccantibus no-

de nos précieux avantages, et nous approcher de Dieu avec confiance : *accedamus* (vers. 22). Toutefois, plusieurs dispositions sont requises pour que le Seigneur nous fasse un bon accueil. D'abord, un cœur sincère (*cum vero...*) ; en second lieu, une foi parvenue à son entier développement (*in plenitudine...* ; cf. I Cor. XIII, 13) ; puis une grande sainteté, que décrivent les expressions symboliques *aspersi...* et *abluti...*, em-



Le baptême. (Fresque de Rome.)

pruntées aux cérémonies lévitiques, et désignant très clairement les sacrements de la pénitence et du baptême. L'absolution sacramentelle agit directement sur la conscience coupable ; l'eau du baptême purifie l'âme en lavant le corps.

23-25. A côté de ces privilèges, il est pour les chrétiens des devoirs essentiels, que l'auteur les presse d'accomplir avec fidélité. — Premier devoir : *Teneamus* (κατέχωμεν : tenons fortement ; cf. III, 6, 14, etc.)... Allusion à la profession de foi qu'on exigeait des catéchumènes avant de les baptiser. L'expression *spei... confessionem* équivalant ici à confession de la foi : en effet, la béa-

titude éternelle, qui est l'objet direct de l'espérance, est comme un résumé de tout le symbole. Il n'est pas étonnant que l'espérance occupe une place très importante dans une lettre destinée à lutter contre le découragement. Cf. III, 6 ; VI, 11, 18, 19 ; VII, 19, etc. — *Indeclinabilem* (ἀκλίνη) : qui ne fléchit pas ; par suite, qui demeure ferme et inébranlable. — *Fidelis enim...*, Motif sur lequel s'appuie l'espérance du chrétien : Dieu ne saurait manquer à ses promesses. — *Consideremus...* (vers. 24). C'est le second devoir : s'exciter mutuellement au bien par les exemples d'une vie parfaite. — *Non deserentes...* (vers. 25). Troisième devoir, qui est exposé tour à tour en termes négatifs et en termes positifs. — *Collectionem nostram* (τὴν ἐκσυλλογήν...). C.-à-d., les assemblées religieuses des chrétiens. Un certain nombre de ceux auxquels s'adresse l'apôtre avaient cessé en tout ou en partie de les fréquenter, à cause de la diminution de leur foi (*sicut consuetudinis...*), et c'était là un signe fâcheux, inquiétant.

— *Sed consolantes...* Les chrétiens de Jérusalem avaient une raison spéciale de s'exciter mutuellement au bien : *tanto magis quanto...* Une crise très grave était à l'horizon, et ils devaient se tenir prêts à tout. — Par les mots *appropinquantem diem* (τὴν ἡμέραν avec l'article, le jour bien connu), il est certain que l'auteur a voulu désigner ici le second avènement de Jésus-Christ (cf. I Cor. III, 13 ; I Thess. V, 4 ; II Tim. I, 12, 18, etc.), mais sans vouloir rien déterminer de précis au sujet de sa proximité plus ou moins grande. Voyez ce qui a été dit sur ce point à propos de Rom. XIII, 14. Comp. aussi II Thess. II, 2. Dans son discours eschatologique (Matth. XXIV), Jésus-Christ a associé très étroitement la ruine de Jérusalem et le jugement général, parce que le premier de ces faits devait être le prélude et le type du second ; l'apôtre se conforme ici à l'exemple du Sauveur, car les signes précurseurs de la ruine de l'État juif frappaient alors tous les yeux.

2° Châtiments terribles auxquels s'exposent les apôtats. X, 26-31.

Tableau vigoureusement tracé, qui rappelle

bis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. *terribilis* autem quædam expectatio iudicii, et *ignis æmulationis*, quæ consumptura est *adversarios*.

28. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur :

29. quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit ?

30. Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta, et ego retribuam. Et iterum : Quia iudicabit Dominus populum suum.

31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

le passage vi, 4-8, et qui rend plus pressante l'exhortation qu'on vient de lire.

26-27. Ce qui attend les chrétiens apostats. — *Voluntarie... peccantibus*. Cette idée importante est très particulièrement accentuée : il s'agit de péchés réitérés, commis volontairement et en pleine connaissance de cause. Le pronom *nobis*, par lequel l'auteur se place sur le même rang que ses lecteurs, comme s'il eût couru le même danger qu'eux, est « un trait de profonde sympathie ». — *Post acceptam...* Autre circonstance aggravante : les coupables ont reçu une connaissance complète (*ἐπιγνωσιν*) de la vérité chrétienne. — *Jam non relinquitur...* Plus haut, ix, 26 et 28, l'auteur nous a montré Jésus-Christ obtenant de Dieu la rémission de nos péchés par son unique sacrifice ; si l'on refuse de participer aux fruits de cette oblation, c'est fini : « non reservatur nobis ultra hostia pro peccato, quæ pro nobis offeratur » (Primasius). — *Terribilis autem...* (vers. 27). Sort réservé à ceux qui rejettent l'unique moyen d'expiation. Le pronom indéterminé *quædam* (*τις*) laisse à dessin le châtement dans un vague effrayant. — *Ignis æmulationis*. Locution remarquable, qui personnifie le feu de l'enfer et lui fait exercer une sorte de zèle pour venger le Seigneur offensé. — *Quæ consumptura...* D'après le grec : qui mangera.

28-29. Confirmation de la menace, par le traitement qui était infligé aux violateurs de la loi mosaïque. — *Irritam... faciens* est une bonne traduction de ἀθετήσας, si ce n'est que le participe grec est à l'aoriste : ayant annulé. Il n'est donc pas question d'une violation quelconque de la loi, mais d'une transgression très grave, qui l'anéantirait pour ainsi dire. De là la sévérité de la sentence : *sine ulla... moritur* (il subit la peine de mort). L'auteur fait probablement allusion au crime d'idolâtrie, qui était une sorte d'apostasie. Cf. Deut. xvii, 2 et ss. —

ment après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus désormais de sacrifice pour les péchés,

27. mais une attente effroyable du jugement, et l'ardeur d'un feu qui doit dévorer les adversaires.

28. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins :

29. de quels pires supplices pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

30. Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance, à moi la rétribution. Et encore : Le Seigneur jugera son peuple.

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

Quanto magis... (vers. 29). C'est l'argument « a fortiori », si fréquent dans cette épître (cf. ii, 2-3 ; ix, 13-14, etc.). — *Deteriora... supplicia*. Dans le grec : un pire châtement. — *Mereri... qui...* Trois circonstances particulièrement graves mettent en relief la noirceur de la conduite d'un chrétien apostat. — La première : *Filium... conculcavit*. Fouler aux pieds un homme ordinaire serait déjà un acte très coupable ; lorsqu'un pareil outrage s'adresse au Fils de Dieu, c'est un « nefandum scelus » qui est commis (Estius). — Seconde circonstance : *sanguinem... pollutum...* L'apostat est censé avoir décidé dans sa pensée (*duxerit*, ἡγρώμενος) que le sang par lequel avait été fondée la nouvelle alliance (*testamenti*; cf. ix, 12, 14, 23, etc.), c.-à-d., le sang de Jésus-Christ lui-même, n'était qu'un sang ordinaire et vulgaire (*κοινόν*, dit le grec ; « communem », d'après l'Itala et le syriaque). Le trait *in quo sanctificatus...* fait ressortir davantage encore l'ingratitude de ce chrétien apostat : le sang qu'il méprise lui avait obtenu la sanctification. — Troisième circonstance : *Spiritum... contumeliam...* L'apostasie est une rébellion ouverte contre l'Esprit-Saint, qui octroie si généreusement aux chrétiens les grâces que leur a méritées le sang du rédempteur.

30-31. Certitude absolue du châtement. Elle s'appuie soit sur les assertions de Dieu lui-même, soit sur son infinie puissance. — *Scimus... qui* (ellipse pour « illum qui »)... Nous connaissons la fidélité parfaite du Seigneur à toutes ses promesses, quelles qu'elles soient, et son caractère de Dieu vivant, terrible. — *Mihi vindicta...* Ce premier texte est extrait du Deutéronome, xxxii, 35, et cité avec une certaine liberté. Cf. Rom. xii, 19 et ss., où il est reproduit de la même manière. — Le second texte, *iudicabit Dominus...* provient de Deut. xxxii, 36, passage où il est question d'un jugement destiné à châtier Israël

32. Rappelez en votre mémoire ces premiers jours où, après avoir été illuminés, vous avez soutenu un grand combat de souffrances,

33. d'une part exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, et de l'autre, prenant part aux maux de ceux qui étaient traités de même.

34. Car vous avez eu de la compassion pour les prisonniers, et vous avez accepté avec joie la perte de vos biens, sachant que vous aviez une richesse meilleure et permanente.

35. N'abandonnez donc pas votre con-

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum,

33. et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti, in altero autem, socii taliter conversantium effecti.

34. Nam et vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam.

35. Nolite itaque amittere confiden-

cupable. — *Horrendum est...* (vers. 31). Réflexion ajoutée par l'apôtre. Celui qui a fait de telles menaces n'est autre que le Dieu vivant (cf. III, 12), auquel on ne saurait échapper. — L'expression *incidere in manus* fait image : tomber au pouvoir de quelqu'un, pour en être châtié sévèrement.

3° Encouragements, basés sur la vaillante conduite des Hébreux dans le passé. X, 32-39.

Comme plus haut, VI, 9 et ss., ces paroles encourageantes sont associées à de graves avertissements. L'apôtre rappelle à ses lecteurs qu'ayant combattu le bon combat, ils n'avaient plus qu'à patienter un peu pour recevoir la couronne qu'ils avaient si bien méritée.

32-34. Ils sont invités à jeter un coup d'œil en arrière sur leur récente histoire personnelle. L'allusion porte évidemment sur les difficultés spéciales que les chrétiens de Jérusalem et de Palestine rencontraient de la part de leurs anciens coreligionnaires. Cf. Act. VI, 9 et ss.; VIII, 1 et ss. — *Pristinos dies*. Avec une légère nuance dans le grec : les jours d'auparavant; c.-à-d., les jours d'une période antérieure de leur vie chrétienne. — *Illuminati*. Mis en pleine lumière par suite de leur conversion au christianisme. Cf. VI, 4. — *Magnum certamen...* Un combat qui consistait dans les souffrances et les persécutions (*passionum*). Les lecteurs l'avaient soutenu avec courage, comme le montrent les développements qui suivent. — *In altero...* in altero (vers. 33). Dans le grec : *τοῦτο μὲν, ... τοῦτο δέ*. Cette formule toute classique relève deux circonstances remarquables de la vaillance des Hébreux : non contents de souffrir la persécution sans faiblir, ils s'étaient montrés, durant cette période d'épreuves, particulièrement sympathiques envers leurs frères affligés. — *Opprobriis* et... Les injures atteignaient l'âme et l'esprit; les tribulations s'attaquaient au corps et aux biens extérieurs. — *Spectaculum facti*, θεατριζόμενοι. Expression rare et énergique, dont on trouve l'équivalent I Cor. IV, 9. Ici : exposés à la moquerie et aux outrages, comme des scélérats. — *Socii* (κοινωνοί, demeurant

en union intime)... Leurs propres peines ne les avaient pas rendus insensibles à celles de leurs frères, également persécutés pour la justice (*taliter conversantium*); sans craindre de s'exposer à de nouveaux périls, ils les avaient secourus ouvertement. — *Nam...* (vers. 34). Deux détails qui servent pour ainsi dire de commentaire au vers. 33; mais l'auteur renverse l'ordre des pensées, mentionnant d'abord ce que les Hébreux avaient fait pour leurs frères persécutés (*et vinctis...*), et ensuite leurs souffrances personnelles (*rapinam... cum gaudio...*) La variante *τοῖς δεσμοῖς μου*, à mes liens, au lieu de *τοῖς δεσμοῖς*, aux prisonniers, n'est qu'insuffisamment garantie; on ne peut donc pas s'appuyer sur elle pour démontrer que l'épître a été composée par saint Paul. Nous avons des arguments plus sérieux. — *Cognoscentes...* Espérance qui avait soutenu la patience des lecteurs, tandis que l'on confisquait ou pillait leurs biens.

35-39. Cette conduite passée était de nature à leur inspirer une vive confiance pour leur



Chrétien comparaisant devant un juge.
(D'après un ivoire antique.)

salut final; ils n'avaient qu'à persévérer. — *Nolite... amittere*. Plus fortement dans le grec : Ne rejetez pas (comme une chose sans valeur).

— *Confidentiam* (παρρησίαν)... la ferme assurance de posséder les biens éternels (*quæ magnam...*). Cf. III, 6. — L'apôtre insiste sur la

tiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.

36. Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

37. Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est veniet, et non tardabit.

38. Justus autem meus ex fide vivit; quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.

39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.

fiance, qui aura une grande rémunération.

36. En effet, la patience vous est nécessaire, afin que, faisant la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis.

37. Encore bien peu de temps, et celui qui doit venir viendra; il ne tardera pas.

38. Or, mon juste vit de la foi; mais, s'il se retire, il ne plaira pas à mon âme.

39. Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour leur ruine, mais de ceux qui gardent la foi pour sauver leur âme.

nécessité d'une courageuse persévérance : *Patientia*... (vers. 36). A ce prix, la récompense était certaine : *ut reportetis*... — En attendant, les lecteurs avaient la consolation de penser que leurs souffrances avaient lieu en conformité avec la volonté divine : *voluntatem... facientes*. Ici comme en d'autres endroits du Nouveau Testament, la volonté de Dieu représente quelque chose de pénible à l'homme naturel. Cf. Matth. xxvi, 42; Eph. vi, 6; I Petr. ii, 13, etc. — *Adhuc enim*... (vers. 37). Employant le langage de l'Ancien Testament pour donner plus de force à sa pensée, l'auteur montre, au moyen d'un texte d'Habacuc, ii, 3-4, que les promesses divines ne manqueraient pas de se réaliser au temps voulu. — La formule *modicum aliquantulum* (μικρόν ὅσον ὅσον, « paulisper, quantillum quantillum »), qui introduit la citation, pourrait bien venir d'Isaïe, xxvi, 20, où elle est employée par les LXX pour traduire les mots *kim'at-réga*, « un peu, un moment »; c.-à-d., encore un peu de temps. — *Qui venturus...* A partir d'ici, jusqu'à la fin du vers. 38, l'apôtre cite Habacuc d'après la version des Septante, mais avec une certaine liberté d'allures. Il distingue trois parties dans l'oracle : la première, vers. 37^a, annonce la certitude de la récompense pour quiconque saura persévérer; la seconde, vers. 38^a, excite le juste à demeurer plein de foi dans son attente; la troisième, vers. 38^b, menace les apostats de la colère divine. — *Qui venturus est* (ὁ ἐρχόμενος, celui qui vient) : le Dieu rémunérateur; ou bien, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui porte précisément ce nom dans l'évangile en tant que Messie (cf. Matth. xi, 3; Luc. vii, 19, etc.). — *Veniet, et non...* Il viendra certainement, soit à la fin des temps, soit pour chaque âme individuelle, afin de récompenser ses serviteurs fidèles. — *Justus autem...* (vers. 38). Comp. Rom. i, 17, où saint Paul fait un usage dogmatique de cette parole. Ici elle lui sert à encourager les Hébreux à attendre avec une foi entière l'heure de la récompense, quelque rude que soit l'épreuve actuelle. — *Quod si subtraxerit...* L'auteur applique ce trait aux chrétiens apostats, que les derniers mots

du texte, *non placebit...*, menacent de la vengeance divine. Sur le sens direct de l'oracle, voyez le tome VI, page 516. — *Nos autem...* (vers. 39). Conclusion toute consolante, qui est rattachée au texte d'Habacuc. — *Non sumus subtractionis filii* (manque dans le grec). C.-à-d. : Nous ne sommes pas de ceux qui se retirent, qui apostasient. — *In perditionem*. La conséquence funeste d'un pareil crime serait la ruine éternelle. — *Sed fidei, in...* Heureux contraste. Comp. Luc. xxi, 19, où le Sauveur exprime l'idée du salut dans un langage presque identique : « In patientia vestra possidebitis animas vestras. » Les apostats perdront leurs âmes; le contraire aura lieu pour les hommes de foi, qui obtiendront le salut éternel pour les leurs, dont ils auront ainsi à jamais la pleine possession.

§ II. — Exemples héroïques donnés par des hommes de foi sous l'Ancien Testament. XI, 1-40.

Pour encourager davantage encore ses lecteurs, l'apôtre trace un tableau idéal de ce qu'on peut appeler les triomphes de la foi durant tout le cours de l'histoire d'Israël. Il montre ainsi qu'en vérité la foi a été de tout temps requise par le Seigneur, de tout temps la vertu par excellence des plus grands Saints. Le plan qu'il adopte est très naturel : après un court préambule, vers. 1-2, dans lequel il définit la foi, il prouve que « l'histoire du monde est une histoire des victoires de la foi », d'abord depuis les origines jusqu'à Noé, pendant la période primordiale de l'humanité, vers. 3-7; puis d'Abraham à Joseph, à l'époque des patriarches proprement dits, vers. 8-22; ensuite depuis Moïse jusqu'à la prise de possession de la terre promise, vers. 23-31; enfin durant toute la suite de l'existence du peuple juif, vers. 32-39. Les vers. 39-40 servent de conclusion.

1° La thèse à démontrer. XI, 1-2.

CHAP. XI. — 1-2. Le caractère de la foi, envisagé d'une manière générale. — *Est... fides* (inversion, comme dans les passages Luc. viii, 11 et I Tim. vi, 6)... Ce n'est pas une définition

CHAPITRE XI

1. Or la foi est la substance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas.

2. C'est par elle que les anciens ont obtenu un *bon* témoignage.

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que ce qui était invisible est devenu visible.

4. C'est par la foi qu'Abel offrit à

1. Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.

4. Fide plurimam hostiam Abel, quam

en quelque sorte officielle que donne ici l'écritain sacré ; il se propose simplement de signaler ceux des caractères de la foi qui avaient une importance plus spéciale pour son sujet. — La foi est en premier lieu *sperandarum substantia*... L'équivalent grec de « substantia » est ὑπόστασις, mot que nous avons déjà rencontré à deux reprises dans cette épître (cf. I, 3 et III, 14). Ici, il n'a probablement pas la signification de substance, d'essence, mais plutôt celle de « subsistentia » ; c.-à-d., ce qui fait qu'une chose a une existence réelle. D'autres le traduisent par assurance, confiance ; c.-à-d., ce qui garantit la certitude d'une chose. — *Sperandarum... rerum*. En effet, la foi s'occupe presque « essentiellement de l'avenir, de régions où l'on ne pénètre point par l'expérience directe » ; en particulier du ciel et de ses biens, d'après les vers. 35, 36 et 37. C'est précisément pour cela qu'elle donne l'existence et la réalité aux choses espérées, ou qu'elle en garantit l'accomplissement.

— Le trait *argumentum non...* exprime une pensée analogue. Le substantif ἔλεγχος a aussi reçu des interprétations légèrement différentes : d'après les uns, une preuve (c'est le sens adopté par la Vulg.), c.-à-d., le moyen d'arriver à la certitude ; selon d'autres, une conviction, c.-à-d. le sentiment de la certitude. Les deux sens cadrent fort bien avec les mots qui suivent : *non apparentium*. Ces choses qui ne sont pas vues, comme dit le grec, ne diffèrent pas des choses espérées. Le domaine de la foi est donc un domaine d'objets actuellement invisibles, mais que l'on espère voir et posséder un jour. Cf. Rom. VIII, 24. Comme le dit fort bien Théodoret, h. l., « la foi est pour nous un cell qui nous fait contempler des choses espérées, et qui nous montre comme présentes des choses qui ne sont pas encore réalisées. » — *In hac enim...* (vers. 2). Preuve que la foi est vraiment ce que l'on vient de dire. — *Senes* (οἱ πρεσβύτεροι). Ce mot ne désigne pas seulement les patriarches, mais, comme le prouve l'énumération qui suit, tous les héros de la foi jusqu'à l'époque des Machabées. — *Testimonium consecuti*... Ces hommes vénérables ont reçu de Dieu

et des saints Livres un bon témoignage pour leur foi, grâce à laquelle ils ont contemplé d'avance ce qui n'existait pas encore.

2° Les héros de la foi dans le monde primitif jusqu'au déluge. XI, 3-7.

L'auteur va relever les principaux traits des neuf premiers chapitres de la Genèse qui vont à son sujet. La première réflexion, vers. 3, est d'ordre général ; les autres concernent Abel, vers. 4, Hénoch, vers. 5-6, et Noé, vers. 7, envisagés tour à tour comme des types de foi.

3. La croyance au fait de la création est la base de la vie de foi. — *Fide* (πίστει). C.-à-d., par l'exercice de la foi. Notez la place emphatique qui a été donnée à ce mot tout le long du chapitre. La formule varie légèrement dans les vers. 13 (κατὰ πίστιν) et 33 (διὰ πίστειν). — *Intelligimus*. Le verbe νοοῦμεν marque une perception intellectuelle, distincte de la perception extérieure. — *Sæcula* (τοὺς αἰῶνας) : le monde créé. Voyez I, 2, etc. — *Aptata esse*. Belle expression (κατηρτίσθαι), déjà employée plus haut (x, 5), à propos du corps humain. Elle désigne un organisme parfait, dans lequel la diversité des détails n'est pas moins admirable que l'unité de l'ensemble. — *Verbo* : ῥήματι, par un mot. Allusion au « fiat » créateur. Cf. Gen. I, 3, 6, 9, etc. ; Ps. XXXIII, 6, 9, etc. — *Ut ex invisibilibus...* D'après la Vulgate, le sens serait que le monde exista d'abord dans la pensée de Dieu, avant d'être créé et de paraître visiblement sous sa forme actuelle. Mais le grec a une variante considérable : Afin que le visible (s.-ent. : fût compris) ne pas provenir des choses qui apparaissent. L'apôtre veut dire que, d'après les enseignements de la foi, le monde n'est pas éternel, et qu'il ne s'est formé ni de lui-même, ni sous l'influence de causes secondaires, mais qu'il est l'œuvre de la toute-puissance créatrice de Dieu. Vérité d'une importance capitale sous le rapport religieux. Le vers. 3 contient donc la note dominante de tous les développements qui suivent ; il nous rappelle que le premier récit de la Genèse est incompréhensible sans la foi et qu'il demande la foi.

4. La foi d'Abel. L'auteur passe sous silence

Cain, obtulit Deo; per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; et per illam defunctus adhuc loquitur.

5. Fide Henoch translatus est, ne videret mortem; et non inveniebatur, quia transtulit illum Deus; ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

6. Sine fide autem impossibile est placere Deo; credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquiringibus se remunerator sit.

7. Fide Noe, responso accepto de iis

Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Cain, et qu'il obtint le témoignage d'être juste, Dieu approuvant ses offrandes, et c'est par elle que, quoique mort, il parle encore.

5. C'est par la foi qu'Hénoch a été enlevé, pour ne pas voir la mort; et on ne le trouvait plus, parce que Dieu l'avait enlevé; car avant d'être enlevé, il avait reçu le témoignage qu'il avait plu à Dieu.

6. Or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe, et qu'il récompense ceux qui le cherchent.

7. C'est par la foi que Noé, divine-

Adam et Ève, dont la foi avait été loin d'être parfaite. — *Purimam... quam...* D'après Gen. iv, 2, Abel offrit, en effet, « de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum »; c.-à-d., ce qu'il possédait de meilleur. Le texte sacré ne dit rien de semblable au sujet de Cain. C'est donc un sentiment plus vif des droits de Dieu,

cessant pas de porter les hommes à la sainteté.

5-6. La foi d'Hénoch. — *Hénoch*. Ce patriarche est mentionné Gen. v, 21-24, dont notre auteur abrège le récit, en suivant la traduction des LXX. Voyez aussi Eccli. xlv, 16 et xlix, 16; Josephé, *Ant.*, I, 3, 4. — *Translatus...* Enlevé du milieu des hommes, d'une manière



L'offrande d'Abel et de Cain. (D'après un ancien sarcophage.)

surnaturelle. — Le trait explicatif *ne videret mortem* a été ajouté par notre auteur. — *Ante translationem...* Avant de signaler la disparition mystérieuse d'Hénoch, la Genèse, iv, 22, dit de lui qu'il marchait avec Dieu, c.-à-d. qu'il lui était pleinement uni. A la suite des LXX, l'apôtre voit en cela la preuve qu'il plaisait au Seigneur (*testimonium... placuisse...*). — *Sine fide autem...* (vers. 6). Le mot *Deo* manque dans le grec; mais la Vul-

gata l'a très justement inséré d'après le sens. Ce fait qu'Hénoch plut à Dieu suffit pour démontrer sa foi, puisque sans cette vertu il est impossible de mériter les bonnes grâces du Seigneur. — *Credere enim...* La foi requise pour produire ce résultat se compose de deux éléments : la croyance à l'existence de Dieu (*quia est*) et la croyance à sa justice distributive, à son gouvernement moral (*et... remunerator...*). — *Accedentem* : τὸν προσερχόμενον, celui qui s'approche de Dieu en qualité d'adorateur. Cf. vii, 25, etc.

7. La foi de Noé. Voyez Gen. vi, 1-ix, 29. — *Responso accepto*. Le grec χρηματισθείς désigne une révélation divine. Cf. viii, 5, etc. — Les mots de *is que... non...* résument l'objet de cette révélation. Elle portait sur des évé-

nements. — *Et per illam... adhuc...* Allusion à Gen. iv, 10, où il est dit que la voix du sang d'Abel criait justice contre Cain. Malgré sa mort prématurée, Abel a continué de parler et d'agir à travers les siècles, son bel exemple de foi ne

ment averti des choses qu'on ne voyait pas encore, saisi de crainte, bâtit l'arche pour sauver sa famille, et par elle il condamna le monde, et devint héritier de la justice qui vient de la foi.

8. C'est par la foi qu'Abraham, lors de son appel, obéit en partant pour le pays qu'il devait recevoir en héritage; et il partit, ne sachant pas où il allait.

9. C'est par la foi qu'il séjourna dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, héritiers avec lui de la même promesse.

10. Car il attendait la cité aux solides

quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus suæ, per quam damnavit mundum; et justitiæ, quæ per fidem est, heres et institutus.

8. Fide qui vocatur Abraham obediit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem, et exiit, nesciens quo iret.

9. Fide demoratus est in terra repositionis, tanquam in aliena, in casulis habitando, cum Isaac et Jacob; coheredibus repositionis ejusdem.

10. Expectabat enim fundamenta ha-

ments futurs, et par conséquent invisibles (Gen. vi, 12-21). — *Metuens*. Le grec *εὐλαβή-θεϊς* marque une crainte pleine de respect. — *Aptavit*. La foi de Noé consista précisément dans cette prompte et religieuse obéissance. — *Per quam* («*fidem*») *damnavit*... En effet, tous les contemporains de Noé étant demeurés incrédules, la foi du saint patriarche était leur condamnation, car elle affirmait d'avance la réalité du châtimement qui devait bientôt les



Noé dans l'arche. (Peinture des Catacombes.)

atteindre. — Sa récompense fut très grande : *justitiæ*... *heres*... Allusion probable à ce fait, que Noé est le premier homme auquel la Bible attribue explicitement le nom de juste. Cf. Gen. vi, 9. L'expression «*il fut institué héritier de la justice*» est remarquable : la justification vient de Dieu; personne ne saurait l'obtenir par ses propres mérites. — Les mots *justitiæ*, *quæ per fidem* (*κατὰ πίστιν*, selon la foi; la justice qui est produite par la foi) résument les magnifiques théories que saint Paul développe dans les épîtres aux Romains et aux Galates.

3° Les ancêtres proprement dits du peuple de Dieu, envisagés comme héros de la foi. XI, 8-12.

8-12. La foi d'Abraham, en tant qu'elle produisit en lui une obéissance patiente. A trois reprises (comp. les vers. 8, 9 et 11), l'auteur en signale les degrés spéciaux, qu'il introduit par son

éloquente formule *fide*. La foi d'Abraham n'est pas moins appréciée des Juifs que des chrétiens : les anciens rabbins disent que, par elle, il a conquis le monde présent et le monde à venir. — *Obediit*... Premier degré, vers. 8 : la foi qui produit l'obéissance aveugle. — *Qui vocatur*... La Vulgate a adopté la variante *ὁ καλούμενος*, qui fait allusion au changement de nom du patriarche (Gen. xvii, 1 et ss.). «*Qui vocatur nunc Abraham, tunc vocabatur Abram*» (Primastus; de même Théodoret, etc.). Mais la leçon *καλούμενος*, sans article, paraît être mieux garantie. Elle donne cet autre sens : Par la foi, étant appelé (ayant reçu le divin appel), Abraham... — Sans doute, Abraham reçut, au moment même de cet appel, de magnifiques promesses (Gen. xii, 2-3); puis, peu après (Gen. xii, 7), il sut que le pays de Chanaan appartiendrait un jour à ses descendants (*in locum... quem accepturus...*); mais ces promesses mêmes demandaient un acte de foi. — Le trait *exiit nesciens*... met en relief le caractère héroïque de l'obéissance du père des croyants. Cf. Gen. xii, 1^b. — *Fide*... (vers. 9-10). Second degré : la foi patiente, qui attend en paix la lente réalisation des promesses divines. — *Demoratus est*. D'après le grec : il habita comme étranger. — L'expression *terra repositionis* n'est employée qu'en ce seul endroit de la Bible; mais la pensée qui lui a donné naissance remplit le Pentateuque. — *Tanquam in aliena*. Et pourtant Dieu avait promis à Abraham que ce pays serait à lui. — *In casulis*. Plutôt : dans des tentes. A la façon des nomades, qui n'ont pas d'habitation fixe. Cf. Gen. xii, 8; xiii, 3; xviii, 1 et ss. — *Cum Isaac et Jacob*. Le fils et le petit-fils d'Abraham, héritiers comme lui de la divine promesse (*coheredibus...*), partagèrent sa foi et sa patience. Ils sont nommés ici avec lui, parce qu'ils eurent tous les trois une existence analogue sous le rapport de la foi qui attend. Ils séjournerent l'un après l'autre comme des étrangers dans le pays de Chanaan, n'y possédant à peu près rien. — Motif de leur attente pleine de patience : *expectabat enim*... (vers. 10). Parole profonde : les espérances d'Abraham allaient bien au delà

bentem civitatem, cujus artifex et conditor Deus.

11. Fide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis, quoniam fidelem credidit esse eum qui repromiserat.

12. Propter quod et ab uno orti sunt (et hoc emortuo) tanquam sidera cæli in multitudinem, et sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram.

14. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.

15. Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi;

16. nunc autem meliorem appetunt,

fondements, dont Dieu est le fondateur et l'architecte.

11. C'est par la foi que Sara aussi, quoique stérile, reçut la vertu de concevoir, malgré son âge avancé, parce qu'elle crut fidèle celui qui avait fait la promesse.

12. C'est pourquoi d'un seul homme, déjà usé de corps, est sortie une postérité nombreuse comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le bord de la mer, qu'on ne peut compter.

13. C'est dans la foi qu'ils sont tous morts, sans avoir reçu les choses promises; mais ils les ont vues et saluées de loin, confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.

14. Car ceux qui parlent ainsi montrent bien qu'ils cherchent une patrie.

15. Et s'ils avaient eu en vue celle dont ils étaient sortis, ils avaient le temps d'y retourner;

16. mais ils en désiraient une meilleur.

de cette terre; elles montaient jusqu'au ciel même. — *Fundamenta* (avec l'article dans le grec : les fondements) *habentem*... La ville qui a les fondements par excellence, les fondements éternels, n'est autre que le ciel, représenté sous la figure d'une cité idéale, permanente. Comp. le vers. 16; xii, 22 et 23; xiii, 14; Apoc. xxi, 2, etc. — *Artifex et conditor*. Le premier de ces substantifs (τεχνίτης, le dessinateur) désigne Dieu en tant qu'architecte de la ville du ciel; le second (δημιουργός) se rapporte à la construction même. Ce détail prouve de la façon la plus évidente qu'Abraham et les patriarches croyaient à l'immortalité de l'âme. — *Fide et ipsa*... Troisième degré de la foi d'Abraham, vers. 11-12 : c'est ce qu'on a fort bien nommé la foi d'influence, car nous verrons Sara, d'abord incrédule, gagnée elle-même par la foi de son mari. — *Virtutem in conceptionem*... Grand miracle, opéré en vertu de sa foi. « Elle crut, et elle enfanta selon qu'elle avait cru » (Théodoret). Sara coopéra ainsi à la réalisation de la promesse. — *Quoniam fidelem*... Comme plus haut, x, 23. — *Propter quod*... (vers. 12). Récompense de cette foi sincère. — *Ab uno* : d'Abraham. D'un seul homme, qui avait dépassé l'âge d'avoir des enfants d'une manière naturelle (*emortuo* : il était comme mort à ce point de vue; cf. Rom. iv, 19), naquit une postérité sans nombre. Les mots *tanquam sidera*... et *sicut*... sont un écho de Gen. xxii, 17.

13-16. Après avoir décrit la foi des patriarches sous son aspect pour ainsi dire passif, l'écrivain sacré s'interrompt un instant, pour nous la faire contempler au moment de leur mort. — *Juxta fidem defuncti*... Ils moururent comme ils avaient vécu, sous l'influence et sous

la direction de la foi. — *Omnes isti*. C.-à-d., Abraham, Sara, Isaac et Jacob, cités nommément dans les versets qui précèdent. — *Non acceptis*... : sans avoir vu l'accomplissement des promesses célestes; ce qui avait été pour eux une peine et une épreuve. — Malgré cela, ils croyaient et espéraient toujours. Pour le démontrer, l'auteur jette un coup d'œil sur l'ensemble de leur vie, qu'il résume admirablement : *sed*... Les trois traits a longe... *aspicientes, salutantes, confitentes quia*... sont en gradation ascendante. Les patriarches contemplaient d'avance la réalisation des promesses; ils saluaient joyeusement cette vision sublime; ils confessaient bien haut qu'ils n'étaient point faits pour cette terre, mais pour une vie supérieure. — *Peregrini* (ξένοι, étrangers) et *hospites* (παρεπίδημοι, domiciliés dans un autre pays que le leur...). Allusion à des paroles célèbres d'Abraham et de Jacob. Cf. Gen. xxiii, 4; xxvi, 3; xxviii, 4 et xlvii, 9. Ils ne regardaient pas cette terre comme leur vraie patrie, mais comme un pays étranger, où ils ne faisaient qu'habiter en passant. — *Qui enim*... Les versets 14-16 commentent ces paroles inspirées par la foi. Tenir un pareil langage, c'est montrer qu'on a conscience de vivre sur une terre d'exil, et que l'on est en marche vers la vraie patrie. — *Et si quidem*... (vers. 15). L'auteur prévient une objection. En parlant ainsi, les patriarches ne songeaient nullement à la Chaldée, leur pays d'origine, où il leur eût été relativement facile de revenir, s'ils l'avaient voulu (*habebant... tempus*...). — *Nunc autem* (verset 16). C.-à-d. : d'après le véritable état des choses, d'après leur sentiment le plus intime. — *Meliores* : une patrie meilleure que la Chaldée et que la terre promise; le ciel même (*id est*...).

leure, c'est-à-dire une céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte de s'appeler leur Dieu, car il leur a préparé une cité.

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsqu'il fut mis à l'épreuve; et il offrait son fils unique, lui qui avait reçu les promesses,

18. à qui il avait été dit : C'est par Isaac que tu auras une postérité appelée de ton nom.

19. Il pensait que Dieu est puissant, même pour ressusciter d'entre les morts; aussi le recouvra-t-il *comme* en figure.

id est, cælestem. Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum, paravit enim illis civitatem.

17. Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur; et unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones,

18. ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi semen;

19. arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus, unde eum et in parabolam accepit.

— Cette foi vive n'est pas demeurée sans récompense : *Ideo non confunditur...* Formule qui fait bien ressortir la grande condescendance de Dieu dans le cas indiqué. — *Deus eorum*. Leur Dieu dans un sens très spécial. Allusion à Ex. iii, 6, 15-16 (cf. Matth. xxii, 32 : Luc. xx, 37), où le Seigneur se révéla à Moïse comme « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ». — *Paravit enim...* Non content d'avoir avec eux des relations personnelles et de se faire nommer d'après eux, il a pris des mesures pour les faire habiter à jamais auprès de lui, dans la cité permanente du ciel.

17-22. La foi des patriarches envisagée comme acceptant généreusement le sacrifice. — *Fide obtulit...* D'abord, vers. 17-19, le sacrifice héroïque d'Abraham, raconté Gen. xxii, 1-19, et

point de vue de la foi, dans la contradiction apparente qu'il y avait, de la part du Seigneur, à exiger la mort de l'enfant auquel avait été rattachée nommément la promesse messianique. — *Unigenitum* : unique dans le sens qui vient d'être indiqué (*qui susceperat...*). Ismaël ne comptait pas sous ce rapport. L'imparfait de la durée, *offerebat*, est très significatif dans ce passage. — *Ad quem* (vers. 18). Le pronom se rapporte à Abraham, auquel avait été faite la magnifique promesse *In Isaac vocabitur...* Cf. Gen. xxi, 12. — *Arbitrans quia...* (vers. 19). Raison dernière de l'obéissance d'Abraham en ce moment très douloureux : il comptait sur une intervention de la toute-puissance de Dieu, à qui rien n'est impossible, et qui pouvait aisément ressusciter Isaac immolé : et (conjonction très accentuée : même) *a mortuis...* — *Unde eum...* *in parabolam* (« in parabola » d'après le grec)... Suivant un certain nombre de commentateurs anciens et modernes, « unde » n'aurait pas ici le sens de C'est pourquoi, qui lui est habituel dans cette épître, mais sa signification locale primitive, « d'où »; par conséquent, « ex mortuis ». D'après la disposition intime d'Abraham, disent ces auteurs, Isaac fut réellement immolé; mais Dieu rendit le fils à son père « in parabola », c.-à-d., d'une manière figurée, sous la forme du bœuf qui périt à sa place. Cette interprétation est peu naturelle; il est même juste de dire qu'elle est « assez fade ». Aussi d'autres interprètes très nombreux (Primasius, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, Estius, Calmet, van Steenkiste, Drach, etc.) laissent-ils à « unde » le sens de « quapropter »; puis ils volent dans le trait « in parabolam accepit » une immense récompense de la foi d'Abraham : Isaac fut rendu au père des croyants comme une parabole; c.-à-d., comme le type, la figure d'un événement de beaucoup supérieur : à savoir, la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi comprise, cette réflexion s'harmonise fort bien avec la parole du Sauveur, Joan. viii, 56 : « Abraham... a vivement désiré de voir mon jour; il l'a vu, et il s'est réjoui. » — *Fide Isaac...* Jacob, etc. vers. 20 et 21 citent tour à tour un acte significatif de la



Le sacrifice d'Abraham. (Sculpture de sarcophage.)

mentionné assez souvent dans les saints Livres (cf. Sap. x, 5; Eccli. xlii, 21; I Mach. ii, 52; Jac. ii, 21). — *Cum tentaretur*. Ce fut là, en effet, une terrible épreuve, une rude tentation, qui consista non seulement dans la nature même du sacrifice demandé, mais surtout, au

20. Fide et de futuris benedixit Isaac Jacob et Esau.

21. Fide Jacob, moriens, singulos filiorum Joseph benedixit, et adoravit fastigium virgæ ejus.

22. Fide Joseph, moriens, de profectione filiorum Israël memoratus est, et de ossibus suis mandavit.

23. Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, et non timuerunt regis edictum.

24. Fide Moyses grandis factus negavit se esse filium filiæ Pharaonis,

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem;

26. majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum improprium Christi : aspiciebat enim in remunerationem.

20. C'est par la foi qu'Isaac bénit Jacob et Esau en vue des choses à venir.

21. C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des fils de Joseph, et qu'il s'inclina profondément devant le sommet de son bâton.

22. C'est par la foi que Joseph mourant parla de la sortie des enfants d'Israël, et donna des ordres au sujet de ses ossements.

23. C'est par la foi que Moïse, à sa naissance, fut caché durant trois mois par ses parents, parce qu'ils virent que cet enfant était beau, et ils ne redoutèrent point l'édit du roi.

24. C'est par la foi que Moïse, devenu grand, renonça au nom de fils de la fille de Pharaon,

25. aimant mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de retirer du péché une jouissance passagère,

26. regardant l'opprobre du Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte; car il envisageait la récompense.

foi de ces deux patriarches. De part et d'autre il s'agit d'une bénédiction solennelle (*benedixit*), donnée en opposition avec les lois ordinaires de la nature et avec les coutumes humaines, uniquement d'après les vues suggérées par la foi. — *De futuris* : au sujet des biens que Dieu avait promis à la race choisie. — *Jacob et Esau*. La foi d'Isaac consista, dans cette occasion, à se ranger sans hésiter du côté de la volonté divine, dès qu'il en eut reconnu la manifestation. Cf. Gen. xxvii, 33; Mal. i, 2-3; Rom. ix, 13, etc. — *Fide Jacob*... (vers. 21). Voyez Gen. xlviii, 15 et ss. — *Singulos filiorum*... : Éphraïm et Manassé. Comme Isaac, mais d'une manière consciente et spontanée, Jacob, dans une bénédiction prophétique, donna la préséance au plus jeune des deux frères. Il le fit en vertu des lumières que lui suggérait la foi. — *Et adoravit*... D'après le grec : Et il adora sur (c.-à-d., incliné sur) le sommet de son bâton. Ce détail est emprunté, d'après les LXX, à Gen. xlvii, 31; il fait ressortir l'énergie de la foi du patriarche, qui, affaibli par l'âge, se mettait en adoration devant Dieu du mieux qu'il pouvait. L'hébreu actuel porte : Il adora sur le sommet de son lit (*mittah*; les LXX ont lu *matteh*, verge, bâton). — *Fide Joseph*... (vers. 22). Lui aussi, il fit un admirable acte de foi au moment de sa mort. Voyez Gen. i, 23-24. Il n'avait donc pas oublié, parmi les honneurs et les richesses dont l'avaient comblé les Égyptiens, les promesses faites à ses pères, et il ne doutait pas de leur accomplissement intégral.

4^e Les héros de la foi dans Israël, depuis Moïse jusqu'à l'entrée des Hébreux dans la terre promise. XI, 23-31.

Après avoir parcouru toute la Genèse pour y trouver ses modèles, l'apôtre aborde maintenant les livres de l'Exode et de Josué.

23-28. La foi de Moïse, le grand libérateur du peuple de Dieu. L'auteur en mentionne quatre manifestations successives. — La première, *fide... occultatus*... (vers. 23), est simplement préliminaire, et se rapporte à la foi excitée dans l'âme des parents de Moïse par la beauté exceptionnelle de leur enfant. Cf. Ex. ii, 1 et ss.; Act. vii, 20. — *Fide Moyses*... Seconde manifestation, vers. 24-26 : il s'agit de la foi personnelle de Moïse, à une époque où il n'était encore qu'un simple particulier. — *Negavit... esse filium*... Cf. Ex. ii, 10. Se conduire ainsi, c'était renoncer aux plus belles espérances terrestres, puisque Moïse, adopté par la fille du pharaon, aurait joui du rang et des privilèges d'un prince égyptien. — *Magis eligens*... Les vers. 25 et 26 exaltent la générosité de cet acte de foi, au moyen d'un saisissant contraste. — *Affligi cum populo*... En effet, le rôle que lui offrit le Seigneur lui réservait des souffrances sans nombre. — *Temporalis peccati*... Choisi pour délivrer Israël, il ne pouvait récuser la mission venue d'en haut, sans se rendre gravement coupable. Mais, en apostasiant, il ne pouvait avoir, comme dit le grec avec une nuance, qu'une brève jouissance du péché. — *Majores divitias*... (vers. 26). Motif qui dirigea son choix. Le langage de l'auteur est noble, saisissant. Par *improprium Christi*, il entend les reproches et les outrages réservés à celui qui devait être par excellence l'envoyé de Dieu et le libérateur du monde coupable, c.-à-d., un Messie rédempteur. Jésus-Christ les a endurés avec une

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la fureur du roi; car il demeura ferme, comme s'il eût vu celui qui est invisible.

28. C'est par la foi qu'il célébra la pâque et l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur des premiers-nés ne touchât point aux Israélites.

29. C'est par la foi qu'ils traversèrent la mer Rouge comme un lieu sec; ce que les Égyptiens ayant voulu tenter, ils furent engloutis.

30. C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eut fait le tour pendant sept jours.

31. C'est par la foi que Rahab, la femme de mauvaise vie, ne périt pas avec les incrédules, parce qu'elle avait reçu les espions avec bonté.

32. Et que dirai-je encore? Car le temps me manquerait, si je parlais

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis; invisibilem enim tanquam videns sustinuit.

28. Fide celebravit Pascha et sanguinis effusionem, ne qui vastabat primitiva tangeret eos.

29. Fide transierunt mare Rubrum tanquam per aridam terram; quod experti Ægyptii, devorati sunt.

30. Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31. Fide Rahab meretrix non perit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon,

terrible rigueur (cf. Rom. xv, 3, etc.). Tous ceux qui ont été ses types et ses représentants attirés dans le cours de l'histoire juive ont dû également les subir. — *In remunerationem* : non point ici-bas, mais dans le ciel. Comp. les vers. 14-16. — *Fide reliquit...* (vers. 27). Troisième manifestation. Les exégètes sont en désaccord au sujet du fait spécial que l'apôtre a eu à la pensée; car le texte peut s'appliquer aussi bien à la fuite personnelle de Moïse à Madian (Ex. ii, 14-15; cf. Act. vii, 23 et ss.)



Le Nil. (Revers d'une monnaie d'Alexandrie.)

qu'au grand épisode de sa sortie d'Égypte en tête du peuple hébreu (Ex. xi). Il est difficile de se prononcer sur ce point. — *Invisibilem enim...* Moïse ne redoutait pas le puissant pharaon, parce qu'il vivait constamment en présence de son Dieu, sur le secours duquel il comptait. — *Fide celebravit...* (vers. 28). Quatrième manifestation. Voyez Ex. xii, 1 et ss. — *Sanguinis effusionem* : l'aspersion faite avec le sang de l'agneau pascal (Ex. xii, 7). — *Ne... tangeret...* En cela consistait l'acte de foi, car, humainement parlant, il n'y avait aucun rapport entre cette aspersion et l'immunité qu'elle accordait.

29-31. La foi du peuple hébreu. Trois faits

spéciaux seront cités. — *Fide transierunt...* C'est le premier fait (vers. 29), qui consista dans le passage de la mer Rouge. Cf. Ex. xiv, 15-31. La foi du peuple ne fut pas moindre que celle de Moïse, comme le démontre le cantique Ex. xv. — *Tanquam per aridam...* Circonstance qui relève l'entrain courageux des Hébreux. — *Quod experti*. C.-à-d. : ce que les Égyptiens ayant tenté à leur tour. — *Fide muri...* (vers. 30). Second fait, très célèbre aussi dans l'histoire des Israélites, et attestant la vivacité de leur foi. Cf. Jos. vi, 12-20. Il n'y avait aucune proportion entre le moyen employé (*circuitu... septem*) et le résultat à atteindre. — *Fide Rahab...* (vers. 31). Troisième fait, d'un genre particulier. Il signale, après la foi du peuple, celle d'une étrangère, qui mérita d'être incorporée à la nation sainte. Cf. Jos. ii, 1 et ss. — *Incredulis*. Les habitants de Jéricho sont ainsi nommés, parce qu'ils ne se laissèrent pas impressionner, comme Rahab, par la renommée des prodiges que le Seigneur avait accomplis en faveur des Hébreux. — *Cum pace*. C.-à-d., d'une manière amicale.

5° Les héros de la foi durant la suite de l'histoire juive. XI, 32-38.

L'énumération continue, mais sous une forme beaucoup plus rapide et très condensée. L'auteur nous conduit de l'époque des Juges à celle des Machabées.

32-35°. Grandes choses accomplies par la foi durant cette longue période. — *Et quid adhuc...?* S'apercevant qu'il dépasserait les limites d'une lettre, s'il continuait à entrer dans le détail des faits, l'auteur éprouve le besoin de résumer et de récapituler; de là cette question qu'il s'adresse à lui-même. *Dicam* est un subjonctif délibératif. — La formule hyperbolique *deficiet... tempus* est toute classique. — Les noms cités se divisent en deux groupes : celui des juges

Barac, Samson, Jephthé, David, Samuel, et prophètes;

33. qui per fidem vicerunt regna, operati sunt iustitiam, adepti sunt repositiones, obturaverunt ora leonum,

34. extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convalescerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum,

35. acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.

de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel et des prophètes;

33. qui, par la foi, ont conquis les royaumes, ont exercé la justice et ont obtenu des promesses, ont fermé la gueule des lions,

34. ont éteint la violence du feu, ont échappé au tranchant du glaive, ont été guéris de leurs maladies, ont été vaillants à la guerre, ont mis en fuite les armées ennemies,

35. des femmes ont recouvré leurs morts par la résurrection. D'autres ont été cruellement tourmentés, n'acceptant pas d'être délivrés, afin de trouver une meilleure résurrection.

hébreux, et celui qui représente la période monarchique d'Israël. Quatre juges sont nommés, sans souci de l'ordre chronologique, car Barac est antérieur à Gédéon, et Jephthé à Samson. Voyez Jud. iv-xvi. Il y eut de grandes imperfections dans la vie de la plupart d'entre eux; mais l'apôtre n'a en vue ici que leur foi très vive, qui leur fit opérer des merveilles. — David, Samuel, etc. David fut le fondateur de la lignée royale qui devait aboutir au Messie. Samuel, qui appartenait simultanément à l'ère des juges et à celle des rois, fut prophète en même temps qu'homme d'État, et c'est par lui que la royauté fut installée chez les Hébreux; il est placé pour cela entre David et les prophètes. — Tous ces personnages furent admirables par leur foi : qui per fidem... Les mots δὴ πιστεωσάντων dominent toute la longue énumération qui suit. Celle-ci est composée d'abord de neuf petites propositions, associées trois par trois « avec une symétrie remarquable ». — En premier lieu : vicerunt..., operati sunt..., adepti sunt... (vers. 33^a). D'importantes victoires remportées sur les ennemis du peuple de Dieu (Gédéon triompha des Madianites avec une poignée d'hommes courageux, Jud. vii; Barac, des Chananéens, Jud. iv; Samson, des Philistins, Jud. xiv-xv; Jephthé, des Ammonites, Jud. xi; David, de tous ces peuples successivement, II Reg. v-x); de beaux exemples de justice donnés par ces chefs d'Israël (cf. I Reg. xii, 3-5; II Reg. viii, 15; I Par. xviii, 14, etc.); la récompense de leur fidélité, par des promesses spéciales qu'ils reçurent de Dieu (cf. II Reg. vii, 8-16, etc.). — En second lieu : obturaverunt..., extinxerunt..., effugerunt... (vers. 33^b 34^a). Après les conquêtes générales, des triomphes personnels remportés sur les bêtes sauvages (cf. Jud. xiv, 6; I Reg. xvii, 34; Dan. vi, 16-24 et xiv, 2 et ss.), sur les éléments (cf. Dan. iii, 21 et ss.) et sur la tyrannie humaine (cf. I Reg. xviii, 11; xix, 20 et ss.; III Reg. xix, 1 et ss.; IV Reg. vi, 1 et ss., etc.). — En troisième lieu : convalescerunt..., fortes... in bello, castra verterunt... (vers. 34^b). Ce sont des exemples de vigueur

personnelle, soit recouvrée (cf. Jud. xvi, 28 et ss.; Is. xxxviii, 1 et ss., etc.), soit mise en œuvre avec une vaillance extraordinaire (par les nombreux héros de l'histoire juive, spéciale-



Les trois jeunes gens dans la fournaise.
(Lampe chrétienne d'Afrique.)

ment par les Machabées), soit triomphante (Gédéon, Samson, etc.; exterorum a le sens d'étrangers). — Après ces neuf exemples significatifs, l'auteur signale à part un fait d'une nature très spéciale, comme « la plus haute conquête de la foi » : acceperunt mulieres...

36. D'autres ont souffert les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons;

37. ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés, ils ont été tués à coups d'épée; ils ont été errants, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, manquant de tout, persécutés, affligés,

38. eux dont le monde n'était pas digne, errant dans les déserts, les montagnes, les cavernes et les antres de la terre.

39. Et tous ceux-là, qui ont obtenu un bon témoignage à cause de leur foi, n'ont pas reçu l'objet de la promesse,

40. Dieu ayant en vue pour nous

36. Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres;

37. lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt, circumierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiiati, afflicti;

38. quibus dignus non erat mundus; in solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis, et in cavernis terræ.

39. Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem,

40. Deo pro nobis melius aliquid pro-

(vers. 35^a). La foi des mères auxquels leurs enfants furent ainsi merveilleusement rendus s'unit à celle des thaumaturges, et ne contribua pas peu au prodige. Cf. III Reg. xvii, 17 et ss.; IV Reg. iv, 12 et ss. — *De resurrectione* : par la résurrection.

35^b-38. Grandes souffrances endurées courageusement pour la foi durant cette même période. — *Alii*. D'autres, dont le triomphe consista à se laisser vaincre extérieurement par la persécution et les tourments, pour maintenir leur foi dans son intégrité. — *Distenti sunt*. Le mot grec ἐνταλαιβάσθαι semble désigner le supplice de la roue. Dans ce cas, l'allusion porterait sur l'épisode raconté II Mach. vi, 18. — *Non suscipientes...* : refusant héroïquement l'occasion que leurs bourreaux leur offraient d'échapper à la mort. Cf. II Mach. vi, 21; vii, 27, etc. — *Ut meliorem...* En apostasiant, ils auraient joui de quelques années de vie sur la terre; en demeurant fidèles, ils trouveront la mort, mais pour ressusciter glorieusement un jour. Cf. II Mach. vii, 9, 14, etc. — *Ludibria et verbera* (d'après le grec : des coups de fouet). « Des coups sur l'âme et sur le corps. » Cf. II Mach. vii, 7 et ss. — *Vincula et carceres*. Épreuve plus longue, et souvent plus pénible. Cf. III Reg. xxi, 27; Jer. xxxvii, 1 et ss.; I Mach. xiii, 12, etc. — *Lapidati sunt* (vers. 37). Ce fut le cas de Zacharie, fils de Joadab (II Par. xxiv, 20-21), et aussi de Jérémie, d'après la tradition juive. Comp. Matth. xxiii, 27. — *Secti sunt* (sciés en deux parties). Comme Isaïe, d'après la même tradition. Sur ce supplice, voyez II Reg. xii, 31; I Par. xx, 3, etc. — *Tentati sunt* : à la manière de Job. On a souvent conjecturé que la leçon grecque ἐπειράσθησαν serait une faute de copiste pour ἐπείρασθησαν, « combati sunt ». — *In occisione gladii...* Cas très fréquent. Cf. I Reg. ix, 10; Jer. xxvi, 23, etc. — *Circumierunt...* Cet exemple et les suivants mentionnent des faits de persécution n'allant pas jusqu'au martyre complet. — *Melotis* (μηλωταίς). Le vêtement grossier qui caractérisait les anciens prophètes (cf. III Reg. xix, 13, 19; IV Reg. ii, 8,

13, etc.). Il était d'ordinaire en peau de mouton ou de chèvre; de là les mots *in pellibus...* — *Egentes* : dans un complet dénuement. — *Angustiiati, afflicti* : persécutés physiquement et moralement. — Mais, au milieu même de cette misère extérieure, ils étaient de beaucoup supérieurs au monde : *quibus dignus...* — *Errantes* : pourchassés par leurs cruels ennemis. Cf. III Reg. xviii, 4, 13 et xix, 9; I Mach. ii, 51; II Mach. v, 27 et vi, 11, etc.

6^o Conclusion. XI, 39-40.

39-40. Raison pour laquelle tous ces héros de la foi n'ont pas vu l'accomplissement de la promesse divine. — *Hi omnes*. Tous les saints personnages mentionnés depuis le début du chapitre. — *Testimonio... probati*. D'après le grec : ayant reçu le témoignage (l'éloge divin) par leur foi, c.-à-d., à cause de leur foi. Comp. le vers. 2. — *Non acceperunt repromissionem*. Avec l'article dans le grec : la promesse par excellence et sa réalisation; c.-à-d., la récompense du ciel (cf. x, 36), par opposition aux promesses particulières dont a parlé le vers. 33. — *Deo... melius...* (vers. 40). C'est en Dieu, dans une décision mystérieuse de sa Providence (*providente*), qu'il faut chercher le motif pour lequel ces héros n'ont pas joui immédiatement de la grande récompense promise. Il voulait que la consommation finale eût lieu pour tous en même temps dans le Christ : *ut non sine nobis* (sans nous, chrétiens)... Par cette consommation (*consummarentur*, τελειωθῶσιν), de nombreux interprètes entendent simplement l'entrée dans le ciel. Ce bienheureux séjour était fermé aux hommes jusqu'à l'ascension du Sauveur; c'est pour cela que les Saints de l'Ancien Testament n'y sont pas entrés aussitôt après leur mort. Mais, lorsque Jésus-Christ monta au ciel, il y fit pénétrer avec lui les âmes justes aussi bien de l'ancienne alliance que de la nouvelle. Cette explication est excellente; mais peut-être vaut-il mieux, à la suite de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, d'Estius, etc., prendre le verbe « consummari » dans un sens encore plus strict, et lui faire désigner la résurrection des

vidente, ut non sine nobis consummarentur.

quelque chose de meilleur, afin qu'ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection.

CHAPITRE XII

1. Ideoque et nos, tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, et circumstantes nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen;

2. aspicientes in auctorem fidei et

1. Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetant tout fardeau et le péché qui nous entoure, courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte,

2. les yeux fixés sur l'auteur et le

corps. De cette manière, il serait encore plus exact de dire que la consommation finale ne commencera pas plus tôt pour les élus de l'Ancien Testament que pour nous, puisqu'elle n'aura lieu qu'à la fin des temps pour les uns et pour les autres. Quoi qu'il en soit, notre part est de beaucoup la meilleure, et nous avons vraiment reçu de Dieu *melius aliquid*, puisque nous avons vu le Christ de près, et participé davantage à ses grâces.

§ III. — *L'auteur applique les leçons du passé à ses lecteurs, dont la situation était si pénible.* XII, 1-21.

1^o Effets bienfaisants de la souffrance. XII, 1-13.

CHAP. XII. — 1-3. Deux raisons de supporter courageusement l'épreuve. La première consiste

le point de courir pour remporter le prix. Tout autour, il aperçoit des rangées immenses de spectateurs, comme c'était le cas dans les jeux. La locution *nubem testium* est très classique pour désigner une masse très dense de peuple. Ici, les témoins sont évidemment les héros dont il vient d'être question. — *Impositam*. Mieux, d'après le grec : placés autour. — *Deponentes...* La métaphore continue. Les athlètes se dépouillaient de tout poids encombrant; le chrétien doit se débarrasser de même de tout ce qui pourrait l'alourdir dans sa course vers le ciel, et plus spécialement du péché (*et... peccatum*). La signification de l'adjectif grec *ἐνπερίστατον* est incertaine, car il n'est employé nulle part ailleurs. La traduction de la Vulgate, *circumstantes nos* (qui nous entoure facilement), donne un excellent sens. D'après d'autres : aisément commis. — Après s'être ainsi préparé au combat, le chrétien s'élance avec vigueur dans la lice (*curramus*), et redouble d'efforts aussi longtemps qu'il le faut pour vaincre (*per patientiam* : avec une patiente persévérance). — *Propositum...* : la lutte qui est pour ainsi dire placée devant nous par Dieu lui-même. Cf. VI, 18. — *Aspicientes* (vers. 2). Le grec *ἀποσπῶντες* dénote deux actes successifs : détourner ses regards de tout objet capable de distraire l'attention (*ἀπό*), et les fixer sur ce qui doit remplir le lutteur d'émulation et de courage. — *Im...*



Théâtre rempli de spectateurs. (Médaille antique.)

dans le souvenir des vaillants héros qu'a signalés le chap. XI; la seconde, dans l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Ideoque*. *Τοιγαροῦν* du grec est très rarement employé dans le Nouveau Testament; c'est un « ergo » très énergique. — *Tantam habentes...* Par cette très belle métaphore, l'apôtre suppose qu'il est avec ses chers Hébreux dans l'arène d'un amphithéâtre, sur

plir le lutteur d'émulation et de courage. — *Im...* *Jesum*. Ce nom est placé avec emphase à la fin de la proposition. Cf. II, 9, etc. Au-dessus de la nuée des témoins de l'Ancien Testament, saint Paul aperçoit une physionomie à la fois divine et humaine, celle du Sauveur Jésus, beaucoup plus capable encore de fortifier les athlètes chrétiens. — *Auctorem... et consummatorem*. Dans

consommateur de la foi, Jésus, qui, au lieu de la joie qu'il avait devant lui, a souffert la croix, méprisant l'ignominie, et s'est assis à la droite du trône de Dieu.

3. Considérez, en effet, celui qui a supporté contre lui-même de la part des pécheurs une telle contradiction, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée.

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché.

5. Et vous avez oublié l'exhortation qui vous est adressée comme à des fils, en ces termes : Mon fils, ne néglige pas le châtimement du Seigneur, et ne te laisse pas abattre lorsqu'il te reprend,

6. car le Seigneur châtie celui qu'il

consummatore, Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta; atque in dextera sedis Dei sedet.

3. Recogitate enim eum qui talem sustinuit a peccatoribus adversum semetipsum contradictionem, ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.

4. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes.

5. Et oblitus estis consolationis quæ vobis tanquam filiis loquitur, dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam Domini, neque fatigeris dum ab eo argueris ;

6. quem enim diligit Dominus casti-

le grec : ἀρχηγὸν... καὶ τελειωτήν, le guide et le consommateur de la foi. Sur le premier de ces substantifs, voyez II, 10 et les notes. L'apôtre ne veut pas dire que Notre-Seigneur a été pour nous un modèle de foi, car Jésus, qui jouissait sans cesse de la vision béatifique, n'a pas eu la foi dans le sens strict. C'est de notre foi à nous, et non de la sienne, qu'il est question. Sous ce rapport, grâce à sa patience inaltérable, il est devenu comme « notre capitaine et notre porte-étendard sur le champ de la foi ». Il nous conduit aussi au terme de la foi, au salut. Cf. I Petr. I, 9. — *Qui proposito...* Avec une petite nuance dans le grec : Qui, en échange de la joie placée devant lui, a supporté la croix. Il est probable qu'il y avait autrefois dans notre texte latin : « Pro proposito sibi... » ; les copistes ont laissé tomber par erreur la préposition. L'auteur explique maintenant en quoi consiste l'exemple de Jésus-Christ, si propre à nous encourager. Au Verbe incarné, Dieu proposa la croix, avec toutes ses humiliations et ses souffrances (« crudelissimo terribissimo supplicio », Cicéron, *in Verr.*, v, 64) ; mais il lui offrit en même temps, comme récompense de son acceptation héroïque, une joie ineffable, celle de siéger à jamais à sa droite, ainsi qu'il est dit Phil. II, 8-11. — *Confusione contempta* : la dédaignant, n'en tenant aucun compte. Formule très énergique. — *Issue glorieuse de la croix pour le Christ* : atque in dextera... C'est pour la cinquième fois au moins que ce fait est signalé dans l'épître. Cf. I, 3, 13 ; VIII, 1 et x, 12. — *Sedet*. Le changement de temps est à remarquer. « Sustinuit » : la souffrance a pris fin, la couronne demeure à tout jamais. — *Recogitate...* (vers. 3). Le grec ἀναλογίσασθε est très classique. Considérez encore et encore, détail par détail. — *Talem... contradictionem*. Cf. Luc. II, 34. L'adjectif est fortement accentué : une contradiction, une opposition en comparaison de laquelle nos souffrances sont peu de chose. — *A peccatoribus*. Ce sont les Juifs déicides qui sont

désignés par ce nom. Cf. Matth. xxvi, 45. — *Ne fatigemini*. C'était là le grand péril des chrétiens de Jérusalem ; ils étaient en voie de se décourager, et le découragement produit souvent la chute. — *Deficientes* : ἐκλύμενοι, dissous, débilisés.

4-13. La souffrance est une partie essentielle de l'éducation des chrétiens. — *Nondum enim...* Rapprochant les souffrances des Hébreux de celles du Christ, l'apôtre commence par dire que celles-là sont relativement légères. — *Usque ad sanguinem*. C.-à-d., jusqu'à la persécution sanglante, jusqu'à la mort ; ce qui avait été le cas pour Jésus-Christ. — *Repugnantes* (ἀνταγωνίζμενοι). L'image de l'arène et du combat est encore à la pensée de l'écrivain sacré ; mais actuellement il est question du pugilat, non de la course. — *Et oblitus...* (vers. 5). De nombreux interprètes donnent un tour interrogatif à cette proposition : Avez-vous oublié... ? Le reproche est ainsi moins direct, moins sévère. Mais on peut fort bien suivre la leçon de la Vulgate ; le fait signalé n'était que trop réel. — *Consolationis quæ vobis...* Le langage est elliptique : L'exhortation (tel est le sens du grec) par laquelle Dieu vous parle... — *Tanquam filius*. Trait délicat. C'est à ses enfants bien-aimés, dont il veut le bonheur et la sainteté, que le Seigneur s'adresse. — *Dicens* : *Fili...* Texte emprunté à Prov. III, 11-12, d'après les LXX, avec quelques modifications très légères. — *Noli negligere*. C.-à-d. : Ne traite pas comme une chose de peu d'importance. — *Disciplinam*. Le mot grec παιδεία désigne l'éducation morale, avec la correction qui lui est nécessairement associée (« per molestias eruditio », saint Aug.). — *Argueris* rend bien le sens de ἐλέγχεσθαι : recevoir, soit en paroles, soit en actes, des reproches qui excitent en nous la conscience de nos fautes et nous portent à nous corriger. — *Quem enim...* (vers. 6). Excellente raison qui doit nous rendre calmes et patients, lorsque Dieu fait ainsi notre éducation par l'adversité. Les souffrances sont,

gat, flagellat autem omnem filium quem recipit.

7. In disciplina perseverate. Tanquam filiis vobis offert se Deus; quis enim filius quem non corripit pater?

8. Quod si extra disciplinam estis, cujus participes facti sunt omnes, ergo adulteri, et non filii estis.

9. Deinde patres quidem carnis nostræ eruditores habuimus, et reverebamur eos; non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, et vivemus?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam

aime, et il frappe de verges tout fils qu'il reconnaît comme sien.

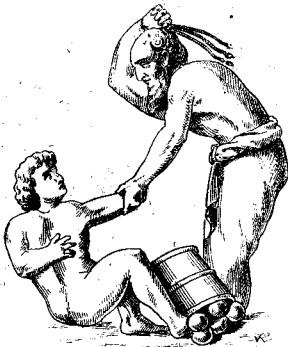
7. Ne vous découragez pas dans le châtimement. Dieu vous traite comme des fils; car quel est le fils que son père ne châtie point?

8. Et si vous êtes exempts du châtimement, auquel tous les autres ont part, c'est que vous êtes illégitimes, et non de vrais fils.

9. Et puis, si nos pères selon la chair nous ont châtiés et si nous les avons respectés, ne devons-nous pas à plus forte raison être soumis au Père des esprits, pour avoir la vie?

10. Car ceux-là nous châtiaient pour peu de jours, comme il leur plaisait;

pour le chrétien, une preuve de l'amitié divine. — *Quem recipit.* C.-à-d., celui qu'il reconnaît comme son fils. — *In disciplina...* (vers. 7). A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 11, l'auteur commente et développe le texte qu'il vient de citer. Il affirme d'abord, vers. 7 et 8, que le châtimement est le mode d'éducation dont Dieu use d'ordinaire envers ses fils. — *Perseverate*: *ὑπομείνετε*, supportez avec patience. Mais il est mieux peut-être de traduire par le présent: C'est pour l'éducation (εἰς παιδείαν, « in disciplinam ») que vous supportez patiemment. C.-à-d.: Votre patience dans l'épreuve produit comme résultat votre éducation morale. — *Tanquam filii...* Répétition de la pensée du vers. 8.



Enfant ou esclave fouetté. (Bronze de Pompéi.)

D'après le grec : Dieu agit avec vous comme avec des fils. — *Quis enim...*? Preuve qu'il ne faut pas interpréter autrement cette conduite du Seigneur. Il n'y a pas de père qui ne châtie son fils; la correction est une loi essentielle de l'éducation humaine, et aussi de l'éducation divine. — *Quod si extra...* (vers. 8). Triste con-

clusion qu'il faudrait par conséquent tirer, si l'on était exempt de souffrances. Comme le dit fort bien saint Jean Chrysostome, « tous ceux qui sont châtiés par Dieu ne sont pas ses fils; mais tous ceux qui sont ses fils sont châtiés. » — *Ergo adulteri.* L'apôtre ne craint pas d'employer cette expression hardie. Un père n'a guère à cœur l'éducation d'un fils de cette sorte, qui n'héritera ni de son nom, ni de sa fortune; il l'abandonne donc souvent à lui-même. D'où il suit que c'est un mauvais signe, si l'on n'a aucune part à la correction divine. — *Deinde...* (vers. 9). Continuant de se mouvoir dans le même cercle de pensées, l'apôtre dit maintenant aux Hébreux, vers. 9-11, que, si nous ne cessons pas de respecter et d'aimer nos parents, quoiqu'ils nous aient élevés en nous châtiant, à plus forte raison devons-nous accepter patiemment les châtimements de Dieu, qui nous sont infligés en vertu d'une haute autorité et d'une grande sagesse. — *Patres... carnis...* Les pères de notre être physique et corporel, par contraste avec le *Pater spirituum*, c.-à-d., le Créateur suprême de notre être spirituel et de tous les autres esprits. Cf. Num. xvi, 22 et xxvii, 16. Ces noms indiquent, à eux seuls, que nous avons avec Dieu des relations beaucoup plus intimes qu'avec nos pères selon la chair, et qu'il possède lui-même sur nous des droits plus complets. — *Eruditores, παιδευταί.* Dans le sens marqué plus haut : éducateurs par le châtimement. — *Et vivemus.* Ce trait exprime l'heureux effet de notre entière soumission (*obtemperabimus, ὑποτασσόμεθα*) au Père des esprits lorsqu'il nous châtie : la vraie vie, la vie supérieure sera produite en nous. — *Et illi quidem...* (vers. 10). Développement de l'antithèse à un autre point de vue. L'éducation que nous recevons de nos parents dure peu de temps (*in tempore paucorum...*; d'après le grec : pour peu de jours, c.-à-d., seulement pour la vie présente, qui est si courte), et elle a lieu selon leur bon plaisir, qui n'est pas toujours exempt de caprice, d'égoïsme, etc. (*secundum voluntatem...*; dans le grec : selon ce qui leur semble

lui, il le fait pour notre bien, afin que nous participions à sa sainteté.

11. Tout châtement, il est vrai, ne paraît pas être au premier moment *un sujet* de joie, mais de tristesse; toutefois, il produit ensuite un fruit paisible de justice pour ceux qui ont été ainsi exercés.

12. Relevez donc vos mains languissantes et vos genoux qui fléchissent,

13. et faites à vos pieds des chemins droits, afin que celui qui est boiteux ne s'égare pas, mais plutôt qu'il soit guéri.

14. Recherchez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle personne ne verra Dieu;

15. veillez à ce que personne ne

erudiebat nos; hic autem ad id quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.

11. Omnis autem disciplina in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris; postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddit justitiæ.

12. Propter quod, remissas manus et soluta genua erigite,

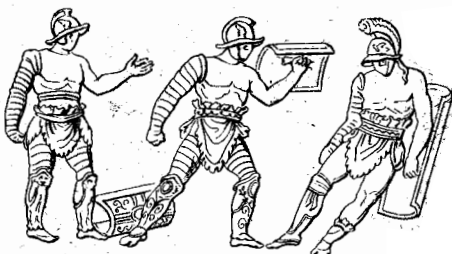
13. et gressus rectos facite pedibus vestris, ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.

14. Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum;

15. contemplantes ne quis desit gra-

bon); au contraire, l'éducation que Dieu nous donne a toujours lieu pour notre plus grand bien: *ad quod utile...* Ce trait est aussitôt précisé: *in recipiendo* (d'après le grec: pour recevoir) *sanctificationem...*; nous arrivons à participer à la sainteté même de Dieu, c.-à-d., à ce qu'il y a de plus parfait en lui. Cf. II Petr. I, 4. — *Omnis autem...* (vers. 11). Restriction toute naturelle: ce n'est pas immédiatement, ni sans souffrances, que l'on recueille les fruits de ce genre d'éducation. — Le verbe *videtur* exprime une pensée délicate: en réalité, d'après son essence même, l'éducation par le châtement est une chose qui devrait réjouir; mais, au moment où la correction est subie, la nature ne peut s'empêcher de la trouver rude et pénible (*non gaudii, sed...*). — *Postea autem...* Plus tard, lorsque le châtement a pris fin et que le résultat voulu par Dieu est produit, on goûte les fruits de cette excellente méthode: *fructum... reddit* (au temps présent dans le grec: «*reddit*»). — *Pacatissimum*. Le grec n'a pas le superlatif: *εἰρηνηκόν*. Le fruit pacifique de la justice; c.-à-d., un fruit pacifique qui consiste dans la justice (dans la sainteté). La paix et la sainteté sont donc les résultats de la correction divine. — *Exercitatis* (*γυμνασθέντος*). Encore une allusion aux combats. — *Propter quod...* Dans les vers. 12 et 13, l'auteur tire, pour les Hébreux si éprouvés, la conséquence pratique des développements qui précèdent: Puisque l'éducation par la souffrance est une chose à la fois nécessaire et salutaire, faites en sorte que personne parmi vous n'en perde les fruits. Dans un langage très imagé, les Hébreux chrétiens sont invités d'abord à réconforter ceux de leurs frères qu'ils verraient plongés dans le découragement, par suite d'épreuves prolongées. — *Remissas manus, soluta...* Deux expressions empruntées à Isaïe, xxxv, 3. Cf. Eccl. xxv, 23. C.-à-d., des mains qu'on laisse retomber le long du corps, par

manque d'énergie, et des genoux qui fléchissent, incapables de marcher. — *Et gressus...* (vers. 13). D'après le grec: des voies droites. Chacun doit



Vaincus aux mains défailantes.
(D'après une peinture de Pompéi.)

veiller sur sa propre voie, de manière à en faire disparaître tous les obstacles. Emprunt à Prov. iv, 26. — *Ut non claudicans...* Nuance dans le grec: *Afin* que ce qui est boiteux ne devie pas (suivant une autre interprétation: ne soit pas disloqué).

2° Nécessité de la paix et de la sainteté. XII, 14-17.

14-17. *Pacem... et sanctimoniam* (*ἀγίασμόν*, la sainteté en général): deux vertus essentielles aux chrétiens dans leurs rapports avec le monde. *Sequitur* ne rend pas toute la force du grec *διωκεται*, poursuives. Cf. I Petr. III, 11, etc. — Les mots *sine qua nemo...* se rapportent directement à la sainteté. Ce trait rappelle une parole de Jésus, Matth. v, 8, dont ils sont peut-être une réminiscence. — Au lieu de *Deum*, on lit dans le grec: *τὸν κύριον*, le Seigneur. — *Contemplantes* (vers. 15). Le grec *ἐπισκοποῦντες* dénote une vigilance extrême. — *Ne quis...* ne *qua...* Deux fois *μή τις* dans le texte primitif, et nous retrouvons cette même formule au début du vers. 16. — *Desit gratia*. La locution *ὄψεσθαι ἀπό...* marque

tia Dei, ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediatur, et per illam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.

17. Scitote enim quoniam et postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est; non enim invenit poenitentiae locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam.

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, et accensibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam,

19. et tubæ sonum, et vocem verborum, quam qui audierunt excusaverunt se, ne eis fieret verbum.

manque à la grâce de Dieu, à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, n'empêche la bonne semence, et que beaucoup n'en soient souillés.

16. Que personne ne soit impur ou profane comme Esau, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse.

17. Car sachez qu'ensuite, voulant obtenir la bénédiction de son père, il fut repoussé; car il ne put le faire changer de résolution, quoiqu'il le demandât avec larmes.

18. Car vous ne vous êtes pas approchés d'une montagne qu'on pût toucher, ni du feu ardent, ni de l'obscurité, et des ténébres, et de la tempête;

19. ni du son de la trompette, ni du bruit des paroles, *bruit tel* que ceux qui l'entendirent demandèrent qu'on ne leur parlât plus.

un mouvement en arrière par rapport à la grâce, et par là même une séparation d'avec elle. — *Ne... radix... impediatur* (plutôt: ne trouble)... Ces mots sont un écho de Deut. xxix, 17-18, d'après la traduction des LXX. Une racine d'amertume est une racine dont le produit ou le fruit est l'amertume, et par amertume l'auteur entend les sentiments opposés à la paix et à la charité (selon d'autres, à la sainteté, à cause du verbe *inquinetur*). — *Et per illam* : par l'influence vénéneuse de cette racine. — *Ne... fornicator, aut...* (vers. 16). Si la Bible n'accuse pas directement Esau d'avoir été impudique, la tradition juive lui adresse fortement ce reproche. Il n'est donc pas nécessaire de prendre le mot « fornicator » dans un sens métaphorique, comme s'il désignait la pratique de l'idolâtrie. — *Profanus*. On donne ce nom à un homme pour lequel il n'y a rien de sacré, qui ne voit rien au-dessus des choses de la terre. Or, Esau est le type des hommes profanes, comme le montra son ignoble trafic : *qui propter unam...* Pour un mets vulgaire et pour un plaisir grossier, il vendit son droit d'aînesse, c.-à-d., une hante prérogative, à laquelle étaient rattachées de grandes bénédictions spirituelles et temporelles. Cf. Gen. xxv, 33-34. — *Scitote enim...* (vers. 17). Les conséquences de la frivolité d'Esau furent irréparables : que les lecteurs réfléchissent donc sur son terrible exemple, et qu'ils prennent garde de l'imiter, eux qui sont, comme chrétiens, les aînés de la grande famille humaine. Comp. le vers. 23. — *Reprobatus est*. Esau fut rejeté par son père lui-même, qui confirma sciemment la bénédiction donnée d'abord par lui à Jacob d'une manière inconsciente. Cf. Gen. xxvii, 33. — *Non invenit... locum*. En ce sens qu'il fut impossible à Esau de rien changer au fait accompli. Ses regrets, ses efforts et ses larmes (*quanquam cum...*; cf. Gen. xxvii, 38) ne purent pas lui rendre ses avantages perdus.

L'apôtre n'a nullement en vue ici la question du pardon de la faute morale d'Esau, laquelle demeure tout à fait hors de cause. — *Inquisisset...* Le pronom *eam* désigne la bénédiction d'Esau et non le repentir.

3° Le caractère de la nouvelle alliance et les obligations qu'elle impose. XII, 18-29.

Passage remarquable, qui s'harmonise fort bien avec la pensée dominante de toute l'épître. Il présente d'abord une antithèse grandiose entre la situation des anciens Israélites et celle des chrétiens, relativement à l'alliance divine, vers. 18-24; puis il indique l'immense responsabilité qui résulte, pour ces derniers, de leurs grands privilèges, vers. 25-29.

18-24. Différence profonde qui exista entre l'institution des deux alliances : d'un côté, c'est l'effroi, vers. 18-21; de l'autre, c'est la grâce et l'amour, vers. 22-24. — *Non enim...* Transition : Soyez saints, qu'il n'y ait rien de profane dans votre conduite, car vous appartenez à un système religieux beaucoup plus parfait que celui du Sinaï. Pour mieux marquer le caractère de l'ancienne alliance, on nous fait remonter jusqu'aux origines de la théocratie mosaïque, où il se dessina tout entier dès l'abord. Cette description est vivante et vigoureuse. — *Ad tractabilem...* Le substantif *montem* manque dans la plupart des manuscrits grecs et des versions. La meilleure leçon nous paraît être : (Vous ne vous êtes pas approchés) près du feu palpable et ardent. Cf. Ex. xix, 18; Deut. iv, 11. — *Turbinem, et...*, etc. Autres manifestations effrayantes, qui accompagnaient la divine théophanie sur le Sinaï. Cf. Deut. iv, 11 et v, 12. — *Tubæ sonum* (vers. 19). Voyez Ex. xix, 16 et xx, 18. La voix retentissante qui proférait de temps à autre au sommet de la montagne des paroles articulées (*vocem verborum*) remplit, elle aussi, les Israélites de terreur, de sorte qu'ils exprimèrent le désir de ne plus l'entendre. Cf. Ex. xx, 19;

20. Car ils ne pouvaient supporter cette injonction : Si même une bête touche la montagne, elle sera lapidée.

21. Et ce qu'on voyait était si terrible, que Moïse dit : Je suis effrayé et tout tremblant.

22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe de nombreux milliers d'anges,

23. et de l'église des premiers-nés, qui sont inscrits dans le ciel, de Dieu juge de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection

24. et du médiateur d'une nouvelle

20. Non enim portabant quod dicebatur : Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.

21. Et ita terribile erat quod videbatur. Moyses dixit : Exterritus sum, et tremebundus.

22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem cælestem, et multorum millium angelorum frequentiam,

23. et ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cælis, et iudicem omnium Deum, et spiritus iustorum perfectorum,

24. et testamenti novi mediatorem

Dent. v, 22-27, etc. — *Non enim portabant...* (vers. 20). C.-à-d. : ils ne pouvaient pas supporter. Au lieu de *quod dicebatur*, le grec porte : ce qui était ordonné. — L'ordre en question est contenu dans les mots suivants : *Et si bestia...* Il avait très vivement impressionné les Hébreux, car il manifestait en Dieu une éminente sainteté. Cf. Ex. xix, 12-13. — *Ita terribile...* (vers. 21). Non seulement le peuple fut effrayé, mais Moïse lui-même, le médiateur de l'alliance, qui avait souvent déjà entendu le Seigneur et parlé avec lui, fut saisi d'un terreur irrésistible. Il faudrait une simple virgule après le verbe *videbatur*, car les deux propositions sont inséparables. — *Exterritus sum, etc.* L'Exode ne cite pas cette parole de Moïse ; le Deutéronome, ix, 19, en mentionne la première partie à l'occasion du veau d'or. Il est probable qu'elle a été proférée dans ces deux circonstances distinctes, et que notre auteur a puisé ce trait dans la tradition juive (Es-tius, etc.). — *Sed accessistis...* Second tableau, vers. 22-24, qui contraste d'une façon saisissante avec le précédent : autant la première alliance était terrible, autant la seconde est aimable et attrayante. Fait surprenant : dans le grec, on ne trouve aucun article, si ce n'est devant le nom d'Abel, à la fin du vers. 24. « Les pensées sont présentées sous leur forme la plus abstraite. » L'apôtre signale successivement le théâtre de la nouvelle alliance, vers. 22, et les promesses qu'elle apporte aux hommes, versets 22-24. — *Ad Sion...* etc. *Jerusalem*. Ce n'est plus le Sinaï avec ses terreurs, mais le ciel même, figuré par la douce colline de Sion, et par la ville de Jérusalem, où se dressait le palais de Jéhovah. Ce centre de l'antique théocratie était la figure du royaume fondé par Jésus-Christ et de sa consommation dans le ciel. Sur les promesses glorieuses rattachées à Sion et à Jérusalem, voyez Ps. II, 6 ; XLVII, 2 ; LXXXVII, 68-69 ; CXXIV, 1 ; Is. LI, 1 ; Mich. IV, 7 ; Gal. iv, 26 ; Apoc. xxi, 2, 10, etc. — *Et multorum...* Les personnes avec lesquelles les chrétiens ont été mis en relation d'une manière spéciale par l'institution de la nouvelle alliance sont les anges, les Saints du ciel et

ceux de la terre, Dieu et son Christ, vers. 22-24. On voit par cette énumération combien une telle association est glorieuse pour nous. — *Multorum millium...* Des myriades d'anges, dit le grec. Ces esprits célestes assistaient en grand nombre à l'inauguration de l'ancienne alliance (cf. Dent. xxxii, 2, etc.) ; ici, ils ne sont plus « des messagers d'effroi, mais de joie ». En effet, l'équivalent grec de *frequentiam*, παννύχῃ, désigne une joyeuse assemblée de fête. — *Et ecclesiam...* (vers. 23). La foule des chrétiens fidèles, à côté de celle des anges. Nous regardons, en effet, comme plus probable le sentiment d'après lequel il ne s'agit pas ici des chrétiens déjà morts et reçus dans le ciel (pensée qui ne viendra qu'à la ligne suivante), mais des chrétiens de l'Eglise militante. Ils sont groupés, eux aussi, et leur réunion est appelée « l'Eglise des premiers-nés » (πρωτόγενων, Vulg., *primitivorum*). Dans une famille ordinaire, il n'y a qu'un seul aîné, qui jouit de privilèges particuliers ; dans la famille chrétienne, tous les enfants sont des premiers-nés, parce qu'ils participent tous aux mêmes avantages, la royauté et le sacerdoce mystiques. Cf. I Petr. II, 9 ; Apoc. I, 6, etc. Comme Jacob, les chrétiens ont obtenu ce droit d'aînesse, que les Juifs ont perdu par leur faute, comme Esau. — De ces premiers-nés, l'auteur dit qu'ils sont *conscripti... in cælis* : inscrits sur le livre des élus, citoyens du ciel par anticipation. Métaphore fréquente dans la Bible. Cf. Ex. xxxii, 32-33 ; Ps. LXXVIII, 28-29 et LXXXVII, 4 et ss. ; Is. IV, 3 ; Luc. x, 20 ; Rom. VIII, 16, 19, etc. — *Et iudicem...* Les chrétiens ont contracté des relations étroites avec Dieu lui-même. Il est vrai que Dieu est envisagé ici comme le juge suprême et tout-puissant ; mais il est infiniment juste, et il sera un jour, à ce titre même, le rémunérateur des bons. — *Et spiritus iustorum...* Ce sont les Saints déjà entrés dans la gloire du ciel, et formant l'Eglise triomphante, qui sont ainsi désignés. Cf. Apoc. VII, 14-17. Ils sont actuellement des esprits, leurs âmes n'étant pas encore réunies à leurs corps. Ils ont été rendus parfaits (τελειωμένων, *perfectorum*), en ce sens qu'ils ont atteint le but pour lequel Dieu les avait créés

Jesum, et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.

25. Videte ne recusatis loquentem; si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos, qui de cælis loquentem nobis avertimus.

26. Cujus vox movit terram tunc, nunc autem reprobmittit, dicens: Adhuc semel, et ego movebo non solum terram, sed et cælum.

27. Quod autem Adhuc semel dicit, declarat mobilitatem translationem, tanquam factorum, ut maneat ea quæ sunt immobilia.

alliance, Jésus, et du sang de l'aspersion, qui parle mieux que celui d'Abel.

25. Prenez garde de refuser d'entendre celui qui parle; car si ceux qui ont refusé d'entendre celui qui parlait sur la terre n'ont pas échappé, à plus forte raison n'échapperons-nous pas, si nous nous détournons de celui qui nous parle du ciel;

26. lui dont la voix ébranla alors la terre, et qui maintenant fait cette promesse, en disant: Encore une fois j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel.

27. Or, en disant Encore une fois, il indique le changement des choses ébranlées, comme étant faites pour un temps, afin que celles qui n'ont pas été ébranlées subsistent.

et l'heureuse consommation du ciel. — *Et...* *Jesum*. La noble série de ces personnages évangéliques, humains et célestes, est close par le nom du Sauveur Jésus, dont l'apôtre résume en quelques mots l'œuvre rédemptrice. — *Novi... mediatorem*: de même que Moïse avait été le médiateur de l'Ancien Testament. Cf. III, 1 et ss.; VIII, 6 et IX, 15. — *Sanguinis aspersionem*. C'est par son sacrifice sanglant que Jésus-Christ a institué la nouvelle alliance et mérité le salut des chrétiens. Cf. IX, 11-X, 18. — *Melius loquentem quam...* Allusion à Gen. IV, 10 (voyez aussi Hebr. XI, 4 et le commentaire). Si le sang d'Abel a eu tant de puissance auprès de Dieu, quelle n'est pas la force de celui du Christ!

25-29. Obligations que la nouvelle alliance impose aux chrétiens. Elles se résument dans les grands devoirs de la fidélité et de l'obéissance, par opposition à l'apostasie. Les vers. 25-27 les mettent très bien en relief; après quoi, dans les vers. 28-29, l'apôtre fait un appel pratique à ses lecteurs. — *Videte ne...* Avertissement très grave. La voix de Dieu (car c'est d'elle qu'il est question d'après la suite du verset, et non pas de celle du Christ) retentit aux oreilles des chrétiens, leur rappelant qu'ils doivent être saints et fidèles; qu'ils prennent garde de la rejeter. — *Si enim...* Argument « a fortiori », tiré de la conduite coupable des anciens Hébreux (*illi*) et de leur châtiement. — *Recusantes...* Allusion au fait qu'a raconté le vers. 19^b. — *Qui... loquebatur*. D'après le grec: Qui rendait des oracles. — *Nos qui... avertimus*. Nous chrétiens, dans le cas où nous repousserions Dieu lorsqu'il s'adresse à nous pour nous donner des ordres. Le trait de *cælis* est opposé à *super terram*. Pour les Israélites, la voix divine avait seulement retenti sur la terre, du sommet de la montagne; pour les chrétiens, elle se fait entendre du haut du ciel, et cette circonstance aggraverait leur apostasie. — *Cujus vox...* (vers. 26). L'antithèse continue:

au caractère transitoire de l'Ancien Testament, l'auteur oppose l'immuitabilité du Nouveau; caractère qui exige aussi une fidélité plus entière. — *Movet*. En effet, l'inauguration de la théocratie mosaïque fut accompagnée d'un violent tremblement de terre. Cf. Ex. XIX, 18; Jud. V, 4-5; Ps. LXVII, 9. — *Reprobmittit* (« repromettait » d'après le grec). Le même Dieu dont la voix terrible s'était fait entendre au sommet du Sinaï a promis de grandes choses aux chrétiens. — *Dicens*: par la bouche du prophète Aggée, II, 6 et ss. (voyez les notes). — *Adhuc semel, et...* L'apôtre ne cite que la première partie de l'oracle, avec assez de liberté, d'après les LXX. Cette prophétie annonçait l'avènement du Christ pour une époque relativement rapprochée, puisqu'elle prédit que le temple, qui venait d'être reconstruit après la fin de la captivité de Babylone, aurait l'honneur de recevoir le Messie dans son enceinte. — *Non solum... sed et...* Trait important pour l'application de la prophétie. Ce nouvel ébranlement fut plus violent et plus général que celui du Sinaï, parce qu'il devait produire des effets beaucoup plus considérables. — *Quod autem...* (vers. 27). Notre auteur commente brièvement la partie de l'oracle qu'il a citée, et il en conclut que la seconde alliance théocratique est définitive et perpétuelle. Lorsque fut inaugurée l'ancienne loi, tout le massif du Sinaï avait été ébranlé, comme l'ont rappelé les premiers mots de ce verset; or, en faisant prédire par Aggée qu'il ferait trembler encore une fois le monde (*adhuc semel*, une fois et pas davantage), le Seigneur nous avertis que cet autre ébranlement sera le dernier de tous, par conséquent qu'il n'y aura pas de nouvelle alliance entre lui et l'humanité après l'alliance chrétienne. — *Mobilitum*. Mieux, d'après le grec: des choses ébranlées. L'auteur désigne par ce nom le système religieux institué au Sinaï, la théocratie israélite. Il représente ensuite par *immobilia* (dans le

28. Ainsi donc, puisque nous avons reçu un royaume inébranlable, conservons la grâce, et par elle rendons à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec crainte et avec respect.

29. En effet, notre Dieu est un feu dévorant.

28. Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam per quam serviamus placentes Deo, cum metu et reverentia.

29. Etenim Deus noster ignis consumens est.

grec : les choses qui ne sont pas ébranlées) la religion chrétienne, qui doit demeurer à tout jamais. — *Translationem* : l'éloignement, la disparition. — *Tanquam factorum*. C.-à-d., comme ayant été créées. Les choses de l'Ancien Testament sont ainsi désignées, par opposition au caractère idéal et spirituel du christianisme. — *Ut maneat...* Ce qui était matériel et transitoire a été mis de côté, pour faire place à ce qui doit rester toujours. — *Itaque...* (verset 28). L'apôtre tire pour ses lecteurs la conclusion pratique de ce qu'il vient de dire. — *Regnum immobile* : la religion chrétienne, qui est l'installation définitive du royaume de Dieu sur la terre. — *Susipientes* : avec foi, de la main du Seigneur lui-même. — *Habemus*. Mieux vaudrait « habeamus », ayons, car la leçon la plus autorisée du grec est ἔχωμεν. — *Gratiam*. Ici, de la reconnaissance envers Dieu.

velle, le Dieu des chrétiens est le même que celui d'Israël, c.-à-d., un feu dévorant (*ignis consumens*; cf. Deut. IV, 24 et IX, 3; Is. XXXIII, 14, etc.), qui brûle et anéantit tout ce qui n'est pas digne de ses faveurs.

SECTION II. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS SPÉCIALE. XIII, 1-17.

Elles sont de deux sortes : les unes, vers. 1-6, concernent les devoirs sociaux ; les autres, vers. 7-17, les devoirs religieux.

1^o Quelques obligations sociales des chrétiens. XIII, 1-6.

CHAP. XIII. — 1-3. La charité fraternelle. — *Caritas fraternitatis*. Dans le grec : ἡ φιλαδέλφεια, l'amour des frères. Les chrétiens sont tous frères ; leur affection réciproque est donc un amour fraternel. Cf. Rom. XII, 20 ; I Thess.



Voyageurs. (D'après un bas-relief antique.)

— *Serviamus* : par un culte proprement dit (λατρεύομεν). — *Placentes*. Il y a un adjectif dans le grec : εὐαρέστως, de manière à plaire. — Conditions de ce culte : *cum metu et...* — L'exhortation est aussitôt motivée : *Etenim Deus...* (vers. 29). Malgré la différence qui existe entre l'ancienne alliance théocratique et la nou-

iv, 9 ; I Petr. I, 22 et II, 17, etc. — *Maneat*. Les mots *in vobis* ont été ajoutés par le traducteur latin. Le simple μέντω du texte original est très expressif : l'auteur avait des raisons de craindre que le lien de fraternité qui avait uni jusque-là les chrétiens de Jérusalem et de Palestine ne se relâchât et ne se

CHAPITRE XIII

1. Caritas fraternitatis maneat in vobis.

2. Et hospitalitatem nolite oblivisci ; per hanc enim latuerunt quidam, angelis hospitio receptis.

3. Mementote vincitorum, tanquam simul vincti ; et laborantium, tanquam et ipsi in corpore morantes.

4. Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus ; fornicatores enim et adulteros judicabit Deus.

5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentiis ; ipse enim dixit : Non te deseram, neque derelinquam ;

6. ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adiutor, non timebo quid faciat mihi homo.

1. Que la charité fraternelle demeure parmi vous.

2. N'oubliez pas l'hospitalité ; car par elle quelques-uns ont reçu chez eux des anges, sans le savoir.

3. Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; et de ceux qui sont affligés, comme étant aussi vous-mêmes dans un corps.

4. Que le mariage soit honoré de tous, et que le lit nuptial soit sans tache ; car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères.

5. Que vos mœurs soient exemptes d'avarice, vous contentant de ce que vous avez ; car Dieu lui-même a dit : Je ne te délaisserai pas, et je ne t'abandonnerai pas ;

6. de sorte que nous pouvons dire avec confiance : Le Seigneur est mon aide ; je ne craindrai point ce que l'homme peut me faire.

brist. — *Et hospitalitatem...* (vers. 2). Excellente manifestation de l'amour fraternel, souvent recommandée dans le Nouveau Testament. Cf. Rom. xii, 13 ; I Tim. iii, 2 et v, 10 ; Tit. i, 8 ; I Petr. iv, 19 ; III Joan. 5 et ss., etc. — *Per hanc enim...* Raison spéciale d'exercer l'hospitalité. L'allusion porte sur des faits célèbres de l'histoire d'Abraham et de Lot (cf. Gen. xviii, 1-22 ; xix, 1-2). La phrase latine est un peu obscure ; il faudrait : « Per hanc... aliqui in seculi angelos ut hospites receperunt. » — *Mementote* (d'une manière active et pratique ; vers. 3)... Appel à la charité des chrétiens de Jérusalem envers deux catégories de leurs frères affligés : ceux qui subissaient la prison (*vincitorum* ; cf. x, 34) ou de mauvais traitements (*laborantium*, τῶν κακοχρηστούμενων) pour la foi. — De nouveau l'exhortation est motivée. En premier lieu, *tanquam... vincti* : à cause de la sainte solidarité qui existe entre les disciples du Christ. Cf. II Cor. xi, 29. En second lieu, *tanquam et ipsi...* : aussi longtemps qu'il vit, l'homme est exposé à la souffrance sous toutes ses formes, et cette considération doit le rendre sensible aux malheurs d'autrui. Sur l'expression *in corpore morantes*, voyez II Cor. v, 6.

4. La chasteté, surtout dans le mariage. La pratique très fréquente du divorce chez les Juifs rendait cette recommandation nécessaire. Cf. Matth. xix, 3 et ss. — *Honorabile connubium*. Il faut sous-entendre « sit » (et non pas « est »), suivant l'opinion la plus probable. — *In omnibus*. Au neutre, d'après le meilleur sentiment :

sous tous rapports. Qu'on ne se permette pas la moindre chose qui puisse blesser la dignité du mariage. — Motif de l'exhortation : *fornicatores enim...* Cf. I Cor. vi, 9 ; I Thess. iv, 6, etc.

5-6. Contre l'avarice et le désir immodéré des biens terrestres. — Le verbe *sint* manque dans le grec ; la Vulgate l'a inséré pour préciser le sens. — *Mores*. Le substantif τῆς ἀρετῆς désigne les sentiments et la conduite en général. — *Sine avaritia* : ἀφιλάργυρος, qui n'aime pas l'argent. Par conséquent : Montrez par votre conduite que vous ne tenez pas aux richesses. — *Contenti...* Satisfaits de ce que vous possédez, et ne désirant pas accumuler des trésors. Cf. Matth. vi, 34. — *Ipsæ* (Dieu lui-même)... *dixit*. Plusieurs passages de l'Ancien Testament attribuent à Dieu des paroles analogues à celle qui va être citée. Cf. Gen. xxviii, 15 ; Deut. xxxi, 6 ; Jud. i, 5 ; I Par. xxviii, 20. On ne saurait déterminer celui que l'auteur a eu spécialement en vue ; d'ailleurs, elle ne reproduit aucun d'eux d'une façon littérale. Quoi qu'il en soit, Dieu a promis de n'abandonner jamais ses serviteurs fidèles ; ils n'ont donc pas besoin de se préoccuper démesurément de l'avenir, et de théosauriser comme les avarés. — La formule *ita ut confidenter...* (vers. 6) introduit une autre citation, extraite du Ps. cxvii, 6. — *Dominus mihi...* non... D'après la ponctuation du psaume : Le Seigneur est mon auxiliaire, je ne craindrai pas ; que peuvent me faire les hommes ?

2^o Quelques obligations religieuses. XIII, 7-17.

7. S'attacher au souvenir et aux exemples

7. Souvenez-vous de vos guides, qui vous ont prêché la parole de Dieu; considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.

8. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera de même dans tous les siècles.

9. Ne vous laissez pas entraîner par toutes sortes de doctrines étrangères. Car il est bon d'affermir son cœur par la grâce, non par des aliments, qui n'ont servi de rien à ceux qui en font leur règle de conduite.

10. Nous avons un autel, dont ceux

7. Mementote praepositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei; quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

8. Jesus Christus heri et hodie, ipse et in saecula.

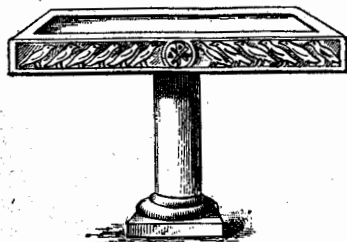
9. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis, quæ non profuerunt ambulantiis in eis.

10. Habemus altare, de quo edere non

des anciens pasteurs. — *Præpositorum*: τῶν ἡγουμένων. Nous retrouverons plus bas cette expression (comp. les vers. 17 et 24), pour représenter encore les chefs spirituels. Cf. Act. xv, 22. — Le trait qui vobis locuti... contient un titre de ces chefs au souvenir affectueux de leurs administrés: on doit beaucoup à ceux dont on a reçu la parole évangélique, et par là même la foi. Cf. I Thess. v, 12-13, etc. — *Quorum intuentes...* L'apôtre attire l'attention de ses lecteurs sur un point particulier de la conduite de leurs anciens chefs. *Exitum conversationis*; c.-à-d., la fin de leur vie. Ces pasteurs étaient donc morts depuis quelque temps, et d'une manière glorieuse, qui attestait leur foi; que leurs enfants s'efforcent d'imiter leur courageux exemple (*imitamini...*), si les circonstances le demandaient! Il est très vraisemblable que nous avons ici une allusion au martyre de saint Étienne, de saint Jacques le Majeur et d'autres encore. Cf. Act. vii, 59; xii, 1-2.

8-10. Devoirs des chrétiens envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur pasteur suprême. L'apôtre n'a pas voulu achever sa lettre sans revenir encore une fois sur cette pensée, qui la domine tout entière: Par-dessus tout, adhérer fidèlement à Jésus-Christ; c'est par lui seul que vous pouvez parvenir au salut. — Le vers. 8 retentit comme une profession de foi: *Jesus... heri, et...*, etc. Il signifie que notre Sauveur est toujours le même, malgré les vicissitudes des temps. Hier représente le passé; aujourd'hui, le présent; *in saecula*, l'avenir sans fin. — *Ipsa*: ὁ αὐτός, le même. D'après la véritable ponctuation du grec, on doit traduire: Jésus-Christ hier et aujourd'hui le même, et dans les siècles. Étant toujours le même en vertu de sa divinité, Jésus saura bien protéger ici-bas ses disciples à travers toutes les difficultés, et les récompenser ensuite de tous leurs sacrifices. — *Doctrinis...* (vers. 9). Les chrétiens de Jérusalem doivent prendre garde de se laisser entraîner, par des doctrines erronées, loin de cet objet invariable de leur foi. — *Variis et peregrinis*. La première épithète oppose la multiplicité des doctrines en question à l'unité de l'enseignement chrétien; la seconde les représente comme étrangères à la vraie foi. Elles

consistaient sans doute en des « adaptations diverses des pensées et des pratiques juives au christianisme ». — *Optimum est* (simplement, d'après le grec: Il est bon)... L'auteur confirme son avertissement par l'inutilité, pour ne rien dire de plus, d'un retour aux observances juvales. — *Gratia*. Ce mot est placé en avant avec emphase: c'est uniquement de la grâce divine, et pas d'ailleurs, que viennent au chrétien sa force et l'assurance de son salut. — *Stabilire cor*. Par contraste avec *abduci*: établir le cœur, c.-à-d. l'âme, sur une base inébranlable. — *Non escis*. Allusion très évidente à la religion juive, dans laquelle les mets purs ou impurs, licites ou interdits, jouaient un rôle capital, surtout depuis que les pharisiens avaient ajouté leurs prescriptions sans nombre à celles de la loi. — *Quæ non profuerunt...* C'est donc en vain que l'on chercherait un appui spirituel dans l'obéissance à ces prescriptions, c.-à-d., dans le judaïsme. Cf. vii, 8; Rom. xiv, 17, etc. — *Ambulantiis in...* Locution imagée, très expressive, souvent employée par saint Paul. — *Habemus...* Dans les vers. 10-14, l'apôtre, développant la pensée qu'il a émise au vers. 9, démontre que le judaïsme et le christianisme s'excluent mutuellement, et qu'un chrétien doit se séparer d'une manière absolue du culte juif. — *Altare*. Les commentateurs ne sont pas



Ancien autel chrétien (Ve siècle).

d'accord au sujet de la détermination spéciale de cet autel. Pour saint Thomas d'Aquin, Es-

habent potestatem qui tabernaculo deseruiunt.

11. Quorum enim animalium inferitur sanguis pro peccato in sancta per pontificem, horum corpora cremantur extra castra.

12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium ejus portantes.

14. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam

qui font le service dans le tabernacle n'ont pas le droit de manger.

11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le pontife dans le sanctuaire pour le péché, sont brûlés hors du camp.

12. C'est pour cela que Jésus aussi, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte.

13. Sortons donc hors du camp pour aller à lui, en portant son opprobre.

14. Car nous n'avons point ici de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir.

15. Offrons donc par lui sans cesse à

tius, etc., il s'agit de la croix, sur laquelle Jésus-Christ a accompli son sacrifice (comp. le vers. 12). Suivant un certain nombre d'autres interprètes (Cornelius à Lap., Calmet, etc.), il serait question de l'autel eucharistique; d'où il suivrait que l'auteur parle du sacrifice de la croix et de la sainte communion dans ce verset. Le premier sentiment nous paraît plus probable, d'après le contexte. La mention de l'Eucharistie conviendrait cependant fort bien ici et « ne serait pas sans vérité », comme l'admet un savant exégète protestant, à cause de l'allusion à la manducation de la chair des victimes par les prêtres juifs. Cf. I Cor. x, 18. — *De quo edere*. Ce verbe doit être pris dans un sens métaphorique, si, comme nous le pensons, l'autel dont parle l'apôtre est simplement la croix. Les chrétiens participent aux fruits du sacrifice de Jésus-Christ; les Juifs incrédules n'y ont aucune part. — *Qui... deseruiunt* (οἱ λατρεύοντες). C.-à-d., les prêtres juifs, qui remplissaient les fonctions du culte dans l'ancien tabernacle israélite. Ils avaient seuls le privilège ordinaire de manger les viandes consacrées (cf. Lev. vi, 26; vii, 6, etc.). Et pourtant, ils étaient exclus de la participation au sacrifice du Sauveur; à plus forte raison la masse du peuple. Les chrétiens, au contraire, jouissent tous de ce droit précieux. — *Quorum enim...* (vers. 11). La réalité de cette prérogative est démontrée par les prescriptions liturgiques relatives aux sacrifices du grand jour de l'Expiation. Cf. Lev. xvi, 27. Ce jour-là, le sang des victimes, au lieu d'être répandu auprès de l'autel (cf. Ex. xxix, 12, etc.), était porté par le grand prêtre dans le Saint des saints (*in sancta per...*). C'est précisément la mention du grand prêtre qui montre que l'auteur a directement en vue ici les sacrifices du jour de l'Expiation. — Les corps des victimes immolées ce jour-là étaient brûlés hors du camp; aucune partie de leurs chairs n'était mangée : *horum corpora...* Dans le fait que les prêtres juifs eux-mêmes n'avaient pas le droit de participer à certains sacrifices, l'apôtre voit une preuve qu'ils ne pouvaient pas non plus avoir part à l'unique sacrifice de la nouvelle alliance; de même le peuple dont ils étaient les repré-

sentants. — *Propter quod* (vers. 12) : parce que les corps des victimes en question étaient brûlés en dehors du camp hébreu. — *Et Jesus*. Jésus lui-même, en tant qu'il s'est offert en sacrifice pour le salut des hommes (*ut sanctificaret...*; *populum*, τὸν λαόν, le nouveau peuple théocratique, l'Israël chrétien). — *Extra portam...* En effet, Jésus-Christ a subi la mort sur le Golgotha, qui était alors en dehors des murs de Jérusalem. Cf. Matth. xxvii, 32; Joan. xix, 17 et 20 (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv). D'après l'application mystique que notre auteur a voulu faire de ce détail, Jésus est mort en dehors de l'ancien système théocratique, comme dit fort bien Théodoret. — *Exeamus igitur...* (vers. 13). Pour participer aux fruits de la passion du Christ, il faut abandonner entièrement le judaïsme, figuré par le camp des Hébreux dans le désert. Il est nécessaire en outre de passer par des humiliations et des souffrances semblables aux siennes : *improprium ejus...* (sur cette expression, voyez xi, 26). Allusion aux peines que les chrétiens de Jérusalem enduraient de la part de leurs anciens coreligionnaires. Cf. x, 32-34; xii, 11, etc. — *Non enim...* (vers. 14). Parole d'encouragement, destinée à rendre plus facile la séparation totale d'avec le judaïsme, que Jésus exigeait de ses adhérents. L'opprobre ne durera que peu de temps, le bonheur d'avoir suivi le Christ durera toujours. — *Hic* : ici-bas, et en particulier dans la Jérusalem terrestre. — *Manentem civitatem*. C.-à-d. : une cité, une patrie, dans laquelle on puisse espérer qu'on demeurera sans fin. — *Sed futuram...* : à savoir, la Jérusalem céleste, où nous attend notre pontife. Cf. xi, 10, 16 et xii, 2. — *Per ipsum ergo...* (vers. 15). Après qu'ils se seront entièrement séparés du judaïsme, les lecteurs devront s'offrir des louanges à Dieu que par l'intermédiaire de Jésus-Christ. Le pronom « ipsum » est très accentué : par lui, et seulement par lui. — *Hostiam laudis*. Cf. Lev. vii, 12; Ps. cvi, 22 et cxv, 17, etc. L'auteur indique, par une belle expression qu'il emprunte à Osée, xiv, 3 (*id est, fructum...*), ce qu'il entend par cette victime mystique. « Le fruit des lèvres », ce sont les louanges que notre bouche laisse abondamment

Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire, le fruit de lèvres qui confessent son nom.

16. N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité; car c'est par de tels sacrifices que l'on se rend Dieu favorable.

17. Obéissez à vos guides et soyez-leur soumis; car ils veillent, comme devant rendre compte pour vos âmes; et il faut qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant; ce qui ne vous serait pas avantageux.

18. Priez pour nous; car nous sommes certains d'avoir une bonne conscience, voulant en toutes choses nous bien conduire.

19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, afin que je vous sois plus tôt rendu.

20. Que le Dieu de la paix, qui a

laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

16. Beneficentiae autem et communio- nis nolite oblivisci; talibus enim hostiis promeretur Deus.

17. Obedite praepositis vestris, et sub- jacete eis; ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddaturi, ut cum gaudio hoc faciant et non gemen- tes: hoc enim non expedit vobis.

18. Orate pro nobis; confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conversari.

19. Amplius autem deprecor vos hæc facere, quo celerius restituar vobis.

20. Deus autem pacis, qui eduxit de

échapper à la gloire de Dieu (*confitentium...*). Cf. Ps. LIII, 8. — *Beneficentiae...* et... (vers. 16). Autres sacrifices très agréables au Seigneur de la part des chrétiens: les actes de bienfaisance et de charité (*communio- nis, κοινωνίας*: la distribution de généreuses aumônes). — Motif des deux exhortations contenues dans les versets 15 et 16: *talibus enim...* Au lieu de *promeretur Deus*, le grec dit: On plaît à Dieu.

17. L'obéissance aux chefs de l'Eglise. Le vers. 7 invitait les lecteurs à se souvenir des exemples de leurs anciens pasteurs; celui-ci les presse d'obéir à leurs pasteurs actuels. — *Obedite et subjacete*. Le fait et son résultat pratique. Dans le grec: Obéissez et cédez. — *Ipsi enim...* Raison excellente et remarquable: Vos chefs veillent à tout instant et anxieusement sur vos âmes, dont ils auront à rendre compte à Dieu; faites en sorte que ce devoir de la vigilance (*hoc*) leur soit agréable et facile (*ut cum gaudio...* et non...). — *Hoc enim non...* Litote, qui signifie: Leurs gémissements vous porteraient malheur, et attireraient sur vous les châtiments divins.

ÉPILOGUE. XIII, 18-25.

Il se compose, comme dans les autres épîtres, de quelques recommandations personnelles, de quelques paroles affectueuses et de salutations. Il n'est pas impossible qu'il ne provienne directement et entièrement de la main de saint Paul.

1° L'apôtre demande aux Hébreux le secours de leurs prières, et il adresse lui-même pour eux au Seigneur une fervente supplication. XIII, 18-21.

18-19. Demande de prières. — *Orate pro...* On trouve des requêtes semblables à la fin de plusieurs autres lettres de saint Paul. Cf. Eph. vi, 19; Col. iv, 3; I Thess. v, 25; II Thess. iii,

1, etc. — *Confidimus enim...* L'auteur motive sa demande, en affirmant qu'il a conscience d'être plein de loyauté et d'honnêteté dans sa conduite: *bonam conscientiam...* Saint Paul fait ailleurs encore ce même appel au témoignage de sa conscience. Cf. Act. xxiii, 1 et xxiv, 16; I Cor. iv, 4; II Cor. i, 12, etc. Peut-être craignait-il, dans le cas présent, que ses intentions ne fussent mal interprétées par quelques-uns des chrétiens de Jérusalem (cf. Act. xxi, 20 et ss.). — *In omnibus... conversari*. C.-à-d.: désirant nous conduire parfaitement en toutes choses, sous tous rapports. L'adverbe *bene* ne se rapporte pas à *volentes*, mais à « *conversari* ». — *Amplius... deprecor...* (vers. 19). Considération personnelle qui a pour but de rendre la demande plus pressante. Notez le passage très brusque du pluriel au singulier (cf. Gal. i, 8-9; Col. iv, 3, etc.). — *Hæc* (il y a « *hoc* » dans le grec) *facere*. C.-à-d., de prier pour moi. — *Quo celerius...* Ce détail prouve que l'auteur de l'épître avait eu antérieurement des relations intimes avec les Hébreux, et qu'il était retenu loin d'eux, malgré lui, lorsqu'il leur écrivait. Nous avons vu dans l'Introd., p. 547, que ce double fait convient fort bien à saint Paul, alors emprisonné à Rome. Voyez les vers. 23 et 24.

20-21. L'apôtre fait à Dieu une ardente prière pour ses lecteurs. — *Deus... pacis*. C'est à dessein qu'il emploie ici ce titre (d'ailleurs très goûté de lui; cf. Rom. xv, 33 et xvi, 20; II Cor. xiii, 11; I Thess. v, 23, etc.), ceux pour lesquels il intercède se trouvant alors en pleine lutte, soit au dehors, soit au fond de leurs âmes. — La mention de ce que Dieu avait fait pour exalter le Christ (*qui eduxit...*) n'est pas moins significative, puisque les Hébreux étaient tentés de se séparer de leur vrai pasteur, Jésus-Christ, et de l'alliance fondée par lui. Le grand miracle de la résurrection du Sauveur prouve que Jésus est vraiment le Messie et qu'il trône à jamais

mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum,

21. aptet vos in omni bono, ut faciat ejus voluntatem, faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

22. Rogo autem vos, fratres, ut suffertis verbum solatii; etenim perpaucis scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum; cum quo, si celerius venerit, videbo vos.

ramené d'entre les morts celui qui, par le sang de l'alliance éternelle, est devenu le grand pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus-Christ,

21. vous rende capables de tout bien, afin que vous fassiez sa volonté, en opérant en vous ce qui lui est agréable, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

22. Je vous prie, mes frères, de supporter cette parole de consolation, car je vous ai écrit en peu de mots.

23. Sachez que votre frère Timothée a été mis en liberté; s'il vient bientôt, j'irai vous voir avec lui.

à la droite de Dieu, pour maintenir et gouverner l'Église. — *Pastorem magnum*... Jésus-Christ lui-même s'est présenté sous cette touchante image. Cf. Joan. x, 1 et ss. Paul l'appelle le « grand pasteur » (comp. I Petr. v, 4), pour



Le bon Pasteur. (D'après une pierre gravée.)

le distinguer des pasteurs secondaires. Cf. Eph. iv, 11. — *In sanguine testamenti*... Ces mots, dans lesquels la note dominante de l'épître retentit pour la dernière fois, dépendent du verbe « eduxit » : Dieu a fait sortir victorieusement Jésus-Christ du tombeau, afin de le récompenser d'avoir répandu son sang pour fonder la nouvelle alliance. Quelques commentateurs préfèrent le rattacher à « pastorem » : Jésus-Christ est le grand pasteur des brebis, grâce au sang qu'il a versé pour nous. L'épithète *æterni* résume ce qui a été dit plus haut (viii, 8 et ss.; xii, 28-27) de la perpétuité de l'alliance chrétienne. — *Dominum*... *Jesum*... La mention du nom complet du Sauveur est très impressionnante à cet endroit, car il résume l'œuvre entière du divin Maître. — *Aptet vos*... (vers. 21). C.-à-d. : Que Dieu vous rende aptes à accomplir toute sorte de bien. Mieux, d'après une autre interprétation du grec : Qu'il vous rende parfaits en tout bien. — *Ut faciat*... Le but de ce perfectionnement sera une sainte activité, qui tendra à réaliser toujours la volonté de Dieu. Mais il faudra, pour cela, que l'activité des fidèles soit accompagnée sans cesse du divin concours, puisque Dieu est la source unique du bien, et que nous ne pou-

vons produire sans lui aucune bonne œuvre surnaturelle : *faciens in vobis quod*... — *Per Jesum*... Ces mots retombent sur le participle « faciens » : Jésus-Christ est le médiateur de tout ce qui est bien. — *Cui*... *gloria*... Il est difficile de dire si cette petite doxologie se rapporte à Dieu le Père ou à Notre-Seigneur Jésus-Christ. La première hypothèse est plus probable, puisque c'est Dieu qui est le sujet principal de toute la phrase. Comp. Rom. xvi, 27 et les notes.

2° Conclusion. XIII, 22-23.

22-23. Une excuse et une nouvelle. — *Rogo*... Plutôt : Je vous exhorte. — *Ut suffertis*... C'est sa lettre que l'apôtre désigne par le nom de *verbum solatii*, ou mieux, d'après le grec, de parole d'exhortation. Elle est réellement cela, car elle est remplie d'encouragements dogmatiques et moraux, adressés aux chrétiens de Jérusalem pour les aider à demeurer fidèles à Jésus. — L'auteur, jetant un coup d'œil rétrospectif sur sa composition, voit qu'un si grand sujet a été traité fort brièvement par lui, et il trouve que cette brièveté même (*perpaucis scripsit*...) est une recommandation : Supportez ma lettre, qui ne fait pas un trop rude appel à votre patience. Apologie courtoise et modeste. — *Cognoscite*... (vers. 23). L'apôtre va communiquer à ses lecteurs une nouvelle intéressante : *Timotheum dimissum* (ἀπολευμένον). Timothée, son disciple favori, bien connu des chrétiens de Jérusalem et de Palestine, avait été délivré de prison, suivant l'opinion la plus probable; ou bien, absous d'une accusation portée contre lui; ou encore, envoyé au loin pour remplir quelque mission. Nous savons par Phil. i, 1 et Col. i, 1, que Timothée était à Rome durant la première captivité de saint Paul. — *Si celerius*... C.-à-d. : S'il vient avant que je parte moi-même. D'où il suit qu'il avait alors quitté la capitale pour quelque temps. — *Cum quo*... *videbo*... Paul, qui savait qu'il recouvrerait bientôt lui-même sa liberté, se proposait donc de se faire accompagner par son disciple dans la visite très prochaine qu'il désirait faire à l'Église de Jérusalem. Comp. le vers. 19.

24. Saluez tous ceux qui vous conduisent, et tous les saints. Les frères d'Italie vous saluent.

25. Que la grâce soit avec vous tous. Amen.

24. Salutate omnes præpositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

24-25. Salutations et bénédiction finale. — L'apôtre charge d'abord les Hébreux de saluer en son nom tous leurs pasteurs (*omnes præpositos*), puis de se saluer entre eux (*et... sanctos*). Au lieu de *salutate*, le grec porte : ἀσπάζασθε, baisez. Il s'agit du baiser fraternel, mentionné en de nombreuses épîtres apostoliques. Cf. Rom. xvi, 3 et ss.; I Cor. xvi, 19 et ss.; II Cor. xiii, 12; Phil. iv, 21; Col. iv, 18; II Tim. iv, 19, 21; Tit. iii, 15; I Petr. v, 13-14; II Joan. 13, etc. — La seconde salutation (*salutant, ἀσπάζονται* dans le grec) est envoyée par les chrétiens d'Italie à ceux de Jérusalem. La formule οἱ ἀπὸ τῆς Ἰταλίας (*qui de Italia*; le mot *fratres* a été ajouté par la Vulgate pour

compléter le sens) peut désigner grammaticalement aussi bien des personnes habitant alors l'Italie et adressant de là leurs compliments fraternels, que des chrétiens italiens, actuellement auprès de l'auteur de la lettre, loin de leur pays. Mais la première interprétation est de beaucoup la plus naturelle. C'est celle qu'adoptent les Pères et les autres anciens commentateurs, et elle cadre fort bien avec toutes les autres circonstances relatives à la composition de l'épître. — *Gratia cum...* Bénédiction affectueuse, analogue à celle qui termine les autres écrits de saint Paul. Elle est formulée identiquement comme dans Tit. iii, 15. — L'*amen* final n'est probablement pas authentique.

